



NATURA 2000

Site Natura 2000 FR7200736

“ Plateau de Lascrozes et Coteaux du Boudouyssou ”



Photo 1911



Photo 2000 - M & Mme BARRAL

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Opérateurs



SOMMAIRE

I- PREAMBULE	4
I-1 LA DIRECTIVE « HABITATS »	4
I-1-1 Le document d'objectifs (Docob).....	5
II- INTRODUCTION : IDENTIFICATION DU SITE.	6
II-1 PERIMETRE DU SITE	6
II-2 HISTORIQUE DE L'ETUDE.....	7
II-3 TRAVAIL REALISE.....	7
III- APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE	9
III-1 CONTEXTE PHYSIQUE (CF. ANNEXE)	9
III-1-1 Données climatiques	9
III-1-2 Données géologiques	9
III-1-3 Données pédologiques	10
III-1-4 Conclusion sur le paysage actuel.....	10
III-2 INVENTAIRE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	11
III-2-1 Définition	11
a) Description donnée par le FSD.....	12
III-3 METHODOLOGIE	12
III-3-1 Inventaire des habitats du site.....	12
a) Habitats de milieux ouverts :	14
b) Habitats forestiers :	15
c) Autres milieux	16
d) Tableau de synthèse des habitats.....	17
III-3-2 Inventaire des espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitat et annexe I de la Directive Oiseaux).	18
a) Flore :	18
b) Faune :	18
III-3-3 Cartographie des habitats.....	23
a) Echelle de travail et outils :	23
b) Restitution cartographique :	23
c) Les entités cartographiques	23
d) Bilans statistiques.....	24
III-3-4 Recensement des mesures de protections ou d'inventaires existantes	26
III-4 COLLECTE DES DONNEES ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES (INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES).....	27
III-4-1 Méthologie	27
III-4-2 Le travail réalisé	27
a) Identification des acteurs	27
b) Analyse de la propriété foncière:.....	27
c) Identification des différentes données humaines et économiques :	27
d) Inventaire des outils de développement, de réglementation et de programmes collectifs sur les 11 communes	28
III-4-3 Résultats	28
a) La population	28
La population active.....	29
b) L'agriculture	30
c) La forêt.....	33
d) La chasse.....	35
e) Le tourisme et les loisirs :	35
e) L'aménagement du territoire:	36
g) A retenir :	38
IV- ANALYSE ECOLOGIQUE	39
IV-1 EXIGENCES ET ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; LA DYNAMIQUE NATURELLE	39
IV-1-1 Etude des habitats	39
a) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (N 6210) :	39
b) Pelouses rupicoles calcaires (N 6110) :	40
c) Prairies maigres de fauche (N 6510) :	40

d) Les formations à Juniperus communis sur pelouses calcaires (N 5130) :.....	40
e) Les formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens (N 5110) :.....	40
f) Yeuseraie Aquitaines (N 9340 – 10) :.....	40
g) Aulnaies-frênaies à Laïches espacées des petits ruisseaux (N 91 EO- 8*) :.....	41
h) Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (N 9180.2*) :.....	41
i) Les falaises calcaires planitiaires et colinéennes (N 8210.9) :.....	41
j) Eaux stagnantes ou courantes (N 3140 (eaux stagnantes) et N 3260 (eaux courantes)) :.....	41
k) Les sources pétrifiantes avec formation de travertins (N 7220) :.....	41
l) Les grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) :.....	42
m) Les chênaies thermophiles à Quercus pubescens (41.71) :.....	42
IV-1-2 Etude des espèces :.....	42
a) Damier de la succise (Eurodryas aurinia ; code E 1065) :.....	42
b) Ecaïlle chiné (Euplagia quadripunctaria ; code E 1078*) :.....	42
c) Lucane cerf- volant (Lucanus cervus ; code E 1083) et le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo ; code E1088) :.....	42
d) Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes ; code E 1092) :.....	43
e) Le Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum ; code E 1304) :.....	43
f) Le Petit Rhinolophe(Rhinolophus hipposideros ; code E 1303) :.....	43
g) Le Grand Murin (Myotis myotis, code E 1324) :.....	43
IV-1-3 Espèces d'oiseaux classées à l'annexe I de la Directive Oiseaux :.....	44
a) Alouette lulu (Lullula arborea ; code A 246) :.....	44
b) Busard cendré (Circus pygargus ;code A 084) :.....	44
c) Faucon pèlerin (Falco peregrinus ; code A 103) :.....	44
d) Grand Corbeau (Corvus corax ; code A 350).....	44
e) Milan royal (Milvus milvus ; code A 074).....	44
f) Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio ; code A338) :.....	45
g) Pic mar (Dendrocopos medius ; code A238) :.....	45
IV-1-4 Conclusions :.....	45
IV-2 ANALYSE DES PERTURBATIONS ET DETERIORATIONS POTENTIELLES	46
IV-3 DETERMINATION DES INDICATEURS.....	48
IV-4 FICHES DESCRIPTIVES	48
IV-5 ANALYSE CROISEE DES THEMATIQUES PATRIMONIALES ET SOCIO-ECONOMIQUES	49
IV-6 LES ENJEUX	52
IV-7 LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	52
IV-7-1 Le travail par entités	52
IV-7-2 Hiérarchisation des enjeux.....	52
a) Hiérarchisation de la valeur patrimoniale.....	52
b) Hiérarchisation de l'urgence des mesures à prendre	53
c) Enjeux pour les habitats naturels.....	53
d) Remarques sur l'urgence des mesures à prendre.....	59
V- OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION	60
V-1 DEFINITION DES OBJECTIFS DE SITE :.....	60
V-1-1 Objectifs Généraux du site O.....	60
V-1-2 Objectifs opérationnels O.....	62
V-1-3 Moyens pour mettre en œuvre les actions proposées :	62
V-2 LES ACTIONS	63
V-2-1 Principaux programmes référents du territoire concerné.....	63
a) International	63
b) Européen.....	63
c) National	64
d) Local (régional, départemental, communal).....	65
V-2-2 Fiches actions.....	65
a) Fiches actions.....	66
V-2-3 Tableau de synthèse des modalités d'application des objectifs opérationnels proposées	77
V-2-4 Tableau de synthèse des bonnes pratiques	83
VI- BIBLIOGRAPHIE	84
VI-1 GENERAL / GESTION DES MILIEUX.....	84
VI-2 HABITATS.....	84
VI-3 INVENTAIRES FAUNISTIQUES.....	85
VI-4 INVENTAIRE AVIFAUNISTIQUE	85
VI-5 INVENTAIRE BOTANIQUE/MYCOLOGIQUE.....	86
VI-6 GEOLOGIE	87

VII- GLOSSAIRE	88
-----------------------------	-----------

I- Préambule

I-1 La Directive « Habitats »

Cette *directive européenne* est mise en place pour assurer la préservation de la diversité biologique européenne en créant « un réseau écologique cohérent de sites abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire ». Ce réseau, intitulé « Natura 2000 », constitue le cœur du dispositif qui contribuera alors à la réalisation des objectifs de préservation de la diversité biologique adoptés au « Sommet de la Terre » de Rio et ratifiés par la France en 1992. Pour assurer le maintien de la biodiversité écologique, la Directive prévoit que les Etats membres traduisent en politique interne deux grandes directions d'action :

- ❖ Conserver les habitats naturels et les *habitats d'espèces* d'importance communautaire. Les sites qui les abritent constituent un réseau écologique européen de *Zones Spéciales de Conservation* (ZSC) appelé Réseau Natura 2000. Ce réseau intégrera également les *Zones de Protection Spéciales* (ZPS) issues de la Directive Oiseaux.
- ❖ Protéger strictement un certain nombre d'espèces de faune et de flore et prendre des mesures adaptées à la situation d'autres espèces (restriction de leur exploitation par exemple).

A terme, l'ensemble des ZSC constituera le « Réseau Natura 2000 » : « *réseau cohérent d'espaces protégés à l'échelle européenne possédant les sites naturels les plus remarquables ou les plus représentatifs de la diversité biologique européenne* ».

La Directive Habitats vise à protéger les plantes et les animaux les plus menacés de la Communauté Européenne. La nouveauté réside dans la protection des types d'habitats naturels en tant que tels et non plus seulement comme milieu de vie d'espèces. Le but de la Directive est de « *favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales, et non de créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite* ».

Au contraire, le maintien, voire l'encouragement dans certains cas, des activités anthropiques traditionnelles sur les sites permet la sauvegarde de cette biodiversité (prairies et pelouses devant être fauchées ou pâturées pour ne pas devenir des friches et retourner à l'état forestier). Toutefois, ces activités doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites désignés.

La France, au sein de l'Union Européenne, possède un patrimoine écologique des plus riches et des plus diversifiés, qu'il faut absolument sauvegarder en concertation avec les acteurs locaux.

Cette directive a été transposée en droit national au travers des articles L.414-1 à L.414-7 et R.214-15 à R.214-39 du code de l'environnement complétés par l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 qui reprend, sous forme de deux annexes, la liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire.

La France a choisi d'élaborer, pour chaque site proposé, un document d'objectifs (Docob), en concertation avec les acteurs locaux représentés au sein d'un comité de pilotage, et de privilégier la voie contractuelle pour la mise en oeuvre des mesures de gestion.

Les modalités de la gestion des ZSC sont définies par la circulaire DNP/SDEN n° 20004 – 3 du 24 décembre 2004.

I-1-1 Le document d'objectifs (Docob)

Le Docob est un document cadre qui s'assimile au plan de gestion prévu par la directive Habitats. Il comprend notamment :

- ❖ un état des lieux écologique et socioéconomique du site ;
- ❖ les enjeux, objectifs et les mesures destinés à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- ❖ une évaluation des dépenses inhérentes à la gestion du site avec l'indication des sources de financement mobilisable.

II- Introduction : Identification du site.

Tel que défini à l'échelle du 1/100.000^{ème} par le formulaire standard de données (FSD) qui constitue la « fiche d'identité » du site, le périmètre d'étude est de 1.128 ha assis sur les communes de Anthe, Cazideroque, Courbiac, Dausse, Hautefage La Tour, Penne d'Agenais, Tournon d'Agenais, Tremons, Villeneuve sur Lot, Masquières en Lot-et-Garonne et la commune de Saux dans le Lot.

Le site est constitué par une dizaine de buttes qui dominent la vallée du Lot puis celle du Boudouyssou. Il s'agit de coteaux calcaires portant bien souvent des boisements de chênes pubescents et, en auréole sur les versants, des pelouses plus ou moins embroussaillées où se rencontre une grande diversité d'orchidées.

II-1 Périmètre du site

Ce site s'étend sur plusieurs communes, ce qui rend son étude assez délicate. La surface définie après cartographie au 1/25 000 (à partir de l'orthophotoplan) est de 1 228 ha. Cet écart entre la surface initiale annoncée à 1 128 ha s'explique par le changement d'échelle (passage du 1/100 000 au 1/25 000) mais également par le souci de caler le périmètre sur des limites parcellaires aisément identifiables (de même occupation du sol, chemins, routes...), ceci afin de faciliter la mise en œuvre du document d'objectifs.

Suite aux inventaires écologiques réalisés, une zone de forêt de chênes verts située sur la commune de Villeneuve sur Lot autour du Centre aéré de Lascrozes a été intégrée au périmètre proposé. Elle figurait sur la liste complémentaire arrêtée par le Préfecture en octobre 1998 préalablement à la mise en consultation du site. Elle permet d'accroître la surface de chênes verts qui n'est que de 18 hectares sur le site.

Une autre zone, sise sur la partie Sud -Est du Pech de Vacquery (14,2 ha), située sur la commune de Penne d'Agenais, a été mise dans le périmètre proposé. En effet, intégrer cet espace permet de mettre dans le site Natura 2000 plusieurs habitats d'intérêt communautaire présentant un intérêt patrimonial par la diversité d'espèces d'orchidées présentes et la mosaïque de milieux très favorables à l'entomofaune. Cela rétablit une continuité physique et écologique entre les différents habitats naturels d'intérêt communautaire: pelouses calcicoles méso-xérophile à orchidées (dans la pente en exposition sud), pelouses calcicoles de bas de pente avec des faciès d'embuissonnement par des chênes pubescents, des genévriers communs, de la Dorycnie à cinq folioles, de la Staheline douteuse et du Romarin, prairies maigres de fauche de basse altitude. (Le détail de la richesse patrimoniale de ce secteur justifiant l'extension du site est présent en annexe avec cartographie du périmètre initial et du périmètre proposé).

II-2 Historique de l'étude

Le site FR7200733 dit « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » a été proposé comme site d'importance communautaire en 1998 et a été retenu par la Commission Européenne en décembre 2004.

L'Office National des Forêts et l'association CPIE « Pays de serres et vallée du Lot » (ARPE 47) ont été choisis par le préfet du Lot-et-Garonne pour exercer la mission d'opérateur afin d'élaborer ce document. Ils ont été accompagnés tout au long de leur mission par la DIREN Aquitaine et les DDAF du Lot-et-Garonne et du Lot.

II-3 Travail réalisé

La réunion d'installation du Comité de pilotage et de l'opérateur a eu lieu le 25 mai 2004 à Cazideroque.

A l'issue de celui-ci un groupe de travail est constitué et s'est étoffé au fur et à mesure du travail de concertation pour tenir compte des particularités humaines locales. Agriculture, loisirs et chasse sont les thèmes abordés par le groupe de travail auquel ont participé des représentants de la chambre d'agriculture, de la fédération départementale de la chasse du Lot-et-Garonne, des élus et des acteurs locaux dont des propriétaires.

La première étape du travail de l'opérateur a permis d'effectuer les inventaires, la caractérisation des habitats et leur cartographie.

Parallèlement, un travail de rencontre avec les élus, les acteurs locaux et d'analyse de documents a permis de faire l'état des lieux des activités humaines.

L'ensemble du diagnostic écologique et socio-économique a été présenté au comité de pilotage du 19 avril 2005 à Cazideroque et a été validé par celui-ci.

La phase de concertation a été menée par la tenue de diverses réunions permettant de confronter les enjeux du site en matière de biodiversité et d'activités humaines :

- 23 mars 2005 à Trémons : groupe de travail
- 30 mars 2005 à Trémons : présidents des sociétés de chasse
- 31 mai 2005 à Dausse : groupe de travail
- janvier 2007 : groupe de travail

Une information auprès des propriétaires et des acteurs locaux s'est traduite par 5 réunions publiques, ¼ des propriétaires ont répondu à l'invitation en septembre 2005 :

- 15 septembre 2005 à Tournon d'Agenais
- 16 septembre 2005 à Penne d'Agenais
- 21 septembre 2005 à Masquières
- 22 septembre 2005 à Villeneuve/Lot à Lascrozes
- 29 septembre 2005 à Cazideroque

A la suite de cette phase, courant 2006, l'opérateur a finalisé l'identification des enjeux et leur hiérarchisation pour définir des mesures de gestion et des actions contractuelles et non contractuelles. Celles-ci ont été présentées au groupe de travail qui les a validées.

III- Approche descriptive et analytique du site

III-1 Contexte physique (cf. annexe)

III-1-1 Données climatiques

La pluviométrie annuelle est de 846 mm (moyenne sur 30 ans) Les mois de juillet, août et septembre ainsi que le mois de mars sont très secs. Le mois de mai est le plus arrosé. Des pluies d'orages en été peuvent raviner le sol. L'hiver est froid avec des gelées tardives fréquentes. Le climat est donc un climat subatlantique à influence méditerranéenne. Les températures moyennes sont de 6°C en janvier et décembre et de 21,7 °C en juillet et août. 23 jours approchent les maxima locaux avec des températures supérieures à 25°C et 33 jours sont proches des minima avec des températures inférieures à 0 °C.

III-1-2 Données géologiques

Le site est constitué de calcaires lacustres du Miocène, des molasses de l'Agenais datant de l'Oligocène (grès tendres, argiles silteuses, carbonatées, micacées) avec un peu de molasses de l'Armagnac (Miocène également ; argiles carbonatées jaunâtres). La zone appartient au réseau karstique des Causses de Gramat et Limogne datant du jurassique (secondaire). Dans les environs immédiats du site, sur le plateau, on rencontre d'amont en aval de nombreuses dolines, cuvettes sèches, avens ou grottes qui résultent du cheminement du réseau hydrographique dans les calcaires. Cette influence se traduit au niveau du réseau aquifère très fissuré par des écoulements souterrains très irréguliers. L'aquifère principal du Jurassique est dit captif, car limité au toit par la couche semi- imperméable du Kimméridgien. A la faveur de failles cela peut donner naissance à des sources (cf. carte géologique en annexe). Sur le plan de la qualité des eaux souterraines, le site bénéficie d'une note de 2 A (2^{ème} position). Les eaux des formations du Jurassique moyen, supérieur et du Crétacé sont bicarbonatées calciques, avec une tendance à l'apparition de faciès secondaires chlorurés sodiques dans le Crétacé. La nappe du Crétacé supérieur semble amorcer une baisse lente depuis plusieurs années. La nappe du Jurassique ne paraît vulnérable qu'au niveau de ses zones d'alimentation, à l'est de la limite Bourlens / Tournon d'Agenais/ Masquières. Le site de Lascrozes est quant à lui protégé par l'épais manteau molassique.

III-1-3 Données pédologiques

Sur les plateaux calcaires plus ou moins tabulaires, les sols sont peu épais du type rendzine (argile de décalcification et rognons calcaires). La rendzine est un profil pédologique formé de deux horizons : un horizon humifère noir (horizon A) et une roche- mère calcaire (horizon C). Le PH est voisin de 7 voire supérieur. Les sols sur les pentes des plateaux sont encore plus superficiels, le socle rocheux pouvant apparaître en surface.

Les sols élaborés sur les plaines alluviales comme le ruisseau du Boudouyssou appartiennent à la famille des sols bruns faiblement lessivés. Leur texture évolue entre un limon argilo- sableux et un limon sablo- argileux. La proportion de graviers siliceux dans l'horizon superficiel est variable et le PH s'établit entre 5 et 6.

III-1-4 Conclusion sur le paysage actuel

Comme il l'a été dit en introduction, le site est constitué de diverses buttes au sommet aplati (plateau) qui dominent la vallée. Le plateau est souvent occupé par la chênaie pubescente. Sur le haut des rebords se trouve la chênaie verte et sur les pentes des pelouses plus ou moins embroussaillées ou des formations à genévriers ou à buis.

III-2 Inventaire des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

III-2-1 Définition

Ce terme habitat est devenu d'emploi courant depuis la parution en 1992 de la Directive européenne dite « Habitats ».

Un habitat naturel est un ensemble original de caractéristiques stationnelles (géologie, pédologie, alimentation en eau, climat....) assorti d'une végétation particulière (phytocénose) et à laquelle sont associées des espèces animales (zoocénose). Chaque habitat est relié à un syntaxon phytosociologique, c'est à dire un cortège de végétaux caractéristiques .

La phytosociologie stigmatiste fournit pour toutes les communautés végétales une classification dont s'est largement inspirée la typologie Corine biotope. L'unité fondamentale en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire de la directive. Les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux (association < alliance < ordre < classe). La végétation, par son caractère intégrateur est considéré comme le meilleur indicateur de tel ou tel habitat et permet donc de l'identifier. Elle se traduit sur le terrain par des « *individus d'associations* » qui sont à la base de la définition des unités de la classification phytosociologique.

Toutefois, pour tenir compte de l'importance de la faune et du rôle des communautés, dans le façonnement du paysage ainsi que pour accorder une place aux habitats anthropogéniques ou zoogéniques, les références phytosociologiques ont été reliées aux formes physiques. Les écosystèmes et les faciès phytosociologiquement non significatifs ont été intégrés dans le travail d'inventaire.

Les habitats sont répertoriés par deux types de codification : une codification généraliste dite Code Corine (CORrespondance INformation Ecologique) et une codification spécifique à Natura 2000, héritée de la nomenclature « EUR 15 ».

Certains habitats présentent une valeur patrimoniale au regard de divers critères comme la biodiversité, la représentativité, la rareté, le caractère relictuel (habitat hérité d'une époque où le climat était différent) et le caractère résiduel (disparition d'une grande partie de son aire d'origine). Les habitats peuvent être dits remarquables soit au niveau régional, soit au niveau national, soit au niveau européen. On parle alors d'intérêt communautaire (avec un niveau supérieur de protection souhaité d'intérêt communautaire prioritaire). C'est l'objet de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

a) Description donnée par le FSD

Le FSD cite les habitats suivants et estime leur présence sur le site :

Code N 2000	% couvert	Description
6210	25	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaire
5110	20	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses
9340	15	Yeuseraie Aquitaine
5130	10	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires
6410	5	Prairies à Molinies sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux
8210	1	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

III-3 Méthodologie

Une première liste des habitats potentiellement présents a été dressée en s'aidant du catalogue CORINE Biotopes (qui décrit les habitats français).

Ensuite, une étude des photographies aériennes datant de 1997 (au 1/25 000, Infrarouge noir et blanc) à l'aide d'un stéréoscope permet de définir des zones présentant les mêmes teintes et donc caractérisant les secteurs identiques. Afin de vérifier ces zones, des transects ont été définis et parcourus sur le terrain. Les relevés floristiques ont permis de décrire les espèces et de définir les habitats naturels. Des données complémentaires stationnelles (situation géographique, pédologie, pente) sont également notées. Le contour des secteurs homogènes est ensuite affiné au bureau à l'aide du Système d'information géographique et grâce à la disponibilité de l'ortho-photographie aérienne. Toutefois, des faciès d'habitats ont pu être décrits mais ne sont pas cartographiables à l'échelle de l'étude.

III-3-1 Inventaire des habitats du site

L'étude fine après inventaire a permis de déterminer les habitats élémentaires qui ont été regroupés suivant le tableau ci-après :

Dénomination	ensemble des codes Corine regroupés
Aulnaie	44.3 ; 44.3 x 22.15x 24.16 ; 44.3 x 84.1
Aulnaie sur tuf	44.315x 54.122
Buxaie	31.82 ; 31.82 x 31.81 x 41.711 ; 31.82 x 41. 711
Carrières	86.41 ; 86.413 ; 86.413 x 31.81
Chênaie pubescente	41.711
Chênaie pubescente + prunelliers ou buis	31.81 x 41.711 ; 41.711 x 31.81 ; 41.711 x 31.82 x 31.88 ; 41.711 x 42.67
Eaux stagnantes ou courantes	22.12 x 22.44 ; 24.16; 24.4
Falaises	62.1 x 34.11 x 45.33 ; 62.1 x 34.11 x 84.413
Forêt de ravin	37.72 x 41.4; 41.4 ; 41.4 x 54.12
Fruticée à prunelliers	31.81
Lande à genévriers	31.81 x 31.88 ; 31.88 ; 31.88 x 31.81 ; 31.88 x 41.711
Fruticée méditerranéenne à Rhamnus alaternus	32.31
Pelouses à orchidées "pures"	34.3
Pelouses mixtes à orchidées	31.81 x 31.88 x 34.3 ; 31.88 x 34.3 ; 31.88 x 34.3 x 31.81;31.88 x 34.3 x 41.711 ;34.3 x 31.81; 34.3 x 31.81 x 41.711 ; 34.3 x 31.88 ; 34.3 x 31.88 x 31.81 ; 34.3 x 31.88 x 31.81 ; 34.3 x 31.88 x 41.711 ; 34.3 x 31.88 x 42.67 ; 34.3 x 41.711; 34.3 x 41.711 x 31.81 ; 34.3 x 41.711 x 31.88 ; 34.3 x 83.3121 ; 41.711 x 34.3
Pelouses pionnières sur dalles calcaires pures	34.11
Pelouses pionnières sur dalles calcaires mixtes	34.11 x 31.88 ; 34.11 x 31.88 x 41.711 ; 34.11 x 32.31 x 31.88 ; 34.11 x 41.711 ; 34.11 x 41.711 x 42.67 ; 34.11 x 45.33 ; 34.11 x 45.33 x 31.82 ; 34.11 x 45.33 x 41.711 ; 34.11 x 83.3121 ; 41.711 x 34.11 ; 41.711 x34.11 x 42.67;
Prairies de fauche	38.2 ; 38.2 x 31.81
Yeuseraie	31.82 x 31.81 ; 45.33; 45.33 x 41.711
Divers	31.863; 31.87 x 41.711; 37.1 ; 37.1 x 31.81; 41.22 ; 41.22 x 31.81 ; 41.22 x 37.72 ; 41.22 x 38.2 ; 53.2122 x 37.1 ; 82.3; 83.13 ; 83.15 x 85.3 ; 83.211; 83.31 x 42.67; 83.321 x 37.72; 84.1 ; 85.1; 87.1

Après analyse puis synthèse, les habitats très proches ont été regroupés, permettant de définir les habitats naturels relevant de la Directive « Habitats ».

a) Habitats de milieux ouverts :

- Les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Pelouses à orchidées ; Code N (Natura 2000) 6210 / code Corinne 34.32 x 34.33) :

C'est un habitat communautaire pouvant être classé prioritaire suivant la richesse en orchidées. A l'échelle du site, cette distinction ne peut être donnée sans un fort risque d'erreur.

On peut trouver deux types de pelouses sous cette appellation :

- ❖ les pelouses xérophiles sur sols très superficiels dont l'existence est antérieure à l'occupation humaine (elles sont dites primaires). Dominées par le Brome dressé, on parle de *Xérobromion*. La pente y est en général forte. Deux habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Xérobromion* :

- les pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26) ;
- les pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles (6210-27).

- ❖ Les pelouses mésophiles, dites semi-naturelles ou secondaires car elles résultent de déforestations anciennes. C'est le biotope le plus riche en espèces d'orchidées mais on y trouve également le Brachypode penné, pouvant devenir envahissant. Trois habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Mésobromion* :

- les pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables (6210-12) ;
- les pelouses calcicoles marnicoles atlantiques (6210-13) ;
- les pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques (6210-22).

Ces pelouses sont le plus souvent en exposition sud et le PH du sol est élevé. Elles peuvent se développer sur des sols de type rendzine, mais souvent, on les retrouve sur des sols plus évolués, de type « Brunisols ». De ce fait, ces espaces ont tendance à se fermer par embroussaillage et sont souvent en imbrication étroite avec d'autres habitats (genévriers, fruticées, chênaie pubescente...) formant une mosaïque fine.

Il est très délicat de cartographier à l'échelle du site les différents types. Par contre, il a été possible de distinguer les pelouses à orchidées pures des pelouses en mosaïque dites mixtes. Ces pelouses pures à orchidées sont caractéristiques des zones où le pâturage a été abandonné récemment.

- Les pelouses rupicoles calcaires

(Pelouses pionnières sur substrat rocheux ; Code N 6110* / Code Corine 34.11) :

Le sol y est très superficiel (arêtes et corniches rocheuses). Ces espaces peuvent se trouver au milieu d'autres habitats, avec une répartition en mosaïque. Les pentes sont fortes, exposées sud et le PH du sol est élevé (> 8). La pelouse est rase et laisse affleurer fréquemment la roche mère. Un seul habitat élémentaire est présent au sens de la Directive et peut être rattaché à l'alliance de « l'*Alyso alyssoidis-sedion albi* ».

* : Habitats prioritaires

- Les pelouses maigres de fauche de basse altitude (Code N 6510- 3 / Code Corine 38.2) :

C'est un habitat directement lié aux activités humaines (habitat de prairie à biomasse élevée et dense). Les prairies concernées peuvent être retournées annuellement. Un pâturage plus intensif peut les faire évoluer vers des prairies plus pauvres en espèces et de moindre valeur patrimoniale. Le sol peut être oligotrophe ou eutrophe. La pratique idéale vise à réaliser deux coupes par an (foin et regain) suivies d'une pâture automnale. Cet habitat est généralement présent sur les coteaux calcaires peu pentus et en fond de vallon sec. C'est un habitat dominé par des graminées à croissance rapide (Dactyle aggloméré, Fétuque des prés...).

- Les fruticées à prunellier (Code Corine 31.812)

Cet habitat non décrit par Natura 2000 est très proche des habitats de landes à genévriers. Néanmoins, il est inféodé aux sols très calcaires, plus humides et en exposition plus chaude. Cet habitat forme une mosaïque paysagère au sein de laquelle nous retrouvons les pelouses à orchidées.

- Les formations à *Juniperus communis* sur pelouses calcaires (« lande à genévriers » ; Code N 5130 / Code Corine 31.88) :

Ces formations succèdent aux pelouses xérophiles ou mésophiles, suite à l'abandon partiel ou total du pâturage et/ou de la fauche. Le Genévrier est une espèce résistante au froid, à la sécheresse, et peu exigeante quant à la nature du sol. Il peut se présenter sous plusieurs formes : arbrisseau touffu ou en fuseau, arbuste de 6/7 m, petit arbre atteignant 12 m. On peut décliner cet habitat en deux habitats élémentaires : « Junipérais primaires sur corniches et vives rocheuses » et « junipérais secondaires » liées aux activités pastorales (gamme de sols très large depuis les sols pionniers jusqu'à des sols plus évolués ayant en commun un caractère oligotrophe à oligo-mésotrophe). Les situations primaires et secondaires coexistent et peuvent être étroitement imbriquées.

- Les formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* (Code N 5110 / Code Corine 31.82) :

Il s'agit d'une part de l'habitat à Buis en formation xérothermophile et calcicole installé sur sols superficiels où l'évolution vers la forêt est très difficile et d'autre part des Buxaies transitoires évoluant vers des chênaies mixtes (Chênes pubescents et Chênes verts).

b) Habitats forestiers :

- Les chênaies thermophiles à *Quercus pubescens* (Code Corine 41.71) :

Ces boisements présentent divers faciès : soit un taillis dense et peu élevé, soit une véritable futaie si les sols sont plus évolués. Il est caractéristique des régions calcaires subméditerranéennes à étés secs. Ils peuvent recoloniser les différents types de pelouses et si le boisement est lâche des espèces de pelouses peuvent encore s'y retrouver. Le genévrier finit par disparaître sous le couvert des chênes. Des orchidées semi sciaphiles comme l'Epipactis helleborine (*Epipactis helleborine ssp helleborine*) et la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) font partie du cortège de la chênaie pubescente. C'est un habitat d'espèces pour le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne.

➤ Les Yeuseraies Aquitaines (chênaie verte ; Code N 9340 – 10 / code Corine 45.33) :

Ces formations sont isolées : elles sont situées fréquemment en corniche versant sud, sur des sols superficiels. Le Chêne vert peut se mélanger avec des espèces comme l'Erable de Montpellier, le Sumac (ou arbre à perruque *Rhus cotinus*). On peut constater la présence d'espèces comme la Filaria à feuilles intermédiaires, le Jasmin, l'Asperge à feuilles aigües, le Nerprun alaterne, la Corroyère à feuille de myrte, le Pistachier térébinthe... Ces espèces mettent en avant le caractère xérique très marqué de ces faciès.

➤ Les Aulnaies-frênaies à Laîches espacées des petits ruisseaux (« Aulnaies » ; Code N 91 Eo-8* / Code Corine 44.3) :

Très peu présent, il s'agit de peuplements naturels d'aulnes qui se développent le long des petits ruisseaux. Ils sont envahis de Prêles géantes (*Equisetum telmateia*). D'autres peuplements se développent en bordure des tufs calcaires (suintement d'eau constant).

➤ Les Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (« Forêt de ravin » Code N 9180-2* / Code Corine 41.4)

Ce milieu forestier occupe très peu d'espace mais est très intéressant au plan de la biodiversité avec un cortège spécifique (Tilleuls, Erables sycomores, Frênes communs..). Il se positionne sur des rebords abrupts de ravins, avec des blocs instables et plutôt en versant nord.

c) Autres milieux

➤ Les eaux stagnantes ou courantes (Code N 3260 et 3140)

Deux habitats ont été regroupés, « Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-Batrachion* » (N 3260 / Code Corine 24.4) et « Eaux oligo- mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* sp » (N 3140 / Code Corine 22.12 x 22.44).

Ces deux habitats concernent les petits ruisseaux qui courent suivant la pente ou au contraire à circulation très lente si la pente est nulle ou presque. Vu les surfaces occupées, il n'a pas été possible de distinguer cartographiquement ces deux habitats qui font partie du même réseau hydrographique.

➤ Les carrières (Code Corine 86.41)

Deux carrières existaient sur le site mais sont à l'abandon ; elles évoluent vers les milieux de pentes rocheuses calcaires.

➤ Les falaises calcaires planitiales et colinéennes (« les falaises » Code N 8210-9 / Code Corine 62.1) :

Cet habitat est constitué d'une végétation vivace et clairsemée qui s'installe dans les fissures.

* : Habitats prioritaires

➤ Fruticée thermo- méditerranéenne à *Rhamnus alaternus* (Code Corine 32.21) :

Cette formation végétale s'installe dans les secteurs de transition probable entre une pelouse pionnière dégradée passant peu à peu à la yeuseraie et totalement envahie par le Nerprun alaternus.

Il faut également noter des habitats ponctuels mais importants au plan de la biodiversité :

- Les sources pétrifiantes avec formation de travertins : Code N 7220 / Code Corine 54.12
- Les grottes non exploitées par le tourisme : Code N 8310 / Code Corine 65
- Divers : les habitats divers comprennent les milieux fortement anthropisés (plantations de résineux, peupleraies,...), les chênaies-charmaies, ..

Par rapport au FSD, il n'apparaît pas l'habitat 6410 « prairies à Molinies sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux ». Cet habitat au sens de la directive n'a pas été caractérisé. Si la Molinie apparaît sur certaines bordures de pelouses à orchidées (*Mésobromion*), elle ne suffit pas à caractériser cet habitat au sens de la Directive (Cf. descriptions du 6410 sur les cahiers d'habitats).

d) *Tableau de synthèse des habitats*

Groupement végétal	Code CORINE	Code N 2000
Les pelouses rupicoles calcaires	34.11	6110*
Les formations herbeuses sèches semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire	34.32 x 34.33	6210
Les pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.2	6510-3
Les fruticées à prunellier	31.812	-
Les fruticées thermo-méditerranéenne à <i>Rhamnus alaternus</i>	32.21	-
Les formations à <i>Juniperus communis</i> sur pelouses calcaires	31.88	5130
Les formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i>	31.82	5110
Les Chênaies thermophiles à <i>Quercus pubescens</i>	41.711	-
Les yeuseraies Aquitaines	45.33	9340-10
Les Aulnaies-frênaies à Laîches espacées des petits ruisseaux	44.3	91E0-8*
Les Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre	41.4	9180-2*
Les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	24.4	3260
Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara sp</i>	22.12 x 22.44	3140
Les sources pétrifiantes avec formation de travertins	54.12	7220
Les carrières	86.41	
Les falaises calcaires planitiales et colinéennes	62.1	8210-9
Les grottes non exploitées par le tourisme	65	8310

Tableau 1 : tableau de synthèse des habitats naturels présents sur le site

* : Habitats prioritaires.

III-3-2 Inventaire des espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitat et annexe I de la Directive Oiseaux).

Dans le FSD, aucune espèce n'est citée.

a) Flore :

Une espèce est répertoriée au plan national, la Marguerite de Saint-Michel (*Aster amellus*), classée comme rare dans le Livre Rouge des espèces menacées. Aux vues des connaissances actuelles sur l'espèce, celle-ci n'est présente que sur un seul site en Lot et Garonne. Le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), espèce protégée régionalement, est également présent sur le site.

b) Faune :

➤ Insectes :

❖ Le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia* ; Code N 1065) :

Ce papillon fréquente les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres et parfois certains milieux humides. La plante hôte, la Succise des prés, est présente dans ces pelouses. Ce papillon est en forte régression en Europe, du fait de la raréfaction des milieux ouverts.

❖ L'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata* ; Code N 1078)

Ce papillon colonise les milieux chauds et ensoleillés souvent calcaires. Il est considéré comme « espèce non menacée » localement.

❖ Le Lucane cerf- volant (*Lucanus cervus* ; Code N 1083) :

Ce coléoptère n'est pas menacé en France. Toutefois, son habitat larvaire est le système racinaire de souches et d'arbres dépérissant. Sa présence est donc très liée à des arbres dépérissant et donc vieillissants.

❖ Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo* ; Code N 1088) :

Ce coléoptère est bien présent dans le sud de la France mais sa présence se raréfie en allant vers le nord. Il fréquente les arbres âgés notamment des chênes ; d'où l'intérêt de conserver de vieux arbres en boisements ou en milieux plus anthropisés (dans les champs ou les jardins).

➤ Les chauves- souris :

Les informations concernant les populations de chauves-souris sont assez récentes, et donc forcément incomplètes. Si les nuisances liées à la fréquentation ont pu être caractérisées, il n'en ait pas de même pour les éléments caractérisant les populations de Chiroptères.

❖ Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* ; Code N 1303)

Chauve- souris relativement fréquente en France mais vulnérable. Elle fréquente les milieux semi- ouverts, composés de mosaïques d'habitats (boisements feuillus, prairies de fauche, pelouses pâturées, landes, friches, vergers..). Elle a été observée dans les grottes de Masquières en hibernation.

❖ Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* ; Code N 1304) :

C'est une Chauve-souris encore bien présente en France mais vulnérable et en déclin au niveau international. Elle fréquente le même paysage que le petit rhinolophe et a également été observé dans les grottes de Masquières en hibernation.

❖ Le Grand Murin (*Myotis myotis* ; Code N 1324)

Espèce de chauve-souris bien représentée localement. Elle chasse dans les secteurs facilement accessibles, forêts sans sous étage, prairies fauchées, pelouses. C'est un insectivore strict.

➤ Les crustacés :

❖ L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* ; Code N 1092) :

Cette espèce d'intérêt communautaire, en nette régression et très localisée, a besoin d'une eau claire, peu profonde, d'excellente qualité, bien oxygénée et d'une température constante ne dépassant pas 21°C. Elle se nourrit principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes..) mais aussi de larves, têtards, petits poissons. La population, qui vient d'être découverte, paraît stable vue l'étagement des âges observés.

➤ Les Oiseaux :

Un inventaire ornithologique a eu lieu avec la LPO au printemps 2003. Les espèces suivantes ont été répertoriées :

❖ L'Alouette lulu (*Lullula arborea* ; Code Natura 2000 A 246):

C'est un passereau en régression dans le Sud Ouest. Cette espèce fréquente les milieux ouverts, principalement composés de pelouses et de landes à genévriers. Son régime alimentaire est composé de petites graines et d'invertébrés l'été. Elle niche au sol dans une petite dépression d'herbes sèches. Essentiellement sédentaire, elle aime les mosaïques de milieux et fuit les plaines uniformes.

❖ Le Busard cendré (*Circus pygargus* ; Code Natura 2000 A 084) :

Espèce migratrice en nombre fluctuant, elle fréquente les milieux ouverts (pelouses et landes). Le Busard chasse à faible hauteur les passereaux et les rongeurs.

❖ Le grand Corbeau (*Corvus corax* A350) :

Le grand Corbeau fréquente des milieux variés : montagnes, falaises maritimes, lande et plaine. Un couple a construit son nid sur une corniche de falaise à proximité et vient s'alimenter sur le site.

❖ Le Milan royal (*Milvus milvus* ; A 074) :

Ce rapace fréquente les milieux ouverts pour chasser. Il niche en forêt de ravin.

❖ La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio* ; A 338) :

Les populations sont en forte régression, avec d'importantes fluctuations directement liées à la présence et à l'abondance des sites de nidification. Elle recherche les milieux ouverts parsemés de buissons épineux afin d'y empaler ses proies (insectes, petits rongeurs, batraciens..). Elle recherche donc les pelouses, les landes à Genévriers et les fruticées à Prunelliers.

❖ Le Pic mar (*Dendrocops medius*; Code A 238) :

C'est une espèce sédentaire rare, inféodée aux boisements feuillus à écorce crevassée. Il pond dans la cavité d'un arbre dépérissant et cherche sa nourriture dans les troncs.

❖ Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* ; A 103) :

C'est un rapace rare qui chasse les oiseaux en vol et niche dans des falaises. Il utilise les pelouses et les landes comme zones de chasse et niche sur les falaises de Touzac et Dausse (hors site).

Il est aussi important de souligner que certaines espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats sont présentes sur le site :

- **le Lézard vert** (*Lacerta viridis*)
- **le Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*)
- **la Couleuvre verte et jaune** (*Coluber viridiflavus*)
- **la Grenouille agile** (*Rana dalmatina*)
- **la Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*)
- **le Triton marbré** (*Triturus marmoratus*)

.

Espèces	Codification Natura 2000	Statut	Habitat favorable	Sensibilité (Cotation UICN)
Insectes				
Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	D.H : II	Chênaie pubescente Code Corine 47.711	Monde : vulnérable
Grand capricorne (<i>Cerambix cerdo</i>)	1088	N D.H : II et IV	Chênaie pubescente Code Corine 47.711	Monde : vulnérable
Ecaille chiné (<i>Callimorpha quadripunctata</i>)	1761	D.H : II Prioritaire	Pelouses à Orchidées (N 6210)	France : en danger
Damier de la succise (<i>Eurodryas aurinia</i>)	1065	D.H : II Berne : II N	Pelouses à Orchidées (N 6210)	France : en danger
Chiroptères				
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	D.H : II et IV Berne : II Bonn : II	Pelouses maigres de fauche (N 6510) Grottes non exploitées par le tourisme (N 8310)	Monde : faible risque France : vulnérable
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303	D.H : IV Bonn : II Berne : II	Grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) Paysage semi-ouvert	Monde : faible risque France : vulnérable
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus fenumequinum</i>)	1304	D.H : II et IV Bonn : II Berne : II	Grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) Paysage semi-ouvert	Monde : faible risque France : vulnérable
Crustacés				
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092	N D.H : II et IV Berne : III	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260)	Monde: vulnérable France: vulnérable
Amphibiens				
Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260) Aulnaies-frênaies (N 91 E0- 8)	France: vulnérable
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionatis</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260) Aulnaies-frênaies (N 91 E0- 8)	France: à surveiller
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260) Aulnaies-frênaies (N 91 E0- 8)	France: à surveiller

Tableau 2 : Tableau de synthèse de la faune remarquable

Espèces	Codification Natura 2000	Statut	Habitat favorable	Sensibilité (Cotation UICN)
Reptiles				
Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)		N D.H : IV	Tous les milieux présents	France : à surveiller
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)		N D.H : IV	Tous les milieux présents	France: à surveiller
Couleuvre verte et jeune (<i>Coluber viridiflavus</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260)	France: à surveiller
Oiseaux				
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	A 246	N D.O : I Berne : III	Paysage semi-ouvert	Monde: vulnérable France: à surveiller
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	A 084	N D.O : I Berne : II Bonn : I	Paysage semi-ouvert	France: à surveiller
Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	A 350	N D.O : I	Paysage semi-ouvert	-
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A 074	N D.O : II Berne : II Bonn :	Paysage semi-ouvert	Monde: vulnérable France: à surveiller
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A 338	N D.O : I Berne : II	Paysage semi-ouvert	Monde: en déclin France: en déclin
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	A 238	N D.O : I Berne : II	Paysage semi-ouvert	France: à surveiller
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A 103	N D.O : I Berne : II Bonn : I	Paysage semi-ouvert	Monde: rare France: rare

D.H : Directive habitats ; **DO** : Directive Oiseaux ; **N** : protection nationale ; **Berne** : convention de Berne ; **Bonn** : convention de Bonn.

III-3-3 Cartographie des habitats

a) Echelle de travail et outils :

Préalablement aux inventaires, la physionomie de la végétation a été définie par photo-interprétation. Sur le terrain, les impressions couleur des orthophotographies au 1/5 000e ont permis de reporter directement les contours des unités de végétation repérées et/ou les codes d'habitats potentiellement définissables.

Le travail a été réalisé au 1/5 000e mais les micro mosaïques très intéressantes ont fait l'objet d'une étude plus fine.

b) Restitution cartographique :

Toutes les formations végétales présentes dans le périmètre d'étude (regroupant plusieurs types d'habitats au sens de la nomenclature CORINE biotopes et de la directive) ont été cartographiées. En fait, la totalité des faciès sont identifiables, sans qu'il soit possible de traduire cartographiquement ces micro mosaïques.

L'ensemble des habitats sont énumérés dans le texte de référence, détaillés dans chaque fiche habitat (cf. atlas cartographique) puis regroupés en formations végétale lors de la cartographie (cf. tableau ci-après).

c) Les entités cartographiques

En ce qui concerne les pelouses, quatre entités ont été cartographiées (cf. tableau ci-après) :

- Les pelouses à orchidées : Cette formation, cartographiée selon la dénomination de « pelouses à Orchidées et pelouses mixtes à Orchidées » correspond à l'habitat générique des formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (6210). Il regroupe 5 habitats élémentaires au sens de la directive.

3 habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Mésobromion* :

- Les pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendre ou friables (6210-12) ;
- Les pelouses calcicoles marnicoles atlantiques (6210-13) ;
- Les Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques (6210-22).

2 habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Xérobromion* :

- Les pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26)
- Les pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles (6210-27)

- Les pelouses pionnières : Cette formation, cartographiée selon la nomenclature « pelouses pionnières sur dalles calcaires mixtes et pelouses pionnières sur dalles calcaires pures » correspond à l'habitat générique des pelouses rupicoles calcaires (6110).

Un seul habitat élémentaire est présent au sens de la Directive et peut être phytosociologiquement rattaché à l'alliance de *l'Alyso alyssoidis - sedion albi* :

- Pelouse pionnière des dalles calcaires planitiaires et colinéennes (6110-1).

En ce qui concerne les communautés aquatiques, une seule entité a été cartographiée : les « Eaux stagnantes ou courantes ». Cette entité cartographique regroupe deux habitats naturels au sens de la Directive :

- Les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (N 3260) ;
- Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp* (N3140).

d) Bilans statistiques

La surface du site est définie comme suit : la surface totale (m²) et la surface relative (%) des formations cartographiées regroupant l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire.

Les résultats de l'étude sont restitués sous forme de tableaux et de cartographies, décrivant la structure végétale du périmètre concerné.

Le site du « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » possède une surface de 1228 ha dans le cadre du périmètre proposé après études.

L'habitat le plus représenté est la chênaie pubescente puisqu'elle couvre 622 ha soit 50 % du site. Le regroupement des habitats de pelouses donne une surface occupant 349 ha soit 25% du site; ce qui est important. Les surfaces en fruticées à Prunellier et en lande à Genévrier occupent une surface de 24 ha (territoires potentiels de pelouses ; 2%). Les prairies de fauche occupent 245 ha soit 17% du site. Enfin, la chênaie verte ou « yeuseraie » n'occupe que 18 ha soit 1,3% du site; ce qui est très peu.

L'ensemble des résultats sont regroupés dans le tableau présenté ci-après.

Entités cartographiques	Habitats naturels	Code N2000	Surfaces (ha)	Surface relative (%)
Aulnaies	Les Aulnaies – frênaies à Laîches espacées des petits ruisseaux	91 E0-8*	1.56	0.127
Aulnaies + tuf	Les sources pétrifiantes avec formation de travertins	7220	0.27	0.02
Buxaies	Les formations à <i>Buxus sempervirens</i> sur pelouses calcaires	5110	19.21	1.56
Carrières	Les carrières		0.94	0.07
Chênaies pubescentes	Les chênaies thermophiles à <i>Quercus pubescens</i>		622.53	50.68
Divers	Divers		131.03	10.66
Eaux stagnantes ou courantes	Les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	1.76	0.14
	Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp</i>	3140		
Falaises	Les falaises calcaires planitiales et colinéennes	8210-9	0.28	0.02
Forêts de ravin	Les frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre	9180-2*	1.67	0.13
Fruticées à prunelliers	Les fruticées à prunelliers		16	1.30
Landes à Erica			0.34	0.027
Landes à genévrier	Les formations à <i>Juniperus communis</i> sur pelouses calcaires	5130	7.95	0,65
Maquis	Formation à <i>Rhamnus alaternus</i>		1.44	0,12
Pelouses à Orchidées	Les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	6210 pouvant être prioritaires	104.62	8.52
Pelouses mixtes à Orchidées				
Pelouses pionnières sur dalles calcaires mixtes	Les pelouses rupicoles calcaires	6110*	244.01	19,86
Pelouses pionnières sur dalles calcaires pures				
Prairies de fauche	Les prairies maigres de fauche	6510-3	56.61	4,6
Yeuseraies	Les yeuseraies Aquitaine	9340-10	18.12	1,47

Tableau 3 : Tableau de synthèse des unités cartographiques et de la structuration surfacique des habitats naturels sur le site

* : habitat prioritaire

III-3-4 Recensement des mesures de protections ou d'inventaires existantes

- Plusieurs ZNIEFF de type 1 sur ce site :
 - Plateau de Lascrozes , ZNIEFF n° 12 900, code zone 48360000 (couvre la carte n° 1 : zone Ouest) ;
 - Pech de Penne d'Agenais , ZNIEFF n° 12 958, code zone 48450000 (couvre la quasi totalité de la carte n° 2 : centre ouest sauf la partie sud-est du château de Noaillac) ;
 - Pech de Tremons et Cazideroque, ZNIEFF n° 12 959 code zone 48460000 et Bois de Garroussel, n° 12 961, code zone 48480000 pour la carte n°3 nommée « centre Est » ;
 - Coteaux de Tournon d'Agenais et Courbiac, ZNIEFF n° 12 962 code zone 48490000 pour la carte n° 4 est ; il manque l'information sur la partie située sur le Lot (données non disponibles).

- Les sites inscrits :
 - Carte n° 2 centre ouest, le site inscrit n° 402, Pech de St Martin des Cailles Gaussens ;
 - Carte n°3 Centre est, le site inscrit n° 405, Ste Foy et le site inscrit n° 406 partie ouest d'Ascarreaux.
 - Le Tombeau des Géants.

- Les monuments historiques :
 - Le château de Noaillac (commune de Dausse) ;
 - Le château de Puycalvary à l'est.

La répartition spatiale des inventaires et statuts de protection de l'espace sont présents dans l'atlas cartographique qui est joint au présent document de référence.

III-4 Collecte des données économiques, sociales et culturelles (inventaire et description des activités humaines).

III-4-1 Méthologie

But : « *Comprendre les compétences, les prérogatives de chacun, leur lien institutionnel et leurs intérêts respectifs* ».

Une large consultation a été menée sur le territoire du site. Elle a permis de centraliser les données à partir d'une grille d'entretien détaillée en vue :

- d'identifier les problématiques connues des élus ;
- de connaître les interventions éventuelles déjà réalisées ;
- d'identifier les usages ;
- de détecter des personnes ressources et référent localement pour compléter la collecte des données de terrain ;

III-4-2 Le travail réalisé

a) Identification des acteurs

Contacts, courriers avec les communes et les organismes représentatifs.

b) Analyse de la propriété foncière:

- Recherche sur les matrices cadastrales au centre des impôts et auprès des communes (statut foncier) ;
- Mise en correspondance du relevé parcellaire et du périmètre du site sur fond de carte IGN au 1/2500.

c) Identification des différentes données humaines et économiques :

- Rencontres et échanges formels avec les acteurs locaux:
 - Elus et services des collectivités (janvier 2005) ;
 - Information auprès d'un conseil municipal à la demande de Madame le Maire ;
 - Associations : réunion à l'intention des présidents des sociétés de chasse communales et privées, Espaces naturels d'Aquitaine, Fédération départementale des chasseurs, Comité départemental de spéléologie, Société archéologie du Villeneuvois.
 - Echange avec la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne (technicien sur le secteur Villeneuvois et Tournon d'Agenais).

d) Inventaire des outils de développement, de réglementation et de programmes collectifs sur les 11 communes

- Renseignements auprès des services administratifs (DDE, DDAF, Préfecture, DRAC, DIREN, Agence de bassin Adour Garonne) ;
- Documents d'urbanisme : derniers recensements INSEE : population en mars 1999, agricole en 2000, listes des électeurs de la Chambre d'Agriculture en 2000.

III-4-3 Résultats

L'ensemble du site « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » borde la frange nord est du **Pays de Serres**, région géographique calcaire pour les communes de Villeneuve/Lot, Penne d'Agenais, Dausse, Cazideroque, Trémons, Anthé, Masquières. Il se prolonge par la pointe ouest du **Quercy blanc** pour les communes de Tournon d'Agenais, Courbiac et Saux dans le Lot, autre région calcaire.

Administrativement :

11 communes dans 2 régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées), 2 départements (10 en Lot-et-Garonne et 1 dans le Lot), 4 cantons (Villeneuve sur Lot, Penne d'Agenais, Tournon d'Agenais, Montcuq)

a) La population

(1) La démographie

C'est un secteur essentiellement rural marqué par de nombreuses disparités : 10 communes de moins de 2500 habitants (densité variant de 12 hbts/km² à 62 hbts/km²) à proximité du pôle urbain de Villeneuve/Lot (densité 280 hbts/km²)



L'évolution démographique montre des fluctuations qui n'ont pas la même ampleur dans chaque commune.

- une population en décroissance dans les années 60-75 pour la plupart des communes rurales (hors Villeneuve/Lot)
- une population en croissance importante pour la commune de Villeneuve/Lot (+4647 hbts) dans les années 60
- une reprise de croissance est générale dans les années 80-90, excepté pour les communes situées à l'est de la zone.

En 1999, le dynamisme démographique reste faible. Actuellement la croissance semble s'accroître.

(2) Répartition socio-économique de la population :

La répartition entre jeunes de moins de 20 ans et personnes qui ont plus de 75 ans n'est pas homogène dans les 11 communes. En moyenne :

- Les jeunes représentent 20,7% de la population pour 22% dans le 47 et 20,3% dans le 46
- Les seniors représentent 12,8% de la population pour 10,9% dans le 47 et 11,9% dans le 46

La population est vieillissante

Dans le périmètre du site, 348 personnes sur 440 propriétaires sont des retraités soit 79%

Les retraités sont pour la majeure partie d'origine agricole et pour le reste de nouveaux résidents retraités salariés originaires d'autres communes ou d'Europe (Belgique, Hollande, Grande-Bretagne).

L'emploi

Il doit être considéré globalement sur le territoire des 11 communes, le périmètre du site étant peu concerné par des activités économiques.

Plus de 50% de la population active travaille hors commune répondant à l'attractivité de 4 bassins d'emploi d'importance inégale.



La population active

Dans les 10 communes de moins de 2500 habs, 64% des personnes actives sont salariées et 23% ont une activité non salariée (agricole ou autre). Sur la commune de Villeneuve/Lot, le nombre de salariés augmente au détriment des non salariés surtout agricoles.

- **secteur primaire : L'agriculture** est l'activité qui a façonné le paysage actuel grâce à un système de polyculture-élevage. Celui-ci a quasiment disparu dans le périmètre du site. L'agriculture est présente et active hors du site et dans quelques secteurs en marge. Elle est relayée par les activités tertiaires dont le tourisme.
- **Secteur secondaire : Aucune industrie** n'est présente dans la zone. L'industrie la plus proche est le pôle métallurgie de Fumel à 10 km, qui subit une période de crise et de mutation. Mais il existe une activité artisanale dans quasiment toutes les communes, liée surtout aux filières agricoles et du bâtiment.
- **Secteur tertiaire** : Il mobilise les actifs autour de l'**attractivité des pôles urbains** les plus proches : Fumel (10km), Villeneuve/Lot (5km), Agen (20km), Cahors (40km).

Les commerces et les services sont répartis sur la totalité des communes. Cela nécessite des ententes et des regroupements de la part de celles-ci.

(3) L'habitat

Historiquement l'habitat dans les coteaux du Pays de Serres est un habitat agricole groupé en hameaux dans les vallons encaissés (Hameau des Trois Sols à Courbiac) ou en gros bourgs nichés sur les éperons rocheux comme Tournon d'agenais ou Penne d'agenais. La présence de grosses maisons de caractère architectural remarquable témoigne de l'attachement ancien de l'homme à ce territoire.

Dans les vallées plus larges, celles du Boudouyssou ou du Lot, l'habitat est très dispersé et les fermes qui correspondent généralement aux sièges d'exploitations s'égrènent sur les pentes et les fonds de vallées.

La proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est largement supérieure au nombre de logements anciens. La tendance actuelle est à une construction en plein essor concernant essentiellement des logements individuels situés autour des communes les plus importantes.

Le marché foncier concerne des biens bâtis ou non bâtis revendus au profit de non agriculteurs.

L'orientation du marché foncier agricole entraîne des modifications sur la population présente sur ces coteaux :

- revente au profil d'un autre exploitant d'où agrandissement des exploitations et disparitions des petites structures
- difficulté de transmission du foncier agricole au sein d'une même famille (manque de successeurs agricoles) d'où perte d'actifs agricoles sur le site.

b) L'agriculture

Le périmètre du site occupe des surfaces avec peu de bâti (seulement 8%) et un large espace de reconquête des sols anciennement cultivés par du bois taillis : 41% en Lot-et-Garonne et 58% dans le Lot.

(1) Contexte général des communes :

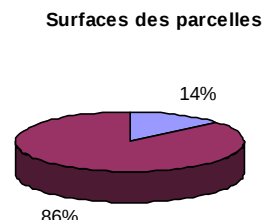
- La population agricole n'a cessé de diminuer ces dernières années (nombre d'exploitations, main d'œuvre) ;
- La moyenne d'âge des exploitants est élevée ;
- La surface agricole utilisée diminue sur 7 communes et augmente sur 4 ;
- Le mode de faire valoir traditionnel est le faire valoir direct qui s'oriente sensiblement vers le fermage ;
- La superficie des exploitations s'agrandit (peu de successeurs aux agriculteurs partant en retraite) ;
- Chaque commune est dotée d'une Association Syndicale autorisée (A.S.A) pour l'irrigation. Un lac d'irrigation est situé en limite de périmètre du site dans la partie aval du ruisseau de Vergnote sur la commune de Masquières ;
- Seulement 4 communes ont réalisé un remembrement : Cazideroque, Dausse, Penne d'Agenais, Trémons.

(2) Contexte local dans le périmètre du site

(Sources : matrice cadastrale du centre des impôts et cartographie IGN)

Le foncier non bâti concerne une mosaïque de parcelles de petites tailles :

■ Parcelles > 1 ha ■ Parcelles < 1 ha



Répartition socio - professionnelle des propriétaires fonciers recensés :

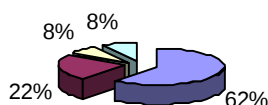
(Source : cadastre, centre des impôts)

Les propriétaires cotisants à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) ne représentent que 34% des propriétaires. L'occupation des surfaces du site par des activités est très faible.

Activités	Nombre de propriétaires	% de surface par propriétaires
Exploitants agricoles	80	18 %
Retraités agricoles	70	16 %
Autres retraités, salariés, SCI	278	63 %
Autres : communes, associations, communaux	12	3 %
Total	440	100%

1300 ha de terres sont peu exploitées et à très faible valeur agricole.

Répartition des terres



- Bois spontanés (chênaie pubescente) et quelques plantations (résineux)
- Landes non exploitées en phase d'embuissonnement.
- Prairies ou pâtures permanentes.
- Terres réparties en prairies temporaires, jachères, cultures extensives, vergers, vignes ou plantations truffières

Lors du travail de consultation en 1998 (avant la désignation du site), la plupart des terres cultivées à ce moment-là ont fait l'objet d'une exclusion du périmètre à la demande de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne. Certaines terres sont depuis non exploitées.

80 exploitants ont des parcelles situées dans le site mais la majeure partie de leur exploitation est hors périmètre.

L'élevage est peu représenté : essentiellement bovins (1 troupeau pâture sur le site dans la commune de Courbiac) et ovins (quelques individus).

2 vignobles sont en bordure du site :

- A.O.C. de Cahors à Saux,
- Vin du Tsar à Masquières et Courbiac.

(3) Pratiques historiques et usages

La plupart des pelouses sèches ont pour origine les premiers défrichements dès le Néolithique, l'âge du Fer et plus tardivement le Haut Moyen-âge. L'homme est intervenu pour débroussailler les forêts, utiliser le bois et mettre en place les premiers parcours de troupeaux domestiques. Les pelouses font leur première apparition dans le paysage. Elles se sont maintenues au cours du temps grâce aux terrains de parcours de moutons, chèvres et bovins, parfois la plantation de vignes et de petits vergers. Ce sont ces pelouses sèches qui sont à l'origine d'une biodiversité remarquable justifiant leur intégration dans le Réseau Natura 2000.

Les activités agropastorales ont donc permis de façonner le paysage actuel.

L'élevage ovin. Très présent au XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles, sous forme de pâturage extensif avec gardiennage par berger, il a été abandonné dans les années 60. Il a laissé sur ces coteaux des espaces fortement ouverts voir sur-pâturés. Seulement une vingtaine de moutons pâturent encore sur des espaces clos.

La culture de la vigne. Elle était pratiquée à un niveau familial sur les flancs des coteaux sur de très petites surfaces, sur des sols très caillouteux. Pour rendre la culture plus facile, les cailloux étaient exportés sur les bords des parcelles en amoncellements linéaires. La mise en valeur de l'A.O.C. Cahors et du Vin du Tsar permet une utilisation actuelle soutenue des plateaux calcaires dans les commune de Masquières, Courbiac et Saux , limite géographique de l'appellation Cahors.

L'élevage bovin. Les troupeaux élevés pour la viande (Blonde d'Aquitaine) occupent de façon préférentielle les fonds de vallée où les prairies permanentes ou temporaires fertilisées apportent un fourrage de meilleure qualité. Une exploitation continue de cette activité est effectuée sur les prairies permanentes des plateaux et des combes de la commune de Courbiac.

Les vergers. Cette culture pratiquée surtout sur les pentes argilo-calcaire des coteaux se situe sur les bordures du site. Ce sont surtout des vergers de pruniers et ponctuellement de noyers pour les fruits ou le bois.

La truffe. Cette activité est pratiquée traditionnellement dans le Lot. Dans le lot-et-Garonne elle constitue plutôt une activité marginale pratiquée par des personnes soit retraitées ou ayant une activité pas forcément agricole. Différents témoignages montrent que le pastoralisme ancestral, petits troupeaux en gardiennage, dans les plantations ou sites naturellement truffiers retardait ou bloquait la fermeture du milieu, et, plus particulièrement, l'extension de la lande à genévriers. Ces troupeaux maintenaient les sites naturellement producteurs du *Tuber melanosporum*, truffe noire, dans le stade le plus approprié écologiquement au champignon. (enquête réalisée en 1997 à la demande de la région Midi-Pyrénées pour « L'évaluation du plan de relance truffière du Département du Lot de 1970 à 1986 »).

(4) Evolution des pratiques

A la fin du XX siècle et surtout après-guerre les conditions économiques ont changé et vers les années 1950/60 une forte déprise agricole s'est exercée sur ces milieux. La mécanisation (très difficile sur ces sols squelettiques) et de nouvelles orientations agricoles ont incité les agriculteurs à concentrer leurs efforts de production sur les sols plus profonds et plus riches (combes , plateaux) situés à l'extérieur du périmètre du site.

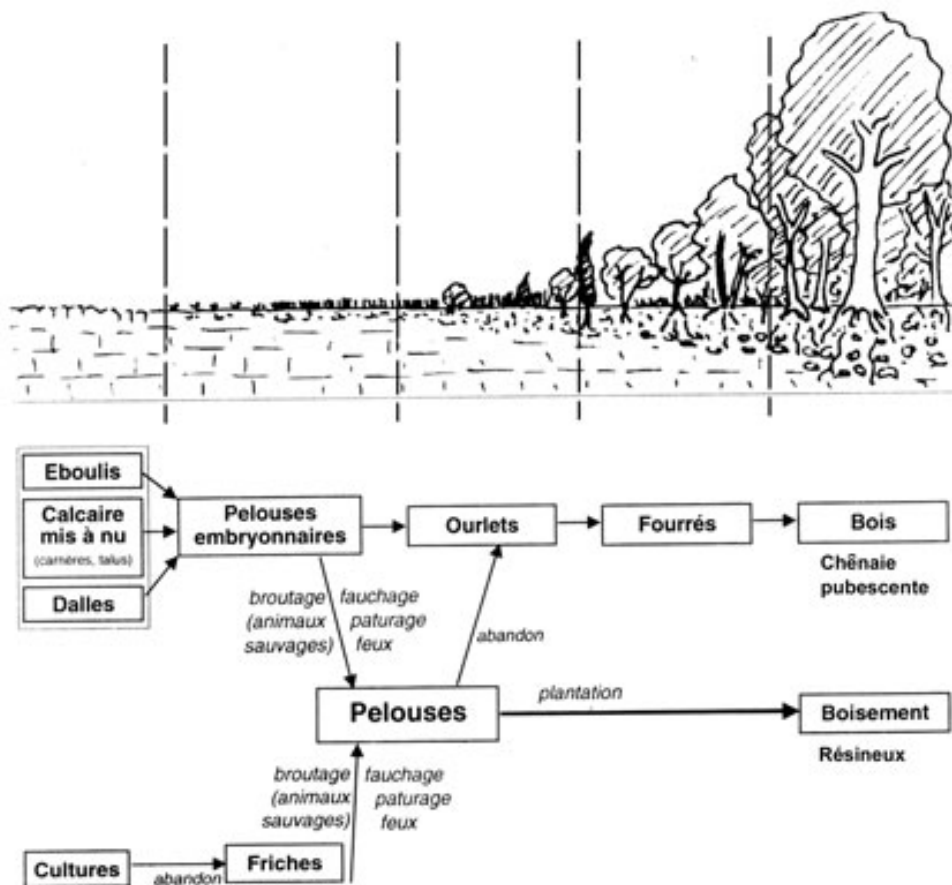
L'abandon de l'élevage et de la vigne sur les pentes, le phénomène de déprise agricole ont entraîné un non entretien de l'ensemble de ces sols arides. Ces milieux de pelouses tendent à évoluer vers leur fermeture du fait de la dynamique naturelle de la végétation vers un boisement progressif et une reconquête du sol par la chênaie pubescente, les genévriers, le chêne vert dans les zones les plus ensoleillées sur le calcaire lacustre des Serres et le buis sur les sols squelettiques calcaires du Quercy Blanc (Courbiac, Saux)

c) La forêt

(1) Les boisements

L'origine et la gestion passée des pelouses calcicoles déterminent, pour une grande part, la flore et la végétation présente, ainsi que leur dynamique évolutive. Les pelouses calcicoles ne constituent qu'un stade parmi d'autres au sein d'une succession d'états de la couverture végétale composant une ou des séries dynamiques naturelles généralement liées aux activités humaines.

Le schéma ci- dessous synthétise les liens évolutifs qui se succèdent sur substrat calcaire et aboutit à la chênaie pubescente et à la chênaie verte sur les versants les plus ensoleillés comme boisement naturel. Les peuplements de résineux sont issus de boisement artificiel.



(sources : Connaître et gérer les pelouses calcicoles ,P . MAUBERT, T. DUTOIT)

Les boisements naturels, la chênaie pubescente et le chênaie verte. Ils se situent à l'extrémité de la succession des différentes séries végétales dans la dynamique des pelouses calcicoles. Ce sont des peuplements clairs, souvent développés en taillis et rarement en futaie. Le Chêne pubescent et le Chêne vert sont des essences qui aiment les milieux secs et chauds (espèces xérophiles et thermophiles). Ces forêts hébergent des espèces méditerranéennes peu communes en Aquitaine (l'orchidée Céphalanthère Rouge et l'Asperge à feuilles aiguës), des espèces relevant de la Directive « habitats » (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne), justifiant en partie leur intérêt patrimonial.

Plusieurs stades de leur dynamique de développement occupent le site allant de la mosaïque avec les pelouses calcicoles au peuplement pur .

Les boisements artificiels, peuplements de résineux. Depuis une trentaine d'années, de petits boisements de résineux ont été réalisés à proximité du site ou dans le périmètre. Les boisements créés récemment l'ont été du fait d'incitation financière par l'intermédiaire de subventions (contrats du Fond Forestier National) et de l'exonération trentenaire d'impôt foncier sur les actions de reboisement. Ces peuplements ne font pas l'objet de plan simplifié de gestion.

Observations :

- L'essence la plus représentée est le pin noir d'Autriche dont la production dépend de la profondeur du sol et de la sylviculture qui pourra lui être apportée.
- La 2^{ème} essence cultivée, le cèdre de l'Atlas, trouve de bonnes conditions d'implantation mais présente un risque pour les habitats naturels voisins à préserver dans le cadre de ce Docob, du fait de leur faculté de colonisation par régénération naturelle.
- On peut noter la présence de la processionnaire du pin.

Les forêts alluviales. Ce peuplement occupe une très faible surface. La mieux représentée borde le ruisseau du Vergnote, commune de Masquières. Le frêne commun et l'aulne glutineux sont les essences présentes, accompagnées d'une strate arbustive dense, composée essentiellement de prunelliers et de yèbles (*Sambucus ebulus*). Au delà de sa faible représentativité, c'est l'importance de sa grande interaction avec l'hydrosystème (régime de nappe, régime hydrique, inondations..) qui détermine son caractère remarquable.

Pour son maintien une attention toute particulière sera portée à n'employer que des techniques respectant la fragilité de ce type de boisement voire à le restaurer et à l'étendre.

Activités liées au boisement sur le périmètre :

- Bois de chauffage dans les chênaies pubescentes.
- Production de résineux dans les boisements artificiels, sachant que ceux-ci ne sont qu'au stade de perchis pour la plupart, et qu'il n'y a pas eu d'éclaircie marchande à ce jour.
- Espaces participant à la gestion cynégétique, chasse communale ou chasse privée.

d) La chasse

(Sources : Fédération départementales des chasseurs du Lot-et-Garonne et communes.)

Pratiques. La chasse est pratiquée régulièrement sur le site. Le nombre de chasseurs exerçant sur la zone est peu important tout comme la pression cynégétique. Une gestion des populations de chevreuil et de sangliers est assurée par les sociétés de chasse communales avec entre autre des réserves de chasse. Les pratiques les plus courantes sont le chien courant, les battues, l'affût et la palombière.

Structures. Dans chaque commune la chasse est gérée soit par une ACCA, une société de chasse communale ou par des sociétés privées. Pour les 11 communes on compte 2 ACCA, 9 sociétés communales et sociétés privées.

Milieus fréquentés : La totalité du site est concernée. La pression cynégétique est légèrement plus élevée dans les chasses privées.

e) Le tourisme et les loisirs :

Ce sont des activités de loisir et de tourisme qui constituent le second pôle d'activités socio-économiques du périmètre.

Ce secteur est attractif pour son patrimoine architectural de caractère (bastides, villages perchés), son petit patrimoine bâti (murets, sources, lavoirs, pigeonniers) et son paysage contrasté (coteaux secs chauds et vallons encaissés frais).

Il s'agit d'un tourisme estival, diffus, dont les gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes sont les principales structures d'accueil.

L'activité est organisée par les offices de tourisme communaux ou cantonaux qui aident à la promotion et à la valorisation (visites, marché fermiers, manifestations à thème...)

La randonnée se pratique sous forme de promenades familiales, individuelles, en groupes avec les clubs de randonnées ou sportifs locaux : randonnées pédestres, équestres et VTT sont régulières et le passage de motos et quads est ponctuel.

Beaucoup de chemins ruraux sont accessibles, balisés et fréquentés (PR, GR).

Un chemin de grande randonnée traverse le site d'Ouest en Est, le GR 652 répertorié par la Fédération Française des Randonnées Pédestres.

L'organisation de manifestations est assurée par des clubs de randonnées (VTT Quercy Agenais, Verdus Nature) et groupes d'animation locaux (communaux ou extérieurs).

L'aménagement est réalisé par les communes ou en liaison avec des structures (Comité Départemental du Tourisme 47, association locale)

La valorisation se fait par topo guide, tracts, annonces avec des structures locales, offices de tourisme, radios locales).

L'entretien des sentiers est assuré soit par des employés communaux soit par des structures spécialisées dans le cadre des communautés de communes (Chemins verts de l'emploi).

Milieus fréquentés et évolution :

Tous les chemins balisés ou entretenus qui traversent ou longent le site.

La fréquentation est irrégulière, elle s'étale des mois de mars à septembre.

Le site est attractif de part l'originalité de ses paysages et l'accessibilité en toutes saisons.

Parallèlement, cette accessibilité et la proximité de nouvel habitat bâti peut induire des attitudes d'incivilité et non respect de la propriété privée.

Un développement de nouveaux sentiers est entrepris depuis 2002 dans le cadre du Schéma Départemental 47 d'Aménagement de sentiers sur l'Agenais.

e) L'aménagement du territoire:

Les communes sont organisées en 4 communautés de communes :

- C.C. du Tournonnais ;
- C.C du canton de Penne d'Agenais ;
- C.C du Villeneuvois ;
- C.C du canton de Montcuq.

(1) Des dispositions supra-communales

Des cohérences avec des programmes départementaux, régionaux et nationaux sont à respecter.

- Gestion et protection des ressources en eau : Schéma directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (S.D.A.G.E), Zone vulnérable à la pollution par les nitrates : Villeneuve / Lot
- Programmes de Développement : Pays de la Vallée du Lot (Syndicat Mixte), Pays de Serre en matière de tourisme.
- Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).
- Plan départemental des risques (P.D.R.).
- Plan départemental des déchets.
- Charte de l'Environnement.
- Extension de la zone d'Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (A.R.E.A).
- Conditionnalité de la Politique Agricole Commune (P.A.C.). à partir de 2006.
- Plan de Maîtrise des Effluents d'Origine Agricole (P.M.P.O.A).

(2) L'urbanisme

Chaque commune sent son espace en mutation. Une forte demande de permis de construire, l'application de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (S.R.U.), la nécessité de maîtriser les espaces constructibles et de préserver des zones naturelles incitent les communes à mettre en place une réflexion sur l'évolution de leur territoire.

Le périmètre du site est essentiellement en zone NC (zone agricole), 1 zone ND (zone naturelle), 2 zones NB (habitat diffus)

Une grande partie de la superficie est en espace classé.

3 monuments classés : Château de Noaillac, Château de Puycalvary, Tombeau des Géants.

- Aucun document d'urbanisme spécifique sur les communes de Trémons, Cazideroque, Anthé, Courbiac, Masquières, Saux.
- Une carte communale à Dausse
- Réalisation d'un P.L.U. en cours à Hauteffage La Tour
- Révision du P.L.U. à Tournon d'Agenais, Penne d'Agenais, Villeneuve/Lot
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P) validée en 2004 : Villeneuve/Lot
- Prévisions de cartes communales à Saux,
- Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) proposé sur Villeneuve et les communes alentour

(3) Voies de communication



- Le site est longé d'Ouest en Est par la D661 puis la D656 qui relie Villeneuve/Lot à Cahors. La circulation y est régulière hiver comme été.
- Trois routes départementales, D103, D18, D656 et de nombreuses voies vicinales empruntent les petites vallées orientées Nord/Sud entre les différents coteaux calcaires ou Pech. La D656 qui est la seule départementale a pénétré sur le périmètre du site à Tournon d'Agenais, pourrait dans l'avenir faire l'objet d'aménagement routiers.
- Un chemin de grande randonnée, GR652 parcourt le site d'Ouest en Est sur les crêtes des coteaux.

g) A retenir :

- Le site s'étale sur 11 communes, 2 régions, 2 départements, 4 cantons, 4 communautés de communes.
- Ont été contactés tous les acteurs susceptibles de fournir des informations sur les activités humaines présentes sur le site : élus, chambre d'agriculture, sociétés de chasse, offices cantonnaux du tourisme, Agence de bassin (SDAGE).
- Chaque commune réfléchit sur son devenir à moyen et long terme et travaille sur l'actualisation de ses documents d'urbanisme et les infrastructures nécessaires à leur développement.
- L'occupation du sol a été étudiée à partir des matrices cadastrales. La SAU est en baisse sur 7 communes et en hausse sur les 4 autres. Le mode principal d'exploitation est le fermage. La superficie des exploitations tend à s'agrandir.
- On note la présence d'une ASA d'irrigation par commune.
- 4 communes ont fait l'objet de remembrements (Dausse, Cazideroque, Penne et Trémons).
- Il existe un seul plan simple de gestion forestier (PSG).
- On note 286 ha de landes en cours de fermeture, 104 ha de prairies- pâtures, 107 ha de prairies temporaires, jachères, vergers, vignes et 780 ha de bois et plantations arborées.
- La surface utilisée pour le site à partir des matrices cadastrales (1 306,77 ha) est un peu inférieure à la surface mesurée par informatique (difficultés des découpages).
- En ce qui concerne la taille des parcelles : 86% font moins de 1 ha. (soit 1891 parcelles). Seulement 297 parcelles font plus de 1ha. Ce morcellement foncier est forcément une entrave forte à la mise en valeur agricole ou pastorale. Par contre, c'est un point fort quant à l'intérêt paysager et écologique du site avec une structure bocagère prédominante, liée aux limites de propriété.

IV- Analyse écologique

IV-1 Exigences et état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ; la dynamique naturelle

Ce chapitre fait le point sur 2 notions : l'**état de conservation** et le **degré de naturalité** des habitats naturels. En effet, certains habitats du fait de leurs caractéristiques se maintiennent naturellement sans intervention humaine marquée (mis à part des actions destructrices). Dans ce cas on dit que leur degré de naturalité est fort (sur une échelle allant de 1 à 5, l'habitat est proche de 5 (niveau stable dit proche du « climax »)). Pour d'autres habitats qui ont naturellement tendance à évoluer vers d'autres milieux (c'est le cas en général des milieux ouverts qui évoluent naturellement vers des milieux fermés) l'intervention de l'homme est nécessaire, faute de quoi cet habitat peut disparaître. Il a alors un degré de naturalité voisin ou égal à 1.

L'état de conservation est déterminé d'une part en regardant la surface occupée par cet habitat dans ce site, et d'autre part, pour les habitats à faible degré de naturalité, en estimant la part qui disparaît régulièrement du fait du manque d'intervention humaine (faiblesse de l'élevage, manque d'action locale,...).

Ces deux notions sont donc fixées à dire d'expert, et peuvent toujours être soumises à débat même si la tendance est a priori vérifiée sur le terrain.

IV-1-1 Etude des habitats

a) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (N 6210) :

C'est un habitat pouvant être prioritaire. On peut décrire deux sous-types : le *Xérobromion* qui est une pelouse primaire sur des sols encore assez superficiels et le *Mesobromion*, pelouse secondaire sur un sol un peu plus profond, où des cultures ont pu être faites par le passé (ces terrains ont été utilisés en pâturage). Ce milieu ouvert a besoin pour se maintenir d'un pâturage correctement exercé pour éviter la destruction des parties souterraines des orchidées ou a minima de fauches annuelles pratiquées de manière tardive. Faute de quoi, la colonisation par les ligneux tels que le genévrier se fait très vite (en 3 ou 4 ans) surtout dans les pelouses mésophiles. Le risque est moins grand avec les pelouses xérophiles du fait de conditions édaphiques et topographiques plus défavorables à la dynamique végétale.

Etat de conservation : bon mais fragile du fait de la concurrence des graminées par absence de pâturage.

Degré de naturalité : 2 (sur une échelle de 1 faible à 5 fort)

b) Pelouses rupicoles calcaires (N 6110) :

Habitat prioritaire, ce milieu concerne uniquement des espaces où la roche mère affleure sur la moitié de la surface. Il est souvent en mosaïque avec d'autres habitats mais son existence semble peu menacé du fait de la position topographique et des conditions pédologiques (sols très superficiels).

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

c) Prairies maigres de fauche (N 6510) :

Cet habitat est lié aux activités humaines de par sa définition. Il risque fortement de se modifier s'il n'est pas traité comme une vraie prairie de fauche, avec notamment un fort risque de fermeture du milieu par manque de fauche ou pâture et d'eutrophisation par apport de fertilisation.

Etat de conservation : moyen

Degré de naturalité : 2

d) Les formations à *Juniperus communis* sur pelouses calcaires (N 5130) :

Cet habitat est un état intermédiaire entre les pelouses à orchidées citées plus haut (surtout les pelouses mésophiles) et des habitats plus fermés comme la chênaie pubescente. Ces milieux, suivant la profondeur du sol, peuvent se refermer en une vingtaine d'années. Leur présence est favorable pour un certain nombre d'espèces (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur,...). La surface occupée sur le site est faible par rapport aux surfaces en pelouses (cela pourrait être d'ailleurs un indicateur pour le Docob).

Etat de conservation : bon mais fragile

Degré de naturalité : 3

e) Les formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* (N 5110) :

Cet habitat possède des exigences écologiques très particulières et de ce fait semble peu menacé. Présent en milieu très xérique et en pente, ces formations presque climatiques se développent sur des sols très superficiels où la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers la forêt.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

f) Yeuseraie Aquitaines (N 9340 – 10) :

La chênaie verte est peu présente sur le site. Le chêne vert est lié à des conditions de xéricité forte.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 5

g) *Aulnaies-frênaies à Laîches espacées des petits ruisseaux (N 91 EO- 8*) :*

L'aulne se développe le long de ruisseaux, sur des sols riches en matière organique bien alimentés en eau. Il se développe également à proximité des tufs calcaires. Ces espaces sont restreints en surface, très sensibles aux interventions humaines et à la détérioration de la qualité physico-chimique de l'eau.

Etat de conservation : bon mais fragile

Degré de naturalité : 4

h) *Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (N 9180.2*) :*

C'est un milieu rare de par ses exigences écologiques. Par contre, lorsqu'il est présent, vu la difficulté d'accès et donc la difficulté d'exploiter les bois, sa présence est peu menacée (hormis par des destructions au bulldozer).

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

i) *Les falaises calcaires planitiaires et colinéennes (N 8210.9) :*

Habitat d'intérêt communautaire, c'est un milieu peu fréquent qui possède un intérêt pour l'avifaune et représente un potentiel de nidification pour des espèces comme le Faucon pèlerin, le Hibou grand duc, le Grand corbeau.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

j) *Eaux stagnantes ou courantes (N 3140 (eaux stagnantes) et N 3260 (eaux courantes)) :*

C'est un habitat dépendant de la qualité physico-chimique et biologique du réseau hydrographique donc, de la gestion de l'eau et du bassin versant.

Etat de conservation : bon mais fragile ; très lié à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Degré de naturalité : 2 (craint la fermeture par les arbres : eutrophisation, ombrage..).

k) *Les sources pétrifiantes avec formation de travertins (N 7220) :*

Milieus très vulnérables car ponctuels et très facilement destructibles (Tourel bas, Cassagne et ruisseau de Vergnote).

Etat de conservation : bon mais fragile

Degré de naturalité : 3

l) Les grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) :

Il s'agit de 2 grottes étudiées et suivies depuis peu. L'une d'elle est très fréquentée et l'autre est carrément « squattée ». Il conviendrait donc d'œuvrer pour limiter la fréquentation, celle-ci étant une cause de mortalité importante chez les chauves souris (dérangement implique mouvement, utilisation d'énergie, et risque d'épuisement).

Etat de conservation : bon pour 1 site, fragile pour l'autre

Degré de naturalité : 4

m) Les chênaies thermophiles à *Quercus pubescens* (41.71) :

Elles sont généralement présentes sur le haut des plateaux calcaires. Sa hauteur varie en fonction de la profondeur du sol. Cet habitat n'est pas considéré comme d'intérêt communautaire. Mais, l'imbrication avec d'autres habitats d'intérêt communautaire (lande à genévrier, pelouses,...) et son rôle d'habitat d'espèces lui confère un grand intérêt en terme de biodiversité.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 5

IV-1-2 Etude des espèces :**a) Damier de la succise (*Eurodryas aurinia* ; code E 1065) :**

Sa plante hôte est présente dans les prairies maigres de fauche et les pelouses sèches, notamment les pelouses à orchidées. La conservation de cette espèce passe donc par le maintien des pelouses à orchidées et des prairies.

Statuts : annexe II de la Directive « Habitats », annexe II de la convention de Berne et protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

b) Ecaille chiné (*Euplagia quadripunctaria* ; code E 1078*) :

Inféodée aux milieux chauds et ensoleillés, cette espèce ne semble pas menacée sur le site. Le groupe d'expert sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

Statuts : annexe II de la directive « habitats » (classé prioritaire = *).

c) Lucane cerf- volant (*Lucanus cervus* ; code E 1083) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo* ; code E1088) :

Ces deux espèces sont présentes sur les vieux arbres et leur présence est assez fréquente dans la chênaie pubescente. Il convient d'encourager les propriétaires à conserver des vieux peuplements. Ces espèces ne semblent pas menacées localement.

Statuts du Lucane cerf-volant : annexe II de la directive « habitats » et annexe II de la convention de Berne.

Statuts du Grand capricorne : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne et protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

d) Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* ; code E 1092) :

Elle a besoin d'eau de qualité, bien oxygénée et à température constante. Cette espèce est inféodée aux habitats d'eaux stagnantes ou courantes.

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe III de la convention de Berne et espèce d'écrevisse autochtone protégée au niveau national en France (art 1^{er}). L'espèce est également concernée par des mesures de protection réglementaires relatives à sa pêche : mesures portant sur les conditions de pêche (engins spécifiques ; art R.236-30 du Code rural), le temps de pêche (limiter à dix jours maximum par an ; art R 236-11 du Code rural) et la taille limite de capture (9 cm ; par décret n°94-978 du 10 novembre 1994). La pêche de l'espèce est aussi interdite dans certains départements.

Au vu des connaissances actuelles des populations d'Ecrevisses à pattes blanches sur le site, cette espèce semble menacée de disparition et nécessite des mesures de gestion et de conservation de tout premier ordre : par exemple par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

e) Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* ; code E 1304) :

Cette espèce se rencontre régulièrement dans les cavités non exploitées dans ce secteur mais les données sur sa population et son évolution sont mal connues localement. Aussi l'espèce nécessite d'être mieux étudiée dans le site et à bénéficier d'attention particulière. Son domaine vital est structuré par une mosaïque d'habitats composée de prairies, pelouses, boisements de chênes (mosaïque communément rencontrée sur le site).

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn et espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

f) Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* ; code E 1303) :

Cette espèce fréquente les mêmes habitats que le Grand Rhinolophe. Comme elle, peu de données existent à ce jour sur sa situation locale. Aussi l'espèce mérite à être mieux étudiée dans le site et à bénéficier d'attention particulière. Son domaine vital est constitué d'une mosaïque d'habitats comprenant des prairies, pelouses, boisements de chênes (mosaïque communément rencontrée sur le site).

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn et espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

g) Le Grand Murin (*Myotis myotis*, code E 1324) :

Il a besoin de milieux ouverts entretenus afin de chasser. Ses besoins correspondent à la volonté de protéger les habitats de pelouses à orchidées et les prairies de fauche, objet de ce document d'objectifs.

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn et espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

IV-1-3 Espèces d'oiseaux classées à l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Le site du Plateau de Lascrozes et des coteaux du Bouydoussou n'est pas concerné par la Directive Oiseaux. Toutefois, ces espèces ont été étudiées afin de s'assurer que les mesures de gestion qui seront proposées au titre du document d'objectifs pour la conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitats soient compatibles avec leur propre conservation.

a) Alouette lulu (*Lullula arborea* ; code A 246) :

Elle a besoin de milieux ouverts avec quelques buissons, ce qui est en adéquation avec les objectifs de conservation des habitats de pelouses.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe III de la convention de Berne et espèce d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

b) Busard cendré (*Circus pygargus* ; code A 084) :

Il a aussi besoin de milieux ouverts avec quelques buissons. Ses besoins coïncident aussi avec la nécessité de pérenniser les habitats de pelouses.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne, annexe I de la convention de Bonn, annexe II de la convention de Washington et espèce d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

c) Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* ; code A 103) :

Outre ces exigences pour la nidification et le repos (étrangers au site), sa présence est liée à la pérennité des milieux ouverts.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne, annexe I de la convention de Bonn, annexe I de la convention de Washington et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

d) Grand Corbeau (*Corvus corax* ; code A 350)

Outre ces exigences pour la nidification et le repos (Falaises calcaires étrangères au site), sa présence est liée à la pérennité des milieux ouverts.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

e) Milan royal (*Milvus milvus* ; code A 074)

Son domaine vital est composé de pentes boisées, de pâturages et bosquets, de cours d'eau et de plaines agricoles. L'expansion actuelle de l'espèce n'implique aucun objectif particulier de conservation

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn, annexe II de la convention de Washington et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

f) Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio* ; code A338) :

Elle a besoin de milieux ouverts mais également de buissons épineux. La présence de fruticées est donc nécessaire.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne et espèce d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

g) Pic mar (*Dendrocopos medius* ; code A238) :

Il a besoin de boisements feuillus à écorces crevassées et notamment du chêne pubescent. Vu la surface occupée par la chênaie pubescente son avenir ne semble pas menacé à condition de laisser des arbres dépérissant (sources de nourriture et de logement) et d'éviter les plantations de résineux.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

IV-1-4 Conclusions :

Le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne et le Pic mar sont des espèces inféodées à la chênaie pubescente (mais avec la présence de vieux arbres). Il conviendra donc de s'assurer de la présence d'îlots dits de sénescence.

L'Ecaille chiné, le Damier de la succise, l'Alouette lulu et le Busard cendré sont inféodés aux milieux de pelouses. Le maintien de celles-ci et notamment des pelouses à orchidées est donc nécessaire.

Les Chauves-souris sont attachées à la mosaïque de milieux ouverts et fermés, de même que le Faucon pèlerin.

La Pie-grièche écorcheur a besoin de milieux ouverts mais avec des fruticées, ou des landes à genévriers.

Enfin l'Ecrevisse à pattes blanches nécessite la sauvegarde des habitats à eaux courantes ou stagnantes.

Aux vues de cette étude, toutes ces espèces sont fortement inféodées aux habitats présents sur le site. La mise en place de mesures spécifiques de type réglementaire ne semble pas prioritaires.

La conservation de la faune patrimoniale passe donc prioritairement par la sauvegarde des habitats présents et de la mosaïque paysagère.

IV-2 Analyse des perturbations et détériorations potentielles

Formations végétales	Menaces
Pelouses à orchidées	➤ Réelles : - Absence de pâturage et/ou absence de fauche (lutte contre l'envahissement par les ligneux ou par la Stéheline) ; - Pâturage ou fauche à des périodes néfastes (diminution de la diversité floristique). ➤ Potentielles - Remise en culture avec apport d'engrais ; - Reboisement artificiel ; - Extraction de matériaux ; - Dépôts intempestifs ; - Cueillette ; - Fréquentation motorisée ; - Urbanisation.
Pelouses sur substrats rocheux	➤ Potentielles - Destruction au bulldozer ; - Reboisement artificiel.
Prairies de fauche	➤ Réelles - Destruction précoce de la végétation haute (avant fin juin) ; Gestion intensive (3 coupes ou plus). ➤ Potentielles - Déprise agricole ; - Surpâturage ; - Remise en culture.

Tableau 4 : Analyse des perturbations et détériorations potentielles

Formation végétale	Menaces
Lande à genévriers	➤ Réelles - Incendie ; - Débroussaillage avec coupe des genévriers. ➤ Potentielles - Reboisement artificiel ; - Remise en culture.
Buxaie	➤ Réelles - Incendie.
Yeuseraie Aquitaine	➤ Potentielles - Défrichement ; - Reboisement artificiel.
Aulnaies et sources tufeuses	➤ Réelles - Destruction du tuf (bulldozer) ; - Assèchement des sources ou ruisseaux ; - Exploitation abusive ; - problèmes physico- chimiques (pollution / eutrophisation).
Forêt de ravin	➤ Réelles - Destruction par bulldozer ; - Incendie. ➤ Potentielles - Exploitation abusive.
Eaux stagnantes et eaux courantes	➤ Réelles - Assèchement et abaissement de la nappe ; - Régularisation mécanique des berges ; - Pollution / eutrophisation.
Grottes non exploitées par le tourisme	➤ Réelles - Fréquentation intempestive en hiver ; - Dépôt de déchets.
Chênaie pubescente	➤ Potentielles - Exploitation abusive (bois de chauffage) ; - Reboisements avec des résineux ; - Défrichements.
Falaises	- Peu de détériorations envisageables ; fréquentation éventuelle par les amateurs d'escalade à surveiller.

IV-3 Détermination des indicateurs

La notion d'indicateurs est destinée à faire le point selon un pas de temps de 5 ans sur la situation des différents habitats notamment des habitats d'intérêt prioritaire et communautaire. Pour cela sont suggérées deux méthodes :

- La superposition de l'orthophotographie aérienne de l'année n et de l'année n+5, avec une analyse diachronique automatique sur SIG (surface ouverte/ embroussaillée/ fermée...).

- Un suivi de quelques quadrats permanents dans des sites précis et représentatifs des habitats communautaires tels que le vallon de Vergnotte et les Pechs avec présence de pelouses sèches à orchidées en bon état de conservation. Les quadrats sont des surfaces carrées de dimensions standard mais adaptées au sujet d'étude, précisément délimitées et repérées au GPS. Les conditions stationnelles (sol, exposition, pente..) sont notées avec une grande précision. On note toutes les espèces présentes avec leur indice d'abondance / dominance. On peut replacer les quadrats le long de transects précis et repérés ou par des lignes segmentées (lignes permanentes de longueur standard mais adaptée au contexte). Ce suivi permettra d'étudier les évolutions au sein des communautés végétales afin de définir au mieux l'état de conservation des habitats et d'ajuster les actes de gestion au contexte écologique local. Un suivi des pelouses calcicoles est en cours de réflexion avec l'Université Bordeaux 1 qui souhaite créer un réseau de sites en Aquitaine. Il est donc projeté d'inclure le périmètre d'étude au sein de ce réseau de suivi et d'étude des pelouses calcicoles (le protocole de suivi sera défini précisément lors de la mise en place de l'expérimentation).

IV-4 Fiches descriptives

Voir le document joint au texte de référence et nommé « fiche espèces / habitats » qui présente toutes les fiches habitats et espèces.

IV-5 Analyse croisée des thématiques patrimoniales et socio-économiques

En utilisant le classement de chaque habitat en degré de naturalité et état de conservation, notions auxquelles on rajoute le critère d'importance au plan communautaire (classement prioritaire par la directive N 2000, ou seulement classement communautaire), il s'ensuit un classement concernant les enjeux d'actions à prévoir et à mener. Ainsi un habitat classé 2 en degré de naturalité avec un état de conservation moyen, et un classement prioritaire au plan de N2000 entraînera un niveau d'enjeu très fort (+++).

Critères de naturalité de l'habitat :

- 1 : écosystème anthropisé
- 2 : écosystème secondaire issu d'un agrosystème extensif en régression
- 3 : écosystème secondaire en cours de dynamique
- 4 : écosystème naturel stable
- 5 : écosystème primaire

L'état de conservation permet de prendre en compte la physionomie générale de la végétation et précise si l'habitat a subi ou non des modifications ou des perturbations dans un passé plus ou moins récent.

Critères de l'état de conservation :

- Bon : milieu en état de conservation optimal
- Moyen : milieu assez préservé mais présentant des perturbations
- Fragile : milieu assez préservé mais présentant une sensibilité très forte aux perturbations

Critères des enjeux d'actions :

- +++ : niveau d'enjeu très fort , importance des actions à mener
- ++ : niveau d'enjeu fort, peu d'actions à mettre en place
- + : niveau d'enjeu faible, pas d'actions urgentes à mettre en place

Habitats	Etat de conservation	Naturalité	Thématique patrimoniale <i>poids sur le site (% de la surface occupée par rapport à la surface totale)</i>	Pratiques de gestion	Caractère	Enjeux d'actions
Pelouses à orchidées	Bon mais fragile	2	Empêcher la fermeture de ces milieux ; 7%	Restauration Pâturage maîtrisé Fauche (périodes à préciser)	Communautaire et parfois Prioritaire	+++
Pelouses sur substrats rocheux	Bon	4	Maintenir en l'état ; 17%	Pâturage maîtrisé	Prioritaire	++
Prairies de fauche	Moyen	2	Œuvrer au maintien ; 17%	Développer des pratiques de fauche correctes	Communautaire	++
Landes à genévrier	Fragile	3	Maintenir en l'état et éviter la fermeture ; 0,6 %	Pâturage si possible ou entretien par éclaircies	Communautaire	++
Buxaies	Bon	4	Maintenir en l'état ; 1,4 %	Néant	Communautaire	+
Aulnaies	Fragile	4	A protéger spécifiquement ; 0,11 %	Laisser sans exploitation ou intervenir légèrement en futaie jardinée.	Prioritaire	+++
Forêts de ravin	Bon	4	A conserver en l'état ; 0,12%	Ne rien faire	Prioritaire	++
Eaux stagnantes ou courantes	Fragile	2	Maintenir la circulation de l'eau sans intervention ; 0,12%	Veiller au bon fonctionnement du bassin versant et à la qualité des eaux.	Communautaire	+++

Tableau 5 : analyse croisée des thématiques patrimoniales et socio-économiques

Habitats	Etat de conservation	Naturalité	Thématique patrimoniale <i>poids sur le site (% de la surface occupée par rapport à la surface totale)</i>	Pratiques de gestion	Caractère	Enjeux
Grottes à chauve-souris	Fragile	4	Eviter le dérangement des espèces présentes ; présence de secteurs de chasse (cultures) ; ponctuel.	Poser des grilles pour empêcher la fréquentation notamment en période d'hibernation	Prioritaire	+++
Chênaies pubescentes	Bon	4	Exploitation de bois de chauffage ; 44 %	Créer des îlots de vieillissement ; ne pas enrésiner et conserver la mosaïque d'habitats	Habitat d'espèces	+
Sources tufeuses	Fragile	3	Eventuellement captages ; 0,02 %	Ne pas intervenir ; les laisser en l'état	Prioritaire	+++
Yeuseraies	Bon	5	Eventuellement exploitation de bois de chauffage mais en général endroits escarpés peu accessibles ; 1,3 %	Laisser en l'état	Communautaire	++
Falaises	Bon	4	Laisser en l'état ; quasi ponctuel.	Limiter la fréquentation	Habitat d'espèces	++

IV-6 Les enjeux

Les enjeux de conservation du document d'objectifs « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » (site n° FR 7200733), explicités dans le IV-7, sont énumérés au sein des fiches habitats présentes en annexe. Ces fiches permettent d'appréhender de manière synthétique l'ensemble de l'analyse écologique, les thématiques patrimoniales et les actions à mettre en œuvre pour assurer un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

IV-7 La hiérarchisation des enjeux

IV-7-1 Le travail par entités

Comme un gros travail de synthèse a été réalisé pour la définition des habitats (suppression des recoupements syntaxonomiques avec priorité à l'habitat dominant), il paraît nécessaire de conserver tous les habitats sans créer des entités de regroupement.

IV-7-2 Hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux s'appuie sur deux approches :

- La hiérarchisation de la valeur patrimoniale ;
- La hiérarchisation de l'urgence des mesures ;

Ceci permet une bonne lecture des enjeux de conservation et implique des choix d'objectifs de site et opérationnels de gestion pertinents qui tiennent compte du contexte humain local.

a) Hiérarchisation de la valeur patrimoniale

Cette hiérarchisation patrimoniale a été effectuée pour les habitats naturels, la faune et la flore patrimoniale.

Pour les Habitats naturels, la valeur patrimoniale prend en compte les notions de la Directive habitats (communautaire **HC** et prioritaire **HP**) et la valeur régionale (**R++** forte, **R+**, moyenne dont paysagère)

Pour les espèces, la valeur patrimoniale prend en compte :

- le statut de protection en rapport avec les Directives Européennes Habitats et Oiseaux, nationale et régionale ;
- La rareté de l'espèce au niveau régional ;
- La rareté de l'espèce sur le site.

Cette analyse permet de définir **trois niveaux de valeur patrimoniale** pour les habitats et les espèces:

- 1 : habitats et espèces présentant une valeur patrimoniale très forte ;
- 2 : habitats et espèces présentant une valeur patrimoniale forte ;
- 3 : habitats et espèces présentant une valeur patrimoniale moyenne.

b) Hiérarchisation de l'urgence des mesures à prendre

Cette notion met en corrélation les niveaux d'enjeu des actions à mener définis par l'analyse croisée des thématiques patrimoniales et socio-économiques et la sensibilité des habitats qui tient compte de l'aptitude des habitats à réagir à plus ou moins long terme à des perturbations.

c) Enjeux pour les habitats naturels

Le tableau ci-après présente les différents critères utilisés lors de cette étude. Trois niveaux de priorité se dégagent de cette analyse pour le site :

- Priorité 1 : habitats à valeur patrimoniale très forte et enjeux de priorité très forte ;
- Priorité 2 : habitats à valeur patrimoniale forte et enjeux de priorité forte ;
- Priorité 3 : habitats à valeur patrimoniale moyenne et enjeux de priorité secondaire.

Sur le tableau présents ci-après, on dégage les enjeux prioritaires :

Elément à valeur patrimoniale	Codification	Valeur patrimoniale	Enjeux d'actions	Sensibilité	Priorité
Pelouses calcicoles mésophiles	Natura 6210-12-13-22 CB 34.3	HP 1	+++	Fragile ++ Concurrence graminée	1
Pelouses calcicoles xérophiles	Natura 6210-26-27 CB 34.3	HP 1	+++	Fragile ++ Concurrence graminée	1
Pelouses pionnières	Nat 6110-1 CB 34.11	HP 1 R ++	++	Stable	2
Prairies maigres de fauche	N 6510-3 CB 38.2	HC 2 R +	++	Risque d'eutrophisation	2
Landes à genévriers communs	N 5130-2 CB 31.88	HC 2 R +	++	Fragile Surface réduite Essence sensible aux feux	2
Buxaies	N 5110-1 CB 31.82	HC 2 R +	+	Stable	3
Chênaies pubescentes	CB 41.711	R + 3	+	Stable	3
Yeuseraies aquitaines	N 9340-10 CB 45.33	HC 2 R ++	++	Stable	3
Aulnaies frênaies sur tuf	N 91 E0-8 CB 44.3	HP 1 R ++	+++	Fragile Peu de surface réduite	1
Forêts de pente	N 9180-2 CB 411.4	HP 1 R ++	++	Milieu rare	2
Eaux stagnantes ou courantes	N 3260/3140 CB 24.16, 24.4	HC 1 R ++	+++	Fragile	1
Pentes rocheuses, falaises	N 8210-9 CB 62.1	HC 2 R ++	++	Stable	3
Sources tufeuses	N 7220-1 CB 54.12	HP 1 R ++	+++	Très vulnérable	1
Grottes non exploitées	N 8310-65 CB 65	HC 2	+++	Dégradation touristique	1

Tableau 6 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats naturels patrimoniaux

Légende : HC : habitat communautaire ; HP : habitat prioritaire ; R ++ : Valeur régionale forte ; R + : Valeur régionale moyenne dont paysagère ; N code natura 2000 ; CB : code corine biotope.

Priorité très forte : sauvegarde et nécessité de moyens pour cette sauvegarde (priorité 1)

- **Pelouses à orchidées** : c'est un habitat communautaire pouvant être prioritaire si une grande richesse en orchidées est notée lors d'inventaires précis. La surface n'est pas très importante sur le site et sa naturalité est faible. Le but est donc, dans un premier temps, de conserver les surfaces de pelouses à Orchidées sur le site et si possible dans un deuxième temps, de les développer.

- **Aulnaies et sources tufeuses** : c'est un habitat prioritaire qui possède une surface infime sur le site et une grande fragilité.

- **Eaux stagnantes ou courantes** : cet habitat communautaire abrite une espèce rare (Ecrevisse à patte blanche), possède un faible degré de naturalité et une grande fragilité.

- **Grottes à chauve-souris** : elles abritent des espèces d'intérêt communautaire et c'est un habitat fragile menacé par la fréquentation touristique.

Priorité forte (priorité 2)

- **Prairies de fauche** : habitat d'intérêt communautaire, il possède une surface très restreinte avec un degré de naturalité faible.

- **Landes à Genévrier** : habitat d'intérêt communautaire, il est très peu présent sur le site, avec un degré de naturalité faible.

- **Pelouses sur substrats rocheux** : habitat prioritaire avec un bon degré de naturalité et couvrant une surface correcte sur le site.

- **Forêt de ravin** : habitat prioritaire, de bon degré de naturalité et occupant une surface faible (à suivre mais peu d'actions sont à mettre en œuvre).

Seconde priorité (priorité 3)

- **Yeuseraie** : habitat d'intérêt communautaire possédant un bon degré de naturalité sur une surface faible (liée aux exigences écologiques de l'habitat).

- **Falaises** : habitat d'intérêt communautaire possédant un bon degré de naturalité. Il est réparti sur une surface faible (liée aux exigences écologiques de l'habitat).

- **Chênaie pubescente** : très présent sur le site, il possède un bon degré de naturalité. Il peut héberger des espèces d'intérêt communautaire et il est nécessaire à la mosaïque de milieux indispensable à la flore et à la faune locale.

- **Buxaie** : cet habitat d'intérêt communautaire possède un bon degré de naturalité et occupe une surface faible sur le site (liée aux exigences écologiques de l'habitat).

(d) Enjeux pour la faune et la flore

A partir de ces critères, trois niveaux de priorité ont été établis (pour le site) :

- Priorité 1 : espèce à très forte valeur patrimoniale
- Priorité 2 : espèce à forte valeur patrimoniale
- Priorité 3 : espèce à valeur patrimoniale moyenne

Les espèces animales et végétales de priorité 1 feront l'objet de mesures de gestion et de suivi spécifique sur le site Natura 2000. Les espèces de priorité 2 et 3 seront prises en compte lors de l'élaboration des mesures de gestion.

Noms vernaculaire	Noms scientifique	Espèce d'intérêt communautaire (annexe II DH)	Protection nationale	Protection régionale	Rare en aquitaine	Rare sur le site	Priorité
Flore							
Marguerite de Saint-Michel	<i>Aster amellus</i>		✓		✓	✓	2
Insectes							
Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	✓	✓				2
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctata</i>	✓				✓	3
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	✓	✓				2
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	✓					3
Crustacés							
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Australopotamobius pallipes</i>	✓	✓		✓	✓	1
Chiroptères							
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	✓	✓			✓	2
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	✓	✓			✓	2
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	✓	✓			✓	2

Noms vernaculaire	Noms scientifique	Espèce d'intérêt communautaire (annexe I D0)	Protection nationale	Protection régionale	Rare en aquitaine	Rare sur le site	Priorité
Oiseaux							
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	✓	✓			✓	2
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	✓	✓				2
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	✓	✓			✓	3
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	✓	✓		✓	✓	2
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	✓	✓				3
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	✓	✓		✓		2
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	✓	✓			✓	2

Tableau 7 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces patrimoniales

d) Remarques sur l'urgence des mesures à prendre

En l'état actuel des connaissances, l'ensemble des habitats et des espèces présents ne semblent pas menacés de disparition **à court terme**.

Néanmoins, les pelouses à orchidées, les aulnaies et les sources tufeuses, les eaux courantes et les eaux stagnantes pourraient, à **moyen terme, être très menacées** (par manque d'entretien et par dégradation de la qualité biologique et physico-chimique du réseau hydrographique).

L'Ecrevisse à patte blanche (*Austropotamobius papilles*) possède des populations très localisées qui, à **moyen terme, pourraient être menacées de disparition**.

De ce fait, ces deux enjeux sont en priorité 1 au sein du document d'objectifs du « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou ».

V- Objectifs et stratégie de gestion

V-1 Définition des objectifs de site :

Composé d'une mosaïque d'habitats et d'une dispersion importante des espaces (1228 ha sur 11 communes), le site « Plateau de Lascrozes et Coteaux du Boudouyssou » peut être dissocié en deux ensembles d'habitats communautaires qui se distinguent par des critères physiques et des usages (agricoles ou de loisirs) différents.

- Les coteaux calcaires : succession de plateaux calcaires (Pech ou Tuc) du Pays de Serres et du Quercy Blanc.
- Les vallons et ruisseaux : ruisseau de Vergnote

La définition des objectifs de conservation et des propositions de gestion des habitats et des espèces du site tient compte du fait que les habitats et les espèces appartenant à un même ensemble écologique (coteaux calcaires, vallons et ruisseaux) sont généralement concernés par les mêmes problématiques. Par “conservation”, la Directive Habitats entend un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces dans un état favorable.

V-1-1 Objectifs Généraux du site **O**

Les objectifs généraux définissent l'ossature du Document d'Objectifs. Ils impliquent des objectifs opérationnels **O** liés aux caractéristiques originales du site et déterminées par les habitats communautaires ou prioritaires relevant de l'annexe I et les espèces communautaires relevant de l'annexe II de la Directive Habitat.

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

- O1** *Maintenir et développer les espaces ouverts (pelouses, landes, prairies)*
- O2** *Restaurer les habitats communautaires*
- O3** *Favoriser le maintien de la chênaie verte et de l'aulnaie – frênaie.*
- O4** *Maintenir un entretien léger des cours d'eau.*
- O5** *Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II) présents sur site*

OII :Préserver et améliorer la qualité de l'eau.

- O6** *Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydrosystème dans sa globalité.*

OIII :Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

- O7** *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*
- O8** *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

OIV :Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site

- O9** *Communiquer, informer.*
- O10** *Animer et coordonner le docob.*
- O11** *Encourager et soutenir les actions favorables à une meilleure connaissance du site.*
- O12** *Valoriser la valeur patrimoniale des habitats naturels et des espèces communautaires.*
- O13** *Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*

V-1-2 Objectifs opérationnels o

Les objectifs opérationnels se traduisent par des actions et des mesures de gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces communautaires sous forme d' :

- actions de bonnes pratiques notées BP : le maintien de ces pratiques favorables à l'état de bonne conservation des habitats et des espèces peuvent être déjà effectives sur le site ou relever « d'engagements à ne pas faire ». Elles correspondent à l'objectif opérationnel **O13 Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**. Elles ne donnent pas lieu à contrepartie financière et font partie des engagements non rémunérés :
 - des contrats Natura 2000 qui accompagnent les engagements faisant l'objet d'une rémunération
 - de la Charte Natura 2000 qui sera établie et intégrée au document d'objectifs et pour laquelle l'ayant droit signataire pourra bénéficier d'une exonération de la TFNB.
- Actions d'intervention notées A : elles précisent l'intervention à mener sur le site autant en direction des habitats et des espèces que des acteurs locaux et des propriétaires. Suivant le type d'actions préconisées l'intervention se traduira par :
 - des actions de gestion sur les milieux naturels mises en place sous forme de contrats de type contrat d'agriculture durable – CAD - (outil de contractualisation agro-environnemental) sur les parcelles agricoles et contrat Natura 2000 sur les parcelles non agricoles.
 - des actions d'amélioration des connaissances scientifiques et de suivi sous la forme d'études hors contrat Natura 2000.
 - Des actions d'accompagnement auprès des acteurs locaux et des propriétaires : ces actions hors contrat Natura 2000 viseront à aider à la mise en oeuvre du document d'objectifs sous l'impulsion d'une structure d'animation et d'un comité de pilotage local. Elles contribueront à favoriser la souscription de contrats pour atteindre les objectifs de préservation des habitats et des espèces communautaires et à valoriser le site en tant qu'espace patrimonial remarquable, réservoir de biodiversité.

V-1-3 Moyens pour mettre en œuvre les actions proposées :

Parmi les mesures proposées dans ce Document d'objectifs, il convient de distinguer les mesures qui tendent vers :

➤ la construction des contrats Natura 2000

- Pour les parcelles agricoles (parcelles de Surface Agricole Utile, SAU) :

Les contrats Natura 2000 sur les parcelles agricoles prendront la forme de Mesures Agro Environnementales territorialisées actuellement en cours de finalisation. Quand celles-ci seront abouties, les mesures actuellement choisies dans les synthèses régionales des **C.A.D** (Contrat d'Agriculture Durable) pour répondre aux objectifs de conservation seront transformées selon les nouvelles dispositions arrêtées (engagements, rémunérations, modalités d'instruction et de contrôle).

Les mesures agro- environnementales qui constituent les CAD, élaborées dans chaque Région par l'Etat en collaboration avec la profession agricole, sont réunies au sein de « *synthèses régionales* ». Les actions retenues pour la mise en oeuvre du Docob sont issues des deux synthèses Aquitaine et Midi Pyrénées. Quand le nouveau dispositif de mesures agro-environnementales sera opérationnel, il sera substitué aux cahiers des charges définis par ces synthèses les nouvelles mesures agro-environnementales. Si l'objectif des mesures demeurera le même, les engagements et les coûts seront susceptibles d'être modifiés.

- Pour les parcelles situées hors SAU :

Ces contrats sont conclus entre l'Etat et l'ayant droit concerné sur la base du volontariat (financement du ministère chargé de l'environnement). Ce type de mesure se réfère à la circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.214-23 à R 214-33 du code rural ;

- **l'adoption d'une charte de bonnes pratiques selon la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005 (Charte Natura 2000) ;**
- **un engagement dans des actions d'accompagnement** (inventaires complémentaires, sensibilisation à l'environnement..)

:

V-2 Les actions

V-2-1 Principaux programmes référents du territoire concerné

Toutes les actions et les mesures proposées tiennent compte des réglementations et des programmes déjà existants en matière d'urbanisme, d'activités agricoles, de protection de la nature, de protection de l'eau et des divers arrêtés en vigueur à ce jour.

a) International

- **Convention de Washington** (3 mars 1973) relative au commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction
- **Convention de Bonn** (23 juin 1979) : relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
- **Convention de Berne** (19 septembre 1979) : relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- **Convention sur la diversité biologique** (sommet de Rio, juin 1992) : relative à la prévention des causes de la réduction ou de la perte sensible de la diversité biologique à la source.

b) Européen

- **Directive « oiseaux »** (2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages
- **Directives « habitats, faune, flore »** (21 mai 1992) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- **Directive « nitrates »** (décembre 1991) Elle constitue le principal instrument réglementaire pour lutter contre les pollutions de toutes les eaux quels que soient leur origine et leur usage ainsi que celles liées à l'azote provenant de sources agricoles (l'azote toutes origines confondues) . *L'application nationale de cette directive entraîne la délimitation de zones vulnérables, commune de Villeneuve/Lot et la définition de programmes d'action tels que les Plan de Maîtrise des Effluents d'Origine Agricole(PMPOA1) sur les communes de Anthé et Courbiac s'appliquant à tous les agriculteurs de cette zone.*
- **Politique Agricole Commune : Mesures de conditionnalité**

c) National

- **loi sur la protection de la nature** (10 juillet 1976) "... la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection de ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général..."
- **Loi sur l'eau** (3 janvier 1992) "...la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce..., de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année... le développement et la protection de la ressource en eau ... "
- **Loi pêche** (29 juin 1984) " ...la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ... la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource ... maintien d'un débit réservé garantissant la vie, la libre circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux... » Institution des Schémas Départementaux de Vocation Piscicole.
- **Loi Solidarité Renouvellement Urbain du** (SRU du 13 décembre 2000)
- **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire** (LOADDT, 25 juin 1999) Elle permet la reconnaissance législative de la notion de « Pays » permettant la mise en place d'une Charte de Développement en association avec un Conseil de Développement (loi du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat)
- **Evaluation d'incidence**
- **Inventaire ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) *Sur le site ce sont essentiellement les coteaux calcaires qui sont répertoriés dans cet inventaire :Pechs de Trémons et Cazideroque(n° 4746), Pechs de Penne d'Agenais (n° 4745), Bois de Garroussel (n° 4748), Coteaux de Tournon d'Agenais et Courbiac (n° 4749), Plateau de Lascrozes (n° 4836).*

d) Local (régional, départemental, communal)

- **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux :** Le SDAGE Adour/Garonne fixe des objectifs de qualité et de quantité de l'eau ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre (révisable en 2005). *En 1996 l'Agence de Bassin Adour-Garonne réalise un Cahier Géographique sur le Lot qui donne un état des lieux de la rivière. Le site se situe dans la basse vallée du Lot classé cours d'eau réservé (partie sur laquelle aucune autorisation ou concession ne sera donnée pour des entreprises hydrauliques nouvelles) et constitue le bassin versant Sud d'un de ses affluents, le Boudouyssou classé en qualité bonne 1B en 1992-93*
- **Un programme Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (AREA)** initié par le Conseil régional a pour objectif le financement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage notamment le stockage et la récupération des effluents. *L'ensemble du site et du bassin versant du ruisseau de Vergnote est éligible à ces aides. L'intégration paysagère des bâtiments agricoles peut être aussi prise en compte.*
- **Plan Départemental des Déchets**
- **Plan Départemental des Risques**
- **Charte de l'environnement.** *Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot créée en 1996 rassemble 94 communes dont les 10 concernées par le site en Lot-et-Garonne. Depuis 2002, accompagné d'un Conseil de Pays il travaille à l'élaboration et la mise en place de projets dits structurants en matière de développement durable de ce territoire. L'entretien des ruisseaux, la valorisation du patrimoine naturel font partie de ses missions.*
- **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)**
- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS).** Compétence directe du département qui a pour objet la protection par la gestion, l'ouverture au public de sites naturels et la réalisation d'itinéraires de promenades et de randonnées. La protection des Espaces Naturels Sensibles peut s'effectuer par l'instauration de zones de préemption afin d'établir une veille foncière, l'aide à la maîtrise foncière, l'aménagement et l'entretien. Deux espaces de pelouses calcicoles ont fait l'objet d'une acquisition par le CREN Aquitaine afin d'en assurer la gestion et la préservation des espèces remarquables : Castelmerle, 8ha80 à Villeneuve/Lot et Casserouge, 5 ha27 à Tournon d'Agenais

V-2-2 Fiches actions

Des stratégies d'actions et des prescriptions de gestion pour atteindre les objectifs opérationnels ont été discutées en groupes de travail. Elles sont récapitulées sous forme de fiches appelées Fiches « Actions ».

Ces fiches regroupent l'ensemble des actions d'un même objectif opérationnel. **Thématiques**, elles abordent les mesures de gestion proposées par habitat ou par espèce à **l'échelle du site**. Néanmoins, elles peuvent être aussi **sectorielles** et elles ne concerneront alors que les actions de conservation d'un habitat ou d'une espèce en **un lieu précis** du site et en relation avec une ou plusieurs activités humaines.

LES PELOUSES ET PRAIRIES DE FAUCHE H6210 – H6110 - H6510

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O1 *Maintenir et développer les espaces ouverts (pelouses, landes, prairies)*

O2 *Restaurer les habitats communautaires*

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II : Ecaille chiné et Damier de la succise) présents sur site*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Ouverture des parcelles fortement et moyennement embroussaillées
- Réhabilitation de vergers abandonnés
- Gestion par la fauche
- Remise en état de berges de cours d'eau
- Réhabilitation des fossés
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Suivi des effectifs de population

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES FORMATIONS A GENEVRIERS H 5130

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O1 *Maintenir et développer les espaces ouverts (pelouses, landes, prairies)*

O2 *Restaurer les habitats en cours de fermeture*

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II, Lucane cerf-volant)*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Ouverture des parcelles fortement et moyennement embroussaillées en réalisant des éclaircies ponctuelles.
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Préserver les vieux sujets

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES YEUSERAIES (FORETS DE CHENES VERTS) H9340

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O3 Favoriser le développement de la chênaie verte

O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II, *Lucane cerf-volant*)

O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.

Actions d'intervention

- Favoriser la diversité d'âge des peuplements, la maturation de ce type de milieu nécessite la conversion de zones de futaie régulière
- Entretien du sous-bois par le pâturage ou le débroussaillage ponctuel
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES AULNAIES H91E0

Objectifs généraux

OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OII Préserver et améliorer la qualité de l'eau

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 Restaurer les habitats communautaires

O3 Favoriser le développement de l'aulnaie – frênaie

O4 Maintenir un entretien léger des cours d'eau

O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II :Ecrevisse à pattes blanches) présents sur site

O6 Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité

O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.

O8 Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.

Actions d'intervention

- Travaux favorisant le cortège spontané en feuillus correspondant au caractère alluvial de cet habitat
- Eviter tous travaux lourds perturbant le milieu naturel, l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique et adapter le type d'engins et les itinéraires techniques à la structure du sol (portance...)
- Favoriser la diversité d'âge des peuplements
- Protection des berges naturelles à aulnes et à saules
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Suivi des effectifs de population
- Respect de la législation sur le commerce et le transport des écrevisses

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES BUXAIES H5110

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 Restaurer les habitats communautaires

O5 Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II :Lucane cerf-volont) présents sur site

O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.

Actions d'intervention

- Elimination systématique des ligneux
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES FORETS DE RAVINS H9180

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 *Maintenir les habitats communautaires*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

Actions d'intervention

- Laisser le couvert végétal en évitant les coupes et en ne pratiquant que des prélèvements ponctuels d'arbres
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP08 : Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

LES CHENAIES PUBESCENTES, HABITAT D'ESPECES (LUCANE CERF-VOLANT, GRAND CAPRICORNE)

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II :Lucane cerf-volant et Grand capricorne) présents sur site*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Entretien éventuel du sous-bois par le pâturage ou débroussaillage et fauche ponctuels
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Suivi des effectifs de population

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

**EAUX STAGNANTES, EAUX COURANTES (H3260 / H3140)
ET SOURCESTUFEUSES H7220**

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OII : Préserver et améliorer la qualité de l'eau

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 Restaurer les habitats communautaires

O3 Favoriser le développement de l'aulnaie-frênaie

O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II :Ecaille chiné et Damier de la succise, Ecrevisse à pattes blanches) présents sur site

O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.

O8 Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.

Actions d'intervention

- Restructurer et conserver un réseau de bonne qualité en amont des cours d'eau et sources tufeuses
- Favoriser la fauche ou le pâturage sur les prairies humides et de bordure de ruisseaux
- Remise en état de berges de cours d'eau
- Réhabilitation des fossés
- Favoriser la diversité d'âge des peuplements d'aulnes et de saules
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Surveiller le développement d'espèces qui pourraient dégrader l'habitat (comblement par ligneux, espèces invasives...)
- Eviter tous travaux lourds perturbant le milieu naturel, l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique et adapter le type d'engins et les itinéraires techniques à la structure du sol (portance...)
- Suivi des effectifs de population d'écrevisse à pattes blanche

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement artificiel en ripisylve

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP08 : Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES FALAISES (H8210) ET GROTTES NON EXPLOITEES (H8310) HABITAT D'ESPECES DE CHAUVE-SOURIS

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II :Grand murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe) présents sur site*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Protection des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Favoriser la diversité des peuplements d'âge et d'essences caducifoliées
- Respecter les périodes de reproduction et d'hibernation des espèces
- Suivi des effectifs de population

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP08 : Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif

BP09 : Non intervention sur les parois rocheuses et limitation de l'activité d'escalade aux zones existantes

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

APPLICATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ANIMATION ET VALORISATION DU SITE

Objectifs généraux

OIV : Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liées aux enjeux du site

Objectifs opérationnels

O9 Communiquer et informer

O10 Animer et coordonner le Docob

O11 Encourager et soutenir les actions favorables à une meilleure connaissance du site (espèces, habitat)

O12 Valoriser la valeur patrimoniale des habitats naturels et des espèces communautaires.

O13 Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Actions d'intervention

- Réaliser des documents d'information
- Accompagner les propriétaires et les acteurs sur le terrain
- Aider à la contractualisation
- Animer le Comité de pilotage local et du Comité de suivi
- Aider à la mise en œuvre de projets collectifs
- Elaborer la Charte Natura 2000
- Evaluer les habitats et des espèces communautaires avant et après les mesures mises en œuvre
- Réaliser des outils de diffusion et de vulgarisation des données scientifiques
- Soustraire les parcelles d'intérêt communautaire à la pression d'urbanisation
- Encourager les actions de bonnes pratiques

V-2-3 Tableau de synthèse des modalités d'application des objectifs opérationnels proposées

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors contrat
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	Actions d'accompagnement AHC
OI : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces naturels d'intérêt communautaire. ➤ Les habitats	O1 : Maintenir et développer les espaces ouverts	A1 : Gestion par la fauche		2001A01/ 190 3E01 / 1903A00	CN03	
		A2 : Gestion par le pâturage		1903A00	CN04 / CN11	
		A3 : Entretien des haies et des lisières		0602A00 / 0618A00	CN05 / CN07	
	O2 : Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture	A4 : Travaux favorisant le cortège floristique spontané de l'habitat (débroussaillage et maintien d'îlots arborés)		1901A01 / 1902A00	CN01 / CN02 / CN06	
		A5 : Réhabilitation des pelouses sous vergers		1801A00 / 1903E01 / 1903A00	CN03 / CN04 / CN11	
		A6 : Restauration et protection des berges naturelles à Aulnes et à Saules des cours d'eau et fossés		0604A00 / 0603BO1	CN06 / CN09 / CN10	
	O3 : Favoriser le développement de la chênaie verte et de l'aulnaie-frênaie	A7 : Travaux favorisant le caractère spontané des feuillus correspondant à l'habitat		0502A00	CN06	
		A8 : Protection des berges naturelles à aulnes et à saules des cours d'eau		0603C	CN06 / CN09	
		A9 : Favoriser la diversité d'âge des peuplement			CN17	
	O4 : Maintenir un entretien léger des cours d'eau	A10 : Gestion douce des berges des cours, de leurs abords et des fossés		0603B variante 0603B01 / 0603C / variante 0603C02 / 0604C01	CN09 / CN10	

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	
➤ Les espèces	O5 : Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II)	SE : Evaluation des populations avant et après la mise en œuvre des actions				Suivis scientifiques AHC02 à AHC05
Lucane cerfvolant et Grand capricorne		A11 : Préserver les vieux feuillus potentiellement utilisés par l'espèce		0615A00	CN16	
		A12 : Favoriser la diversité d'âge des peuplement			CN17	
Ecaille chiné et Damier de la Succise	Eviter la fermeture des milieux humides et des pelouses sèches calcaires	A13 : Respecter les périodes de reproduction de la faune		2003B0A	CN03	
		A14/SE1 : Gestion par pâturage ou fauche Suivi des effectifs de population		2001A01/ 190 3E01 / 1903A00	CN03 / CN04 / CN11	
Ecrevisse à pattes blanches	Protection du biotope , suivi des population et contrôle de la prolifération d'espèces concurrentes	A15 : Protection des berges naturelles à aulnes et à saules		0502A00 / 0603B / 0604A00	CN09	
		A16 :Eviter tous travaux lourds perturbant le milieu naturel, l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique		0603C + variante prairie 0604C01 / 2001A01	CN09 / CN10 / CN14	
		A17 : Respect de la législation sur le commerce et le transport des écrevisses (arrêté du 21/O7/1983				
		SE2 : Suivi de l'espèce				AHC03

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	
➤ Les espèces	O5 : Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II)	SE : Evaluation des populations avant et après la mise en œuvre des actions				Suivis scientifiques AHC02 à AHC05
Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand murin	Protection des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés	A18 : Protection des gîtes par pose de grilles			CN15	
		A19 : Maintien de la mosaïque d'habitats : Maillage bocager, effet de lisière, arbres isolés, mares et points d'eau.		O5O2A00 / 0611A00 / 0602A00 / 0615A00 / 0618A00 / 1801A00 /	CN05 / CN07 / CN08 / CN13	
		A20 : Limitation des traitements phytosanitaires		0804A03 / 0806A00 / 0902A01 / 0902A03 / 2003A00 / 2003B00		
		A21 : Maintien des ripisylves		0603C	CN09	
		A22 : Maintien des prairies pâturées et de fauche		1903A00 / 2001A01 / 2003A00 / 2003B00 /	CN03 / CN04 / CN11	
		A23 : Favoriser la diversité des peuplements d'âge et d'essences caducifoliées			CN17	

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	
OII : Préserver et améliorer la qualité de l'eau	O6 : Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité	A24 : Restauration et entretien des mares et points d'eau		0611A00	CN13	Améliorer les connaissances sur le système hydrologique du ruisseau de Vergnote AHC06
		A25 : Gestion douce des cours d'eau et fossés		0603C + variante prairies / 0603C01 / 0604A00 / 0604C01 /	CN09 / CN10	
		A26 : Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques		0804A03 / 0902A01 / 0902A03 / 2003B00	CN14	
OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux et des vallons.	O7 : Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle, favorable aux cortèges floristiques et faunistiques locaux	A27 : Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés		O5O2A00 / 0611A00 / 0602A00 / 0615A00 / 0618A00 / 1801A00 /	CN05 / CN07 / CN08 / CN13	
	O8 : Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables	SE3 : Inventaires des populations et suivis scientifiques				AHC02 à AHC05

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	
OIV : Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site	O9 : Communiquer, informer	AI 1 : Réaliser des documents d'information , AI2 : Accompagner les propriétaires et les acteurs sur le terrain.			CN14 / CN15	AAC02 AHC01
	O10 : Animer et coordonner le docob	AI3 : Recherche de contractants volontaires et aide à la contractualisation, animation du Comité de Pilotage et suivi des contrats				AHC01
	O11 : Encourager et soutenir les actions favorables à une meilleur connaissance du site (espèces, habitats)	AI4 : Aider à la mise en œuvre de projets collectifs conformes au docob . AI5 : Elaborer la Charte Natura 2000. AI6 : Réaliser des inventaires et des suivis				AHC01

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors contrat
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	Actions d'accompagnement AHC
OIV : Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site	O12 : Valoriser la valeur patrimoniale des habitats et des espèces communautaires	AI7 : Réaliser des outils de diffusion des données scientifiques. AI8 : Mettre en œuvre des actions pédagogiques pour les scolaires. AI9 : Réaliser des outils de vulgarisation à destination du public.				AAC01 AAC02
	O13 : Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	AI10 : Soustraire les parcelles d'intérêt communautaire à la pression d'urbanisation				Porter à connaissances : PLU, cartes communales, permis de construire, étude d'impacts et autres documents AHC01

V-2-4 Tableau de synthèse des bonnes pratiques

ACTIONS DE BONNES PRATIQUES	REGLEMENTATION	ACTEURS
NOTEES BP	MESURES	
BP01 :Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation.	Code de l’urbanisme	Tous usagers Exploitants agricoles DDAF Communes Propriétaires. Associations de chasse privées et communales
BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l’eutrophisation du site.	Plan départemental des déchets	
BP03 : Pas de retournement du sol.	Code rural	
BP04 : Pas de dessouchage.		
BP05 : Pas de reboisement.		
BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol et d’escalade hors zones déjà existantes.	Arrêtés communaux Signalétique	
BP07 : Maîtrise de la fréquentation.		
BP08 :Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif.		
BP09 : Non intervention sur les parois rocheuses et limitation de l’activité d’escalade aux zones existantes.		
BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d’espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.	Listes des espèces protégées	
BP11 : Maintien de l’activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds.	Réglementation de la chasse en vigueur	

VI- Bibliographie

VI-1 GENERAL / GESTION DES MILIEUX

ATEN, « Guide méthodologique des documents d'objectifs NATURA 2000 ». 144 p.

EDITIONS DES JOURNAUX OFFICIELS, septembre 2000 « Législation et réglementation: protection de la nature, faune et flore ». 691p.

Espaces Naturels de France, 2000 « Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts ». 134 p.

MAIZERET, « Objectifs de gestion des espaces protégés ». ATEN.

MAUBERT, DUTOIT, « Connaître et gérer les pelouses calcicoles ». ATEN.

Réseau E.S.P.A.C.E., 1998 « Les cahiers techniques du Pique-Bœuf, 15 p.

RNF, « Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des Réserves Naturelles ».

VI-2 HABITATS

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2001 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers ». La Documentation Française, 339p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 : Espèces végétales ». La Documentation Française, 271p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 : habitats agropastoraux volume 1 et 2 ». La Documentation Française, 445p et 487p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : habitats humides ». La Documentation Française, 456p.

RAMEAU, J.-C., GAUBERVILLE, C., DRAPIER, N., 2000 « Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France, domaine atlantique ». ENGREF, ONF, IDF.

RAMEAU, J.C., BISSARDON, M., GUIBAL, L., 1997 « CORINE biotopes. Version originale, type d'habitats français. ». ENGREF, LIFE, MNHN. 217p.

ROMAO, C., 1997 « Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15 ». Commission Européenne. 109p.

TIMBAL, J., 1999 « Habitats Aquitaine selon la nomenclature de CORINE BIOTOPES et sélectionnés pour la France par J.C. Rameau et al en 1997 ». INRA. 94p + annexes.

VI-3 INVENTAIRES FAUNISTIQUES

- BELLMANN, H., LUQUET, G.**, 1995 « Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale ». Delachaux et Niestlé. 383p.
- CHINERY, M.**, 1988 « Insectes de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. 320p.
- D'AGUILAR, J., DOMMANGET, J.-L.**, 1998 « Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord ». Delachaux et Niestlé. 304p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2000 « Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. ». Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 448p.
- LA HULOTTE**, 1996-1997 « Le petit guide des araignées à toiles géométriques, Nos 73 et 74 ». Editions Passerage, 36 et 40p.
- MACDONALD, D., BARRETT, P.**, 1995 « Guide complet des Mammifères de France et d'Europe ». Delachaux et Niestlé. 304p.
- MAURIN, H.**, 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M.**, 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- SOCIETE FRANCAISE D'ODONATOLOGIE**, 1998 « Les libellules et leurs habitats. Eléments de gestion et de restaurations ». Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. 18p.
- THIRION, J.M., GRILLET, P., GENIEZ, Ph.**, 2002 « Les Amphibiens et les Reptiles du centre-ouest de la France. Région Poitou-Charentes et départements limitrophes ». Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 144p.

VI-4 INVENTAIRE AVIFAUNISTIQUE

- LPO**, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L.**, 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D.**, 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.
- SOF**, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.

VI-5 INVENTAIRE BOTANIQUE/MYCOLOGIQUE

Flore :

- ABBAYES, H. des**, 1971 « Flore et végétation du Massif Armoricaire ». Presses Universitaires de Bretagne. 1226p.
- BOISTEL, A.**, 1986 « Nouvelle flore des lichens ». Belin. 164p.
- BON, M.**, 1988 « Champignons de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. 368p.
- BONNIER, G., DE LAYENS, G.**, 1926 « Flore complète portative de la France, Suisse, Belgique ». Belin. (terrain).
- BOURNERIAS, M.**, 1979 « Guide des groupements végétaux de la région parisienne. 2^{ème} édition ». CDU, SEDES, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur. 509p.
- COSTE, H.**, 1937 « Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes ». Paris, Albert Blanchard, 3 vol. et suppléments (1-4), de JOVET, P. & VILMORIN, R.(5) 1979, de KERGUELEN, M.(6) 1985, de JOVET, P., VILMORIN, R. & KERGUELEN, M.(7).
- DELFORGE, P.**, 1994 « Guide des Orchidées d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche - Orient ». Delachaux et Niestlé. 481p.
- DUHAMEL, G.**, 1994 « Flore pratique illustrée des carex de France ». Société Nouvelle des Editions Boubée. 175p.
- FITTER, R., FITTER, A., BLAMEY, M.**, 1997 « Guide des fleurs sauvages, 5^{ème} édition ». Delachaux et Niestlé. 352p.
- FITTER, R., FITTER, A., FARRER, A.**, 1991 « Guide des graminées, carex, joncs, fougères ». Delachaux et Niestlé. 256p.
- FOURNIER, P.**, 1946 « Les Quatre flores de France ». Paris, Lechevalier.
- GUINOCHET, M., VILMORIN, R.**, 1973-84 « Flore de France ». Paris CNRS, Dion, 5 vol.
- JACQUET, P.**, 1995 « Une répartition des Orchidées sauvages de France, 3^{ème} édition ». Société Française d'Orchidophilie. 100p.
- JAHNS, H.M.**, 1996 « Guide des fougères, mousses et lichens d'Europe ». Delachaux et Niestlé. 257p.
- KIRSCHBAUM, U., WIRTH, V.**, 1997 « Les lichens bioindicateurs; les reconnaître, évaluer la qualité de l'air ». Ulmer. 128p.
- LAPORTE-CRU, J., AUGER, R.**, 1985 « Flore du domaine atlantique du Sud-Ouest de la France et des régions de plaine-3^{ème} édition revue et augmentée ». CNDP. 529p.
- MITCHELL, A., WILKINSON, J.**, 1982 « Arbres de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. 271p.
- OZENDA, P., CLAUZADE, G.**, 1970 « Les lichens, étude biologique et flore illustrée ». Masson. 801p.
- RAMEAU, J.C., MANSION, D., DUME, G.**, 1989 « Flore forestière française, tome 1: plaines et collines ». Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Institut pour le Développement Forestier. 1785p.
- SFO**, 1998, « Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg ». Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 416p.

Atlas :

DUPONT, P., 1990 « Atlas partiel de la flore de France ». Muséum d'Histoire Naturelle, Patrimoines naturels. 442 p.

Livres rouges :

DANTON, Ph., BAFFRAY, M., 1996 « Inventaire des Plantes protégées en France ». Yves Rocher, AFCEV, Nathan. 294p.

OLIVIER, L., GALLAND J.P., MAURIN H., 1995 « Livre rouge de la flore menacée de France. Tome I: espèces prioritaires ». Muséum National d'Histoire Naturelle, coll. Patrimoines Naturels, vol. 20. p 1-486.

VI-6 GEOLOGIE

ASTRUC, J.G., SOULE, J.C., 1977 « Hydrogéologie du Quercy. Inventaire des cavités actives et notice explicative de la carte hydrogéologique du Quercy au 1/100 000 ème ». BRGM-Service Régional Midi-Pyrénées. Quercy-Recherche.

DUPUY, N., 1984 « Dolomitisation, recristallisation et cimentation des formations carbonatées granulaires du Bajocien du Quercy ». Thèse Bordeaux III.

RENAUD, P., 1978 « Géologie du Quercy ». Editions Quercy Recherche.

VII- Glossaire

Conservation :

Aux fins de la Directive, on entend par conservation un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable. La Directive précise ce qui peut être considéré comme un bon *état de conservation** : l'état initial d'une part, qui permet de sélectionner un site pour le réseau Natura 2000 et l'état si possible à maintenir ensuite à travers la gestion.

Directive européenne

La commission adresse un projet de directive au conseil (ministres de l'environnement des pays membres de la communauté européenne) qui, après réception des avis du Parlement Européen et du Conseil Economique et Social, arrête le texte définitif de la Directive. Une fois notifiée, elle fait obligation aux Etats membres de la Communauté Européenne de rendre conforme leur droit national au droit communautaire dans un délais prescrit. Chacun a le choix des moyens juridiques pour y parvenir. La Commission exerce cependant un pouvoir de contrôle et peut si nécessaire poursuivre le Etats membres devant la cours de Justice des Communautés Européennes.

Diversité biologique ou Biodiversité

Variété du vivant à tous ces niveaux : les gènes, les espèces et les populations, les écosystèmes et les processus naturels qui assurent la perpétuation de la vie sous toutes ses formes.

Etat de conservation d'un habitat naturel

Il résulte de l'effet de l'ensemble des influences agissant sur lui et les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques.

Gestion durable

Gestion et utilisation des milieux d'une manière et d'une intensité, telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes.

Habitat

Milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales. Il comprend le biotope (milieu physique où s'épanouit la vie) et la biocénose (ensemble des êtres vivants au sein d'un écosystème).

La Directive appelle Habitat des zones naturelles ou semi-naturelles ayant des caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques. Un habitat, au sens de la Directive, est synonyme d'écosystème.

Habitat d'espèce

Milieu ou ensemble des milieux, définis de manière identique, où vit une population de l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique, et où cette population satisfait l'une des composantes de ses exigences comportementales (abri, nutrition, reproduction).

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Zone interne sur un site donné sur la base d'une cartographie précise. Celle-ci distinguera les « noyaux durs » de protection des « espaces tampons » où la gestion sera différenciée. Zones définies suivant les textes de la Directive Habitat.

Zone de Protection Spéciales (ZPS)

Zone définie suivant les textes et les annexes de la Directive Oiseaux en vue de la protection des espèces.

SOMMAIRE

I-	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES BONNES PRATIQUES	2
II-	LES CONTRATS NATURA 2000 (FGMN) POUR LES MILIEUX NON AGRICOLES	3
II.1	OUVERTURE MECANIQUE DE MILIEUX NATURELS FORTEMENT EMBROUSSAILLES	4
II.2	OUVERTURE MANUELLE DE MILIEUX NATURELS FORTEMENT EMBROUSSAILLES	6
II.3	OUVERTURE MECANIQUE DE MILIEUX NATURELS MOYENNEMENT EMBROUSSAILLES.....	8
II.4	OUVERTURE MANUELLE DE MILIEUX NATURELS MOYENNEMENT EMBROUSSAILLES.....	10
II-5	MAINTIEN MECANIQUE DES MILIEUX NATURELS OUVERTS PAR FAUCHE	12
II-6	MAINTIEN MANUELLE DES MILIEUX NATURELS OUVERTS PAR FAUCHE	14
II-7	MAINTIEN DES MILIEUX NATURELS OUVERTS PAR PATURAGE EN ENCLOS.....	16
II-8	MAINTIEN DES MILIEUX NATURELS OUVERTS PAR MISE EN PLACE D'UN PARCOURS OVIN.....	18
II-9	ACQUISITION DU MATERIEL DE PATURAGE	20
II-10	ENTRETIEN DES LISIERES	21
II-11	LIMITATION DES LIGNEUX ENVAHISSANTS.....	23
II-12	ENTRETIEN DE HAIES.....	25
II-13	ENTRETIEN D'ARBRES ISOLES	27
II-14	ENTRETIEN ET STABILISATION DES RIPISYLVES ET DES BERGES DE COURS D'EAU.....	29
II-15	REHABILITATION ET ENTRETIEN DES BERGES DES COURS D'EAUX ET FOSSES EN VUE DE MAINTENIR OU DEVELOPPER DES LIEUX DE VIE DE L'ÉCREVISSE A PATTES BLANCHES.....	31
II-16	LIMITATION DES ESPECES FAUNISTIQUES EXOGENES ENVAHISSANTES (ECREVISSE AMERICAINE).....	33
II-17	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MARES ET DES POINTS D'EAU	35
II-18	MISE EN DEFENS DE MILIEUX FRAGILES (MODALITES D'ELIGIBILITE A CONFIRMER – NOUVEAUTE DU PDRH)	37
II-19	AMENAGEMENT SPECIFIQUE DE GROTTES	39
II-20	DEVELOPPEMENT DE BOIS SENESCENTS	41
II-21	TRAVAUX D'IRREGULARISATION DE PEUPELEMENTS FORESTIERS SELON UNE LOGIQUE NON PRODUCTIVE.	43
III-	TABLEAU DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES SOUHAITABLES SUR LE SITE	45
IV-	LES ACTIONS HORS CONTRATS.....	51
IV.1	ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	52
IV.2	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES	54
IV.3	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR L' ECREVISSE A PATTES BLANCHES.....	55
IV.4	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE DAMIER DE LA SUCCISE.....	56
IV.5	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE GRAND CAPRICORNE	57
IV.6	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LE SYSTEME HYDROLOGIQUE DU RUISSEAU DE VERGNOTE : NAPPE PHREATIQUE, ALIMENTATION DES SOURCES EN ZONE KARSTIQUE.	58
IV.7	COMMUNICATION AUTOUR DU DOCOB ACTIONS PEDAGOGIQUES OU VISITES GUIDEES	59
IV.8	COMMUNICATION AUTOUR DU DOCOB ELABORATION DE DOCUMENTS D'INFORMATION	60
IV.9	COMMUNICATION AUTOUR DU DOCOB REALISATION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION	61

I- Tableau de synthèse des bonnes pratiques

ACTIONS DE BONNES PRATIQUES NOTEES BP	REGLEMENTATION MESURES	ACTEURS
BP01 :Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation.	Code de l’urbanisme	Tous usagers Exploitants agricoles DDAF Communes Propriétaires. Associations de chasse privées et communales
BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l’eutrophisation du site.	Plan départemental des déchets	
BP03 : Pas de retournement du sol.	Code rural	
BP04 : Pas de dessouchage.		
BP05 : Pas de reboisement.		
BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol et d’escalade hors zones déjà existantes.	Arrêtés communaux Signalétique	
BP07 : Maîtrise de la fréquentation.		
BP08 :Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif.		
BP09 : Non intervention sur les parois rocheuses et limitation de l’activité d’escalade aux zones existantes.		
BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d’espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.	Listes des espèces protégées et code de l’environnement	
BP11 : Maintien de l’activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds.	Réglementation de la chasse en vigueur	

II- Les contrats Natura 2000 (FGMN) pour les milieux non agricoles

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN01a Nature : CONTRAT Typologie : A32301	II.1 Ouverture mécanique de milieux naturels fortement embroussaillés	Niveau de priorité : 2
Montant total retenu : 920 € HT (800 € en année 1 et 120 € en année 2)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches embroussaillées, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses calcicoles mixtes	H6210	104 ha 63
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Surface totale éligible		112 ha 59
Surface objectif à 5 ans		10 ha
Objectifs du site O1 et objectifs opérationnels O2		
O1 Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O2 Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles Etat de la parcelle : Recouvrement ligneux initial des parcelles >30% déterminé après diagnostic précisant le degré d'embroussaillage (photo aérienne récente ou cartographie établie par travail au GPS ou au topofil). - Souscrire une mesure d'entretien par broyage, fauche ou entretien par pâturage raisonné sur les années 3, 4, 5 (mesures CN 03 ou CN 04)		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
Actions non rémunérées		
➤ Pas de régénération de la parcelle (travail du sol) : P ➤ Pas de traitement chimique (sauf autorisation du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Pas de fertilisation minérale ou organique : P ➤ Ecobuage proscrit (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
Actions rémunérées :		
En année 1 :		
➤ Coupe des arbustes, tronçonnage, intervention hivernale et estivale possible avec maintien d'îlots arbustifs ou arborés (<10% de la surface totale avec des îlots de 50 à 100 m² bien séparés les uns des autres : le diagnostic localisera les îlots à conserver et pourra adapter le taux d'embroussaillage et la taille des îlots en fonction des caractéristiques propres aux parcelles) : P ➤ Broyage des broussailles et matériaux de coupe ou élimination après exportation hors de la parcelle ou brûlage sur un ou plusieurs points de brûlis déterminés lors du diagnostic : P		
En année 2 :		
➤ Elimination des refus et nécessité de contenir la repousse des ligneux par girobroyage. : P ➤ Destruction des semis naturels de résineux : P		
Documents et enregistrements obligatoires		
- Cahier d'enregistrement des dates de travaux. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux fixés par les engagements et le diagnostic préalable, (taux d'embroussaillage < 10% ou adapté, présence des îlots arbustifs, respect des zones de brûlage...) dans les périodes prévues. - Vérification des surfaces traitées - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée. Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés
Modalités de calcul du coût de l'action
Année 1 : Tronçonnage : $16h \times 30 \text{ €} = 480 \text{ €}$ Elimination des matériaux : $16h \times 20 \text{ €} = 320 \text{ €}$ ou broyage : $8h \times 40 \text{ €} = 320 \text{ €}$ = 800 € HT Année 2 : Girobroyage : $3h \times 40 \text{ €} = 120 \text{ € HT}$ Total : 920 € HT
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN01b Nature : CONTRAT Typologie : A32301	II.2 Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	Niveau de priorité : 2
Montant total retenu : 1180 € HT (900 € en année 1 et 280 € en année 2)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches embroussaillées, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses calcicoles mixtes	H6210	104 ha 63
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Surface totale éligible		112 ha 59
Surface objectif à 5 ans		10 ha
Objectifs du site O1 et objectifs opérationnels O2		
O1 Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O2 Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles - Etat de la parcelle : Recouvrement ligneux initial des parcelles >30% déterminé après diagnostic précisant le degré d'embroussaillage (photo aérienne récente ou cartographie établie par travail au GPS ou au topofil). - Présence de critères de sensibilité écologique, forte pente et/ou et difficulté d'accessibilité à définir lors du diagnostic préalable - Souscrire une mesure d'entretien par broyage, fauche ou entretien par pâturage raisonné sur les années 3, 4, 5 (mesures CN 03 ou CN 04)		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
Actions non rémunérées		
➤ Pas de régénération de la parcelle : P ➤ Pas de traitement chimique (sauf autorisation du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Pas de fertilisation minérale ou organique: P ➤ Ecobuage proscrit (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
Actions rémunérées :		
En année 1 :		
➤ Coupe des arbustes, tronçonnage, intervention hivernale et estivale possible avec maintien d'îlots arbustifs ou arborés (<10% de la surface totale avec des îlots de 50 à 100 m² bien séparés les uns des autres : le diagnostic localisera les îlots à conserver et pourra adapter le taux d'embroussaillage et la taille des îlots en fonction des caractéristiques propres aux parcelles) : P ➤ Elimination des broussailles et des matériaux de coupe après exportation hors de la parcelle ou brûlage sur un ou plusieurs points de brûlis déterminés lors du diagnostic : P		
En année 2 :		
➤ Elimination des refus et nécessité de contenir la repousse des ligneux avec une débroussailleuse : P ➤ Destruction des semis naturels de résineux : P		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Cahier d'enregistrement des dates de travaux. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux fixés par les engagements et le diagnostic préalable, (taux d'embroussaillage < 10% ou adapté, présence des îlots arbustifs, respect des zones de brûlage...) dans les périodes prévues. - Vérification des surfaces traitées - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée. Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés
Modalités de calcul du coût de l'action
Année 1 : Tronçonnage : 16h x 30 € = 480 € Elimination des matériaux : 21h x 20 € = 420 € = 900 € Année 2 : Débroussaillage : 7h x 40 € = 280 € Total : 1180 € / ha / 5 ans
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN02a Nature : CONTRAT Typologie : A32301	II.3 Ouverture mécanique de milieux naturels moyennement embroussaillés	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : 660 € HT (540 € en année 1 et 120 € en année 2)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches embroussaillées, landes, fourrés, buxaias sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H 6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles mixtes	H 6210	104 ha 63
Formations à genévriers	H 5130	7 ha 96
Buxaie	H 5110	19 ha 22
Surface totale éligible		375 ha 83
Surface objectif à 5 ans		25 ha
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O2 – O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O2 Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles - Etat de la parcelle : Recouvrement ligneux initial des parcelles < 30% déterminé après diagnostic précisant le degré d'embroussaillage (photo aérienne récente ou cartographie établie par travail au GPS ou au topofil) et la richesse patrimoniale (méthode par transect et inventaires) - Souscrire une mesure d'entretien par broyage, fauche ou entretien par pâturage raisonné sur les années 3, 4, 5 (mesures CN 03 ou CN 04)		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
<u>Actions non rémunérées</u>		
➤ Pas de régénération de la parcelle : P ➤ Pas de traitement chimique (sauf autorisation du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Pas de fertilisation minérale ou organique: P ➤ Ecobuage proscrit (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
<u>Actions rémunérées :</u>		
En année 1 :		
➤ Coupe des arbustes, tronçonnage, intervention hivernale et estivale possible avec maintien d'îlots arbustifs ou arborés (<10% de la surface totale avec des îlots de 50 à 100 m² bien séparés les uns des autres : le diagnostic localisera les îlots à conserver et pourra adapter le taux d'embroussaillage et la taille des îlots en fonction des caractéristiques propres aux parcelles) : P ➤ Broyage des broussailles et matériaux de coupe ou élimination après exportation hors de la parcelle ou brûlage sur un ou plusieurs points de brûlis déterminés lors du diagnostic : P		
En année 2 :		
➤ Elimination des refus et nécessité de contenir la repousse des ligneux par girobroyage. : P ➤ Destruction des semis naturels de résineux : P		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Cahier d'enregistrement des dates de travaux. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		

Contrôle	
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Points de contrôle	
- Réalisation des travaux fixés par les engagements et le diagnostic préalable, (taux d'embroussaillage < 10% ou adapté, présence des îlots arbustifs, respect des zones de brûlage...) dans les périodes prévues. - Vérification des surfaces traitées ; - Vérification du respect des engagements par le signataire.	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	
Surface totale concernée. Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés	
Modalités de calcul du coût de l'action	
Année 1 : Tronçonnage : $10h \times 30 \text{ €} = 300 \text{ €}$ Elimination des matériaux : $12h \times 20 \text{ €} = 240 \text{ €}$ ou broyage : $6h \times 40 \text{ €} = 240 \text{ €}$ = 540 € HT Année 2 : Girobroyage : $3h \times 40 \text{ €} = 120 \text{ € HT}$ Total : 660 € HT	
Ressources financières et Plan de financement	
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales	

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN02b Nature : CONTRAT Typologie : A32301	II.4 Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : 840 € HT (600 € en année 1 et 240 € en année 2)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches embroussaillées, landes, fourrés, buxaies sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H 6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles mixtes	H 6210	104 ha 63
Formations à genévriers	H 5130	7 ha 96
Buxaie	H 5110	19 ha 22
Surface totale éligible		375 ha 83
Surface objectif à 5 ans		25 ha
Objectifs du site O1 et objectifs opérationnels O2 – O5		
O1 Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O2 Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles - Etat de la parcelle : Recouvrement ligneux initial des parcelles < 30% déterminé après diagnostic précisant le degré d' embroussaillage (photo aérienne récente ou cartographie établie par travail au GPS ou au topofil) et la richesse patrimoniale (méthode par transect et inventaires) - Présence de critères de sensibilité écologique, forte pente et/ou et difficulté d'accessibilité à définir lors du diagnostic préalable - Souscrire une mesure d'entretien par broyage, fauche ou entretien par pâturage raisonné sur les années 3, 4, 5 (mesures CN 03 ou CN 04)		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
Actions non rémunérées		
➤ Pas de régénération de la parcelle : P ➤ Pas de traitement chimique (sauf autorisation du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Pas de fertilisation minérale ou organique: P ➤ Ecobuage proscrit (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
Actions rémunérées :		
En année 1 :		
➤ Coupe des arbustes, tronçonnage, intervention hivernale et estivale possible avec maintien d'îlots arbustifs ou arborés (<10% de la surface totale avec des îlots de 50 à 100 m² bien séparés les uns des autres : le diagnostic localisera les îlots à conserver et pourra adapter le taux d'embroussaillage et la taille des îlots en fonction des caractéristiques propres aux parcelles) : P ➤ Elimination des broussailles et matériaux de coupe après exportation hors de la parcelle ou brûlage sur un ou plusieurs points de brûlis déterminés lors du diagnostic : P		
En année 2 :		
➤ Elimination des refus et nécessité de contenir la repousse des ligneux par girobroyage. : P ➤ Destruction des semis naturels de résineux : P		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Cahier d'enregistrement des dates de travaux. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux fixés par les engagements et le diagnostic préalable, (taux d'embroussaillage < 10% ou adapté, présence des îlots arbustifs, respect des zones de brûlage...) dans les périodes prévues. - Vérification des surfaces traitées ; - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée. Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés
Modalités de calcul du coût de l'action
Année 1 : Tronçonnage : $10h \times 30 \text{ €} = 300 \text{ €}$ Elimination des matériaux : $15h \times 20 \text{ €} = 300 \text{ €}$ = 600 € Année 2 : Débroussaillage : $6h \times 40 \text{ €} = 240 \text{ €}$ Total : 840 € / ha / 5 ans
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CNO3a Nature : CONTRAT Typologie: A32304	II-5 Maintien mécanique des milieux naturels ouverts par fauche	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu: 360 € / ha / année d'intervention du contrat (2 interventions : 720 € / ha / 5 ans ; 3 interventions : 1080 € / ha / 5 ans)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies maigres de fauche, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot.		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles à orchidées	H6210	104 ha 63
Prairies maigres de fauche	H 6510	56 ha 62
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Damier de la succise	E 1065	
Ecaille chinée	E 1078	
Surface totale éligible		413 ha 23
Surface objectif à 5 ans		20 ha
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O1- O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire		
O1 Maintenir et développer les espaces ouverts		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles - Etat de la parcelle : diagnostic préalable sur la richesse patrimoniale (méthode par transect et inventaire faunistique) - Les parcelles concernées pourront être déjà engagées par un contrat de restauration (CN 01 ou CN02). Dans ce cas le calendrier d'intervention sera celui des pelouses restaurées en année n.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
Actions non rémunérées		
➤ Pas de régénération de la parcelle : P ➤ Pas de traitement chimique (sauf autorisation du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Pas de fertilisation minérale ou organique: P ➤ Ecobuage proscrit (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
Actions rémunérées :		
➤ Faucher après le 30 juin ou fin juillet suivant le diagnostic préalable : P ➤ Faucher en septembre ou octobre suivant la repousse du regain : P ➤ Elimination des rejets ligneux en début de printemps : P ➤ Exporter les matériaux de fauche : P ➤ La fauche du centre vers la périphérie sera à privilégier selon la nature de la parcelle : C		
Calendrier :		
- Sur pelouse restaurée en année n, travail de fauche en année n + 2, n + 4 ; - Sur pelouse n'ayant pas nécessité de restauration, travail de fauche année n, n + 2, n + 4 ;		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise - Cahier d'enregistrement des dates de fauche.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat Natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable dans les périodes prévues ; - Vérification des surfaces traitées ; - Vérification du respect des engagements par le signataire (date de fauche).
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée ; Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés
Modalités de calcul du coût de l'action
Fauche et évacuation mécanique : 12h / ha à 30 € / h (temps homme et machine) total par année d'intervention: 12 x 30 = 360 € / ha / an
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelle des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CNO3b Nature : CONTRAT Typologie: A32304	II-6 Maintien manuelle des milieux naturels ouverts par fauche	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu: 450 € / ha / année d' intervention (2 interventions : 900 € / ha / 5 ans ; 3 interventions : 1350 € / ha / 5 ans)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies maigres de fauche, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot.		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles à orchidées	H6210	104 ha 63
Prairies maigres de fauche	H 6510	56 ha 62
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Damier de la succise	E 1065	
Ecaille chinée	E 1078	
Surface totale éligible		413 ha 23
Surface objectif à 5 ans		35 ha
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O1 - O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire		
O1 Maintenir et développer les espaces ouverts		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles - Etat de la parcelle: diagnostic préalable sur la richesse patrimoniale (méthode par transect et inventaire faunistique) - Présence de critères de sensibilité écologique, forte pente et/ou et difficulté d'accessibilité à définir lors du diagnostic préalable - Les parcelles concernées pourront être déjà engagées par un contrat de restauration (CN 01 ou CN02). Dans ce cas le calendrier d'intervention sera celui des pelouses restaurées en année n.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
<u>Actions non rémunérées</u>		
➤ Pas de régénération de la parcelle : P ➤ Pas de traitement chimique (sauf autorisation du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Pas de fertilisation minérale ou organique: P ➤ Ecobuage proscrit (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) : P ➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
<u>Actions rémunérées :</u>		
➤ Faucher après le 30 juin ou fin juillet suivant le diagnostic préalable : P ➤ Faucher en septembre ou octobre suivant la repousse du regain : P ➤ Elimination des rejets ligneux en début de printemps : P ➤ Exporter les matériaux de fauche : P ➤ La fauche du centre vers la périphérie sera à privilégier selon la nature de la parcelle : C		
Calendrier :		
- Sur pelouse restaurée en année n, travail de fauche en année n + 2, n + 4 ; - Sur pelouse n'ayant pas nécessité de restauration, travail de fauche année n, n + 2, n + 4 ;		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise - Cahier d'enregistrement des dates de fauche.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat Natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux fixés par les engagements et le diagnostic préalable dans les périodes prévues ; - Vérification des surfaces traitées ; - Vérification du respect des engagements par le signataire (date de fauche).
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée ; Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés
Modalités de calcul du coût de l'action
Fauche avec moto faucheuse ou débroussailluse et évacuation manuelle: 15h / ha à 30 € / h (temps homme et machine) total par année d'intervention: $15 \times 30 = 450$ € / ha / an
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN04a Nature : CONTRAT Typologie : A32303	II-7 Maintien des milieux naturels ouverts par pâturage en enclos	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : Mise en place du pâturage tournant en enclos : 144,58€ / ha / an sur 2 périodes/ an soit 722,90€ / ha / 5ans		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies maigres de fauche, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées en Lot-et-Garonne et Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles à orchidées	H6210	104 ha 63
Prairies maigres de fauche	H 6510	56 ha 62
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Damier de la succise	E 1065	
Ecaille chinée	E 1078	
Surface totale éligible		413 ha 23
Surface objectif à 5 ans		40 ha
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O1 – O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire		
O1 Maintenir et développer les espaces ouverts.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - Etat de la parcelle : diagnostic préalable sur la richesse patrimoniale (méthode par transect et inventaire faunistique) - Le cumul avec l'action CNO5 « Acquisition du matériel de pâturage » sera validé lors du diagnostic préalable en fonction des surfaces engagées et du nombre de jours de pâturage.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
<u>Actions non rémunérées :</u>		
➤ Pas de traitement chimique : P ➤ Pas de fertilisation minérale ou organique autre que celle liée au troupeau : P ➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
<u>Actions rémunérées :</u>		
➤ Mise en place du pâturage raisonné (chargement minimal : 0,3UGB/ha ; chargement maximal : 1,8 UGB/ha à préciser dans le diagnostic) pour éviter le sous-pâturage et le surpâturage en enclos tournant sur de très courtes périodes de 4 à 5 jours en continu sur un même espace ; 2 périodes en pâturage d'été, d'automne ou d'hiver suivant la portance du sol avec élimination des refus : P ➤ Elimination des refus et nécessité de contenir la repousse des ligneux : année n + 1 et année n+3: P ➤ Destruction des semis naturels de résineux : année n + 1 et année n+3: P		
Documents et enregistrements obligatoire		
Cahier de pâturage comprenant au minimum : identifiant de la parcelle, date d'entrée, date de sortie, nombre d'animaux par catégorie avec suivi obligatoire pour les parcelles engagées. Dans tous les cas, factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux fixés par les engagements et le diagnostic préalable, dans les périodes prévues. - Vérification du respect des engagements par le signataire (dates et durées de pâturage)
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée. Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés
Modalités de calcul du coût de l'action
Mise en place de clôture et parc de contention : 10h x 11,43€/h x 2 fois/an = 228,60€/5ha /an ou 45,72€/ha/an Amener l'eau sur les parcelles 1 fois par période de 5 jours: 1h/5jours/ x 20€ x 2 fois/an = 40€ / an Suivi du troupeau et cahier de pâturage : 1h/j/5 ha x 11,43€ x 2 fois/an = 114,30 € / 5 ha / an ou 22,86€/ha/an Elimination des refus et ligneux par broyage mécanique : 3h / ha x 30€ x 2 fois / 5ans = 180 /ha / 5ans soit 36€/ha/an Total : 144,58€ / ha / an soit 722,90€ / ha / 5ans
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN04b Nature : CONTRAT Typologie : A32303	II-8 Maintien des milieux naturels ouverts par mise en place d'un parcours ovin	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : environ 3 400 €/25 jours.(à préciser par l'établissement d'un devis).		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies maigres de fauche, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées en Lot-et-Garonne et Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles à orchidées	H6210	104 ha 63
Prairies maigres de fauche	H 6510	56 ha 62
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Damier de la succise	E 1065	
Ecaille chinée	E 1078	
Surface totale éligible		413 ha 23
Surface objectif à 5 ans		32 ha
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O1 – O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire		
O1 Maintenir et développer les espaces ouverts.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - Etat de la parcelle : diagnostic préalable sur la richesse patrimoniale (méthode par transect et inventaire faunistique) - Action collective ou portée par un propriétaire d'une surface significative pour la mise en place d'un parcours s'appuyant sur un périmètre présentant une cohérence technique et biologique (surface continue ou peu fragmentée, surface minimale au regard du nombre d'animaux et des caractéristiques des parcelles...) validée dans le cadre du diagnostic préalable. - Le cumul avec l'action CNO5 « Acquisition du matériel de pâturage » sera validé lors du diagnostic préalable en fonction des surfaces engagées et du nombre de jours de pâturage.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Durée d'engagement : 5 ans		
<u>Actions non rémunérées :</u>		
➤ Respect des actions de bonnes pratiques définies par le Docob : P		
<u>Actions rémunérées :</u>		
➤ Respect des préconisations (itinéraire technique) définies annuellement par la structure animatrice pour la mise en œuvre du pâturage sous la forme d'un parcours (secteurs à pâturer, durée du pâturage, zones de stationnement du troupeau ...). Ces préconisations seront transmises au contractant et à la DDAF au plus tard 30 jours avant la date prévue de démarrage des prestations : P		

Documents et enregistrements obligatoire
Rendu d'un document de synthèse présentant les modalités de réalisation de l'opération (secteurs / parcelles pâturés, durée du pâturage suivant les secteurs...). Autorisation de la structure animatrice au vu du diagnostic initial accompagné d'un devis actualisé et après avis des services administratifs compétents (DDAF, DIREN). Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.
Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux fixés par les engagements et le diagnostic préalable dans les périodes prévues. - Vérification du respect des engagements par le signataire (dates et durées de pâturage)
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée. Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés
Modalités de calcul du coût de l'action
Evaluation réalisée sur la base d'une prestation faisant l'objet d'un montant forfaitaire (déplacement / transport des animaux sur site, mise à disposition d'un berger pour le gardiennage et la conduite des animaux sur le site) permettant la mise en œuvre d'un parcours sur une durée donnée. Base de calcul pour 25 jours (à préciser au préalable à la mise en place de l'action) : - <u>Transport des animaux</u> : forfait ou €/km parcourus camion et remorque = <u>700 €</u> Les transports d'outils de gestion ne sont pas pris en compte dans le calcul des coûts des autres mesures (en régie) - <u>Mise à disposition d'un berger pour le gardiennage des animaux</u> : 91,44 €/j de MO = <u>2 286 €/25 j</u> - <u>Prise en charge des repas et hébergement</u> : repas à hauteur de 10 €/j, soit <u>250 €/25 j</u> et nuit à hauteur de 5 €/nuit, soit <u>125 €/25 nuits</u> Coût estimé de l'action : environ <u>3 400 €/25 jours</u> (à préciser par l'établissement d'un devis).
Ressources financières et Plan de financement†
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN05 Nature : CONTRAT Typologie : A32303	II-9 Acquisition du matériel de pâturage	Niveau de priorité : 1
Montant total estimé : 2085 € (à réactualiser et à valider lors de l'élaboration du devis)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies maigres de fauche, landes, fourrés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées en Lot-et-Garonne et Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H6110	244 ha 02
Pelouses calcicoles à orchidées	H6210	104 ha 63
Prairies maigres de fauche	H 6510	56 ha 62
Formations à genévriers	H5130	7 ha 96
Damier de la succise	E 1065	
Ecaille chinée	E 1078	
Surface totale éligible		413 ha 23
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O1 – O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire		
O1 Maintenir et développer les espaces ouverts.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires.		
Conditions d'éligibilité		
Nécessité d'acquisition de matériel de pâturage validée par le diagnostic préalable. Le matériel acquis devra être utilisé pour une action collective ou portée par un propriétaire d'une surface pâturée significative liée aux actions CN 04a ; CN04b ; « Maintien des milieux et des éclaircies par pâturage »		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Acquisition et mise à disposition du matériel pour les actions de gestion des pelouses sèches par pâturage : P		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Autorisation de la structure animatrice après avis des services administratifs compétents (DDAF, DIREN) sur les devis d'acquisition du matériel concerné. - Convention de mise à disposition du matériel acquis entre l'acquéreur et la structure animatrice ou le prestataire du parcours des animaux sur le site. - Le versement des indemnités sera effectué après réception des factures éditées sur la base des devis présentés au préalable à l'autorisation.		
Points de contrôle		
- Acquisition effective du matériel avec présentation de facture - Mise à disposition effective du matériel pour la gestion par pâturage.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
- Qualité de la mise en œuvre du matériel.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- clôtures mobiles 3 fils et 28 piquets pour 300m : 506 € - électrificateur : 200 € - batterie avec panneaux solaires : 688 € - abreuvoir (400l) : 191 € - tonne à eau (1000l) : 500 €		
Total estimé : 2085 €		
Ce coût sera revu et validé lors de la présentation du devis		
Ressources financières et Plan de financement		
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN)		
Europe (FEADER)		
Participation éventuelles des collectivités territoriales		

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN06 Nature : CONTRAT Typologie : A32306	II-10 Entretien des lisières	Niveau de priorité : 3
Montant total retenu : 4,40 € / ml/ 5 ans (plafond 200ml/ha)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, landes, fourrés, aulnaies – frênaies et chênaies pubescentes sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses calcicoles mixtes	H 6210	
Formations à genévriers	H 5130	
Aulnaies – frênaies	H 91EO	
Habitat d'espèces (chênaie pubescente)	41.71	
Grand Capricorne	E 1088	
Lucane cerf-volant	E 1083	
Grand Rhinolophe	E 1304	
Petit Rhinolophe	E 1303	
Linéaire de lisières choisi lors du diagnostic ; objectif à 5 ans		2500 ml
Objectifs du site OI – OIII et objectifs opérationnels O1- O5 - O7		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. OIII Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux et des vallons. O1 Maintenir et développer les espaces ouverts. O5 Préserver les habitats des espèces communautaires. O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - Lisières présentant un intérêt au titre de la biodiversité sur avis de la structure d'animation et des services d'état DIREN et DDAF.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées. Sur les lisières engagées (durée d'engagement : 5 ans) : ➤ Taille des arbres avec du matériel n'éclatant pas les branches (type lamier) 3 fois au minimum durant les 5 ans : P ➤ Nettoyage du pied de la lisière pour limiter l'expansion de la ronce une fois/an au minimum : P ➤ Intervention hivernale : P ➤ Pas d'entretien pendant les périodes de nidification du 1^{er} avril au 30 septembre : P ➤ Enlèvement des branches et des arbres morts (20% peut rester sur le sol) : P ➤ Il sera conservé un arbre mort tous les 100m : P		
Calendrier :		
• Taille des arbres: année n , n+2, n+4 ; • Enlèvement des arbres morts : en hiver selon les événements climatiques. • Nettoyage du pied de lisière en hiver tous les ans .		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Plan de localisation (orthophotographie ou plan cadastral) - Etat initial par photos - Cahier d'enregistrement des dates d'entretien. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (bon état des lisières engagées ...) dans les périodes de travaux prévues ; - Vérification des surfaces traitées ; - du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Longueur totale concernée ; Qualité de l'entretien.
Modalités de calcul du coût de l'action
Pour 100 ml de lisière : Taille mécanique de la lisière (3 passages) : $60 \text{ €} / \text{h} \times 3 = 180 \text{ €}$ Intervention manuelle : $20 \text{ €} / \text{h} \times 3 = 60 \text{ €}$ Nettoyage au pied de la haie (1 passage / an) : $20 \text{ €} / \text{h} \times 2 \times 5 = 200 \text{ €}$ Total : 4,40 € / ml / 5 ans
Ressources financières et Plan de financement [†]
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN07 Nature : CONTRAT Typologie : A32320	II-11 Limitation des ligneux envahissants	Niveau de priorité : 3
Montant total retenu : 500 € HT/ha en année 1 et 80 € HT/ha an en années 2,3,4 et 5 soit 820€ / ha sur les 5 ans du contrat		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, pentes rocheuses envahies par des ligneux menaçant de supplanter ces habitats communautaires sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Buxaies	H 5110	19 ha 22
Pelouses pionnières	H 6110	244 ha 02
Pentes rocheuses	H 8210	1 ha 22
Surface totale éligible		264 ha 46
Surface objectif à 5 ans		24 ha
Objectifs du site 01 et objectifs opérationnels 02 – 03		
01 Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
02 Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture.		
03 Favoriser le développement de l'aulnaie – frênaie.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles - Etat de la parcelle : diagnostic préalable permettant de préciser le recouvrement progressif de la parcelle par une ou plusieurs essences ligneuses réputées envahissantes pour l'habitat communautaire (exemple : corroyère, ailanthe, robinier faux acacia...) - Mesure non cumuleable avec les mesures d'ouverture et d'entretien CN01, CN02, CN03 et CN04.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées. Sur les lisières engagées (durée d'engagement : 5 ans) : <u>Actions rémunérées :</u> ➤ Elimination complète de l'essence ligneuse envahissante : P ➤ Exportation et destruction des matériaux hors de la parcelle : P ➤ Suivi annuel pour élimination systématique des rejets : P ➤ Intervention hivernale en dehors des périodes de nidification : P		
Calendrier :		
• Tronçonnage, élimination des matériaux : année n ; • Elimination systématique des rejets : année n+1, n+ 2, n+ 3, n+ 4;		

Documents et enregistrements obligatoire
- Etat initial par photos - Cahier d'enregistrement des dates de travaux. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.
Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (absence complète de l'espèce repérée envahissante par le diagnostic...) dans les périodes de travaux prévues ; - Vérification des surfaces traitées ; - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Surface totale concernée. Qualité des travaux.
Modalités de calcul du coût de l'action
Tronçonnage : $10h \times 30 \text{ €} = 300 \text{ €}$ Elimination des matériaux : $10h \times 20 \text{ €} = 200 \text{ €}$ Suivi pour élimination des rejets : $4h \times 20 \text{ €} = 80 \text{ €}$ chaque année 2/3/4/5 soit $80 \text{ €} \times 4 = 320 \text{ €}$ Total : 820€ / ha / 5ans
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN08 Nature : CONTRAT Typologie : A32306	II-12 Entretien de haies	Niveau de priorité : 3
Montant total retenu: 5,30 € / ml / 5ans (sur 2 côtés) plafond 200ml/ha/an 1,90 € / ml / 5 ans (sur 1 côté sans plantation)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies maigres de fauche, Aulnaies - frênaies sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses à orchidées	H 6210	
Pelouses pionnières	H 6110	
Prairies maigres de fauche	H 6510	
Habitat d'espèces (chênaie pubescente)	41.71	
Grand Capricorne	E 1088	
Lucane cerf-volant	E 1083	
Grand Rhinolophe	E 1304	
Petit Rhinolophe	E 1303	
Linéaire de haies choisi lors du diagnostic ; objectif 5 ans		1000 ml
Objectifs du site OI - OIII et objectifs opérationnels O1- O5 - O7		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. OIII Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux et des vallons. O1 Maintenir et développer les espaces ouverts. O5 Préserver les habitats des espèces communautaires. O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles - Haies présentant un intérêt au titre de la biodiversité sur avis de la structure d'animation et des services d'état DIREN et DDAF.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées. Sur les longueurs de haies engagées (durée d'engagement : 5 ans) : ➤ Remplacement des végétaux manquants avec des plants d'arbres ou d'arbustes protégés (manchons...) d'espèces locales, provenant d'une pépinière professionnelle : P ➤ Conserver un arbre mort tous les 50m ; les autres seront enlevés : P ➤ Taille en hauteur et en épaisseur : 3 fois au minimum durant les 5 ans avec des outils manuels ou du matériel mécanique n'éclatant pas les branches (type lamier) : P ➤ Pas d'intervention pendant les périodes de nidification du 1^{er} avril au 30 septembre : P ➤ Nettoyage du pied de la haie pour limiter l'expansion de la ronce une fois/an au minimum : P ➤ Nettoyage des ronciers situés dans l'axe de la haie ; les 2 faces de la haie devront être entretenues : P Entretien de ½ haie : le propriétaire doit fournir une attestation explicitant l'impossibilité d'entretenir les 2 côtés de la haie. Dans le cas de haies mitoyennes, le contractant doit fournir la liste des propriétaires n'ayant pas donné leur accord pour l'entretien de la ½ haie. La face de la haie du côté de la propriété du demandeur doit être entretenue : P		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Plan de localisation (orthophotographie ou plan cadastral) - Etat initial par photos - Cahier d'enregistrement des dates d'entretien. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (bon état des haies engagées ...) dans les périodes de travaux prévues ; - Vérification de la longueur de haies traitée ; - du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Longueur totale concernée ; Qualité de l'entretien.
Modalités de calcul du coût de l'action
Pour 100 ml de haie des 2 côtés : Taille mécanique de la haie en hauteur et largeur (3 passages) : $60 \text{ €} / \text{h} \times 3 = 180 \text{ €}$ Intervention manuelle : $20 \text{ €} / \text{h} \times 3 = 60 \text{ €}$ Remplacement et plantation : $20 \text{ €} / \text{h} \times 2 = 40 \text{ €}$ avec 10 plants à 5 € soit 90 € Nettoyage au pied de la haie (1 passage / an) : $20 \text{ €} / \text{h} \times 2 \times 5 = 200 \text{ €}$ Total pour 2 côtés : 5,30 € / ml / 5 ans Total pour 1 côté sans plantation : 1,90 € / ml / 5 ans
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN09 Nature : CONTRAT Typologie : A32306	II-13 Entretien d'arbres isolés	Niveau de priorité : 3
Montant total retenu : 80 € /arbre (plafond 10 arbres/hectares) Gîte à chauve-souris : 45€ / unité		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formations herbeuses sèches, Prairies de fauche et peuplements forestiers naturels sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Pelouses pionnières	H 6110	
Aulnaies – frênaies	H 91EO	
Buxaies	H 5110	
Forêts de chênes verts	H 9340	
Landes à genévriers	H 5130	
Pentes rocheuses calcaires	H 8210	
Habitat d'espèces (chênaie pubescente)	41.71	
Grand Capricorne	E 1088	
Lucane cerf-volant	E 1083	
Grand Rhinolophe	E 1304	
Petit Rhinolophe	E 1303	
Arbres choisis après diagnostic		
Nombre d'arbres objectif à 5 ans		20 arbres et 20 gîtes
Objectifs du site 01- 0III et objectifs opérationnels 05 – 07		
01 Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
0III Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux et des vallons.		
05 Préserver les habitats des espèces communautaires.		
07 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles		
- Diagnostic préalable des arbres isolés et des éléments remarquables à conserver au regard de la biodiversité sur avis de la structure d'animation et des services d'état (DIREN et DDAF).		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées.		
Sur les arbres engagés (durée d'engagement : 5 ans) :		
➤ Etablir un marquage et une procédure d'entretien avec un technicien nommé par le comité de pilotage ou la structure d'animation : P		
➤ Elagage des branches basses pour faciliter l'ensoleillement (date à fixer lors du diagnostic par le technicien) : P		
➤ gîtes à chauves- souris selon avis et préconisation du diagnostic préalable : P		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Plan de localisation (orthophotographies ou plan cadastral)		
- Etat initial par photos		
- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise.		
Contrôle		
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat Natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat.		
En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.		

Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (bon état des arbres engagés...) dans les périodes de travaux prévues ; - Vérification du nombres d'arbres traitées et du nombre de gîtes posés ; - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
- Nombre d'arbres concernés. - Nombre de gîtes et de supports posés. - Qualité de l'entretien. - Mesure de l'évolution en richesse patrimoniale des sites engagés.
Modalités de calcul du coût de l'action
- Entretien des arbres : élagage 40 € / arbre / 5ans - Marquage avec technicien 40 € / arbre - Achat et pose de gîtes à chauve-souris : 45 € / gîte
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN10 Nature : CONTRAT Typologie : A32311	II-14 Entretien et stabilisation des ripisylves et des berges de cours d'eau	Niveau de priorité : 2
Montant total retenu : 10 € / ml / 5 ans (aide plafond pour 200ml/ha)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Aulnaies – Prairies humides – Prairies maigres de fauche - eaux stagnantes et courantes sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Aulnaies – frênaies	H 91EO	
Eaux stagnantes et courantes	H 3260 et H 3140	
Prairies maigres de fauche	H 6510	
Ecrevisse à pattes blanches	E 1092	
Damier de la succise	E 1065	
Linéaire total		700 ml
Linéaire de berges choisi lors du diagnostic pour un objectif à 5 ans		350 ml
Objectifs du site OI – OII et objectifs opérationnels O2 – O3 – O4 – O5 – O6		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. OII Préserver et améliorer la qualité de l'eau. O2 Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture. O3 Favoriser le développement de l'aulnaie – frênaie. O4 Maintenir un entretien léger des cours d'eau. O5 Préserver les habitats des espèces communautaires. O6 Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydrosystème dans sa globalité.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - Linéaires présentant un intérêt pour la biodiversité après avis du comité technique. - Un diagnostic préalable sera réalisé par un technicien sur avis de la structure d'animation et des services d'état DIREN et DDAF pour déterminer l'incidence de la réglementation (police de l'eau et des milieux aquatiques)		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		

Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées.

Sur les longueurs de berges engagées (durée d'engagement : 5 ans) :

Actions rémunérées :

- Tronçonnage des arbres à supprimer en première année : P
- Elimination des embâcles s'ils gênent de façon notable l'écoulement de l'eau : P
- Elagage des arbres conservés au cours des années 1 à 5 : P
- Seuls les ronciers seront éliminés s'ils ont tendance à supplanter les autres essences : P
- Si le contractant est propriétaire des 2 berges, il devra entretenir les 2 berges : P

Actions non rémunérées :

- Maintien des arbres morts sur pied ou tombés (élimination en cas de danger uniquement) : P
- Maintien des éléments fixes : arbres et arbustes rivulaires, strate herbacée : P
- Fertilisation interdite : P
- Sur le lit du cours d'eau : pas d'intervention en lit mineur ni de reprofilage : P
- Coordonner l'engagement de cette mesure avec le programme d'entretien et de restauration engagé avec les collectivités territoriales s'il en existe un : P
- Travaux à effectuer hors période de reproduction des batraciens et des écrevisses à pattes blanches : P

Calendrier :

- Tronçonnage, élimination des matériaux : **année n** ;
- Elagage, nettoyage des ronciers, élimination des embâcles : **année n, n+1, n+2, n+3, n+4** ;

Documents et enregistrements obligatoire

- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise
- Cahier d'enregistrement des actions réalisées.
- Etat initial par photo-interprétation et localisation des linéaires(orthophotoplan ou plan cadastral au 1/2500)

Contrôle

Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat.

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.

Points de contrôle

- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (bon état des berges engagées, maintien des différentes de végétation sur les rives, herbacée, arbustive et arborescente ...)
- Vérification de la longueur du linéaire traité :
 - débroussaillage de la berge
 - élagage des arbres
 - élimination des embâcles si nécessité avérée lors du diagnostic.
- Vérification du respect des engagements par le signataire.

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action

Longueur totale concernée.

Qualité de l'entretien.

Evaluation de l'évolution de la richesse patrimoniale des secteurs engagés.

Modalités de calcul du coût de l'action

Tronçonnage, élagage : $4h \times 30 \text{ €/h} = 120 \text{ €}$

Elimination des matériaux : $4 h \times 20 \text{ €/h} = 80 \text{ €}$

Nettoyage des ronciers : $8h \times 20 \text{ €/h} \times 5 = 800 \text{ €}$

Total : $1000 \text{ €} / 100 \text{ ml} / 5 \text{ ans}$ soit $10 \text{ €} / \text{ml} / 5 \text{ ans}$

Ressources financières et Plan de financement

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN)

Europe (FEADER)

Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN11 Nature : CONTRAT Typologie : A32311	II-15 Réhabilitation et entretien des berges des cours d'eaux et fossés en vue de maintenir ou développer des lieux de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : Travaux de réhabilitation et d'entretien : 13,6 € / ml / 5 ans		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Aulnaies – Prairies humides – Prairies maigres de fauche - eaux stagnantes et courantes sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Aulnaies – frênaies	H 91EO	
Eaux stagnantes et courantes	H 3260 et H 3140	
Prairies maigres de fauche	H 6510	
Ecrevisse à pattes blanches	E 1092	
Linéaire total		2000 ml
Linéaire de bordures de cours d'eau et fossés éligibles, objectif à 5 ans		500 ml
Objectifs du site OI – OII et objectifs opérationnels O2 – O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. OII Préserver et améliorer la qualité de l'eau. O2 Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture. O4 Maintenir un entretien léger des cours d'eau. O5 Préserver les habitats des espèces communautaires. O6 Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - Bandes de 3m de large de part et d'autre des linéaires présentant un intérêt pour la biodiversité après avis du comité technique. - Un diagnostic préalable sera réalisé par un technicien sur avis de la structure d'animation et des services d'état DIREN et DDAF pour déterminer l'incidence de la réglementation (police de l'eau et des milieux aquatiques)		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		

Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées.

Sur les longueurs de berges engagées (durée d'engagement : 5 ans) :

Actions rémunérées :

- Seuls les ronciers seront éliminés s'ils ont tendance à supplanter les autres essences.(1 passage par an) : P
- Interventions limitées entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier (pas d'intervention pendant les périodes de nidification) Eviter tous travaux lourds : P
- Sur au minimum 30% de la bande contractualisée, favoriser le développement de la végétation : boisements inondés, bosquets, strate arbustive, strate herbacée : P
- Entretien pour contenir la végétation de la bande contractualisée (lamiers) : coupe latérale de la lisière de la bande (deux fois sur la période des cinq ans) : P
- Le curage des fossés sera ponctuel sans reprofilage et défini précisément avec le comité technique : P
- Si nécessité de mise en défens prendre la mesure correspondante CN14 : C

Actions non rémunérées :

- Maintien des éléments fixes: boisements inondés, arbres isolés, bosquets, strates herbacées : P
- Fertilisation interdite : P
- Traitements phytosanitaires interdits : P
- Maintien des arbres morts sur pied ou tombés (élimination en cas de danger uniquement) : P
- Pas d'intervention dans le lit mineur des cours d'eau : P

Calendrier :

- Tronçonnage, élimination des matériaux : **année n** ;
- Nettoyage des ronciers : **année n, n+1, n+2, n+3, n+4** ;
- Entretien mécanique par lamier : **année n, n+3**

Documents et enregistrements obligatoire

- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise
- Cahier d'enregistrement des actions réalisées.
- Etat initial par photo et localisation des linéaires(orthophotographie ou plan cadastral au 1/2500)

Contrôle

Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure soussignée lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat.

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.

Points de contrôle

- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (bon état des berges engagées, maintien des différentes de végétation sur les rives, herbacée, arbustive et arborescente ...)
- Vérification des surfaces traitées ;
- Vérification du respect des engagements par le signataire (dates de travaux...)

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action

Surface totale concernée.

Qualité de l'entretien.

Evaluation de l'évolution de la richesse patrimoniale des secteurs engagés.

Modalités de calcul du coût de l'action

Tronçonnage : 4h x 30 €/h = 120 €

Elimination des matériaux : 4 h x 20 €/h = 80 €

Nettoyage des ronciers : 8h x 20 €/h x 5 = 800 €

Entretien mécanique par lamier : 3h x 60 €/h x 2 = 360 €

Total : 1360 € / 100 ml / 5 ans soit 13,6€ /ml / 5 ans

Ressources financières et Plan de financement

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN)

Europe (FEADER)

Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN12 Nature : CONTRAT Typologie : A32321	II-16 Limitation des espèces faunistiques exogènes envahissantes (écrevisse américaine)	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : 1,05 € / ml / 5 ans		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Aulnaies – Prairies humides - Sources et suintements carbonatés – Eaux stagnantes et courantes sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Aulnaies – frênaies	H 91EO	1 ha 57
Eaux stagnantes et courantes	H 3260 et H 3140	1 ha 76
Sources et suintements carbonatés	H 7220	0 ha 28
Ecrevisse à pattes blanches	E 1092	
Surface totale éligible à ramener à la longueur de ruisseau choisi lors du diagnostic.		3 ha 61
Linéaire de bordure de cours d'eau ou fossés éligibles objectif à 5 ans		700 ml
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II)		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - Un diagnostic préalable sera réalisé pour déterminer les espèces faunistiques (espèces exogènes dont l'écrevisse américaine) pouvant amener une modification du milieu et menaçant de supplanter les espèces communautaires. - La liste des espèces dites envahissantes localement sera validée sur avis de la structure d'animation et des services d'état DIREN et DDAF.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées. Sur le linéaire engagé (durée d'engagement : 5 ans) : Actions rémunérées ➤ Estimation des densités d' écrevisses exogènes et repérage par utilisation des indices de présence : P ➤ Mise en œuvre de la capture et destruction des écrevisses exogènes durant trois périodes par an (de juin à septembre) : P ➤ La campagne de capture est à renouveler tous les ans. P Actions non rémunérées ➤ Obligation de formation du souscripteur à la connaissance des espèces : P ➤ Lutte contre l'introduction d'espèces exogènes comme l'écrevisse américaine dans le cadre d'une démarche collective, territorialisée et coordination avec les acteurs de terrain : P ➤ Ne pas aleviner le ruisseau, les points d'eau et les fossés en liaison avec le ruisseau : P ➤ Respect de la réglementation sur l'espèce.		

Documents et enregistrements obligatoire
- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise - Cahier d'enregistrement des actions réalisées sur le linéaire engagé. - Etat initial par photo et localisation des linéaires par orthophotographie
Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (élimination complète de l'espèce invasive...) dans les périodes de travaux prévues. - Vérification du respect des engagements par le signataire
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
- Longueur du linéaire concerné ; - Qualité des captures (évolution de la diminution des espèces exogènes).
Modalités de calcul du coût de l'action
Pour 1000 ml de cours d'eau ou de fossés : Suivi des captures (1heure par jour 7j/7 pendant 3 x an , printemps, été, automne) : 10 €/h x 1 h x 7 j x 3 x 5 = 1050 € / 5 ans ; Total : pour 1000 ml 1050 € soit 1,05 € / ml / 5 ans
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN13 Nature : CONTRAT Typologie : A32309	II-17 Restauration et entretien des mares et des points d'eau	Niveau de priorité : 3
Montant total retenu : Travaux d'entretien : 270 € / mare / 5 ans sans curage 370 € / mare / 5 ans avec curage		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Aulnaies – Prairies humides – Sources et suintements carbonatés - Eaux stagnantes et courantes sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Prairies maigres de fauche Aulnaies – frênaies Eaux stagnantes et courantes Sources et suintements carbonatés Ecrevisse à pattes blanches Grand Rhinolophe Petit Rhinolophe	H 6510 H 91EO H 3260 et H 3140 H 7220 E 1092 E 1304 E 1303	
Mares éligibles selon le diagnostic Nombre de mares éligibles, objectif à 5 ans		15 mares
Objectifs du site OI – OII - OIII et objectifs opérationnels O5 – O6 – O7		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. OII Préserver et améliorer la qualité de l'eau. OIII Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux et des vallons. O5 Préserver les habitats des espèces communautaires. O6 Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité. O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.		
Conditions d'éligibilité		
- Point d'eau ou site présentant un intérêt pour la biodiversité (triton marbré, chauve-souris sp) et avis du comité technique. Superficie minimum : 10 m ² , superficie maximum : 100 m ² - Un diagnostic préalable sera réalisé par un technicien habilité par le comité technique, pour déterminer l'incidence de la réglementation (police de l'eau et des milieux aquatiques) et la nécessité d'un curage.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		

Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées.

Sur le linéaire engagé (durée d'engagement : 5 ans) :

- Contrôle de la végétation (débroussaillage, élagage des arbres, maîtrise de la végétation ligneuse, enlèvement arbres morts uniquement s'il présente un danger.) : P
- Les travaux doivent être effectués hors période de reproduction des batraciens, et de dérangement pour le reste de la faune et pour la flore (soit d'octobre en février) : P
- Maintenir des arbres en nombres suffisants autour de la mare (intervention sur les 2/3 du pourtour au maximum) : P
- Les produits de coupe seront exportés hors des pièces d'eau et pourront être disposés en tas à proximité des pièces d'eau ou broyés : P
- Désenvasement partiel ou total (défini par le diagnostic) en laissant en place une partie de la vase afin de préserver les larves d'insectes à réaliser de septembre en novembre. Le régalaie des produits de curage se fera sur la parcelle (ne pas réaliser de talus) : P
- Pas de dessouchage : P

Calendrier :

- Tronçonnage, élimination des matériaux : **année n** ;
- Elagage : **n+1, n+3** ;
- Gyrobroyage : **n, n+1, n+2, n+3, n+4** ;
- Curage si nécessaire : **année n**

Documents et enregistrements obligatoire

- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise
- Cahier d'enregistrement des actions réalisées sur le linéaire engagé.
- Etat initial par photo et localisation des linéaires par orthophotographie

Contrôle

Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat.

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.

Points de contrôle

- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (bon état de la mare et de ses abords...) dans les périodes de travaux prévues ;
- Vérification du nombre d'unité traité ;
- Vérification du respect des engagements par le signataire (dates de travaux).

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action

Nombre de zones concernées.

Qualité de l'entretien.

Mesure de l'évolution en « richesse patrimoniale » des habitats concernés.

Modalités de calcul du coût de l'action

- Abattage manuel des ligneux : 1 heure x 2 pers = 60 €
- Gyrobroyeur 1 h / mare = 30 € soit 5 x 30 = 150 € / mare / 5 ans
- Elagage : 1 h / mare = 30€ soit 2 x 30 = 60 € / mare / 5 ans
- si nécessité curage et régalaie, 1 h de pelle : 100 €
- Total : 270 € / mare / 5 ans curage ou 370 € / mare avec curage

Ressources financières et Plan de financement

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN)

Europe (FEADER)

Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN14 Nature : CONTRAT Typologie : F22710	II-18 Mise en défens de milieux fragiles (modalités d'éligibilité à confirmer – nouveauté du PDRH)	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : 12.55 € / ml Pose d'un « grillage à mouton » à mailles soudées et poteau en robinier ou châtaignier. Réalisation et installation de panneaux d'information : 585 € / panneau (dimension indicatrice : 0,5 m x 0,7 m)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Sources et suintements carbonatés sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Sources et suintement carbonatés	H 7220	0 ha 28
Eaux stagnantes et courantes	H 3260 et H 3140	1 ha 76
Ecrevisse à pattes blanches	E 1092	
Surface totale éligible à ramener au périmètre choisi lors du diagnostic		2 ha 04
Longueur éligible objectif à 5 ans		250 ml
Objectifs du site OI – OII – OIV et objectifs opérationnels O5 – O6 – O9		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. OII Préserver et améliorer la qualité de l'eau. OIV Mettre en valeur les objectifs et les mesures liées aux enjeux du site. O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II) O6 Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité. O9 Communiquer, informer, assurer une meilleure connaissance des habitats communautaires fragiles.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - La validité des parcelles proposées se fera après visite sur le terrain et un diagnostic préalable aux choix des actions à mettre en œuvre sera établi par la structure d'animation avec avis des services d'état DIREN et DDAF		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées. Sur le linéaire engagé (durée d'engagement : 5 ans) : ➤ Mise en place d'un périmètre de protection établi par le diagnostic initial : P ➤ Réalisation de panneaux d'information et de sensibilisation relatifs aux habitats sensibles et aux actions de protection de ces habitats. Le contenu sera défini par le diagnostic ainsi que le nombre de panneaux : P		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Devis des travaux validés par les services compétents DIREN et DDAF. - Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise. - Cahier d'enregistrement des actions réalisées sur les sites engagés. - Etat initial par photo.		
Contrôle		
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.		

Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (pose de clôture, information ...) dans les périodes de travaux prévues. - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
Nombre de sites concernés. Qualité du travail réalisé avec pérennité des habitats sensibles.
Modalités de calcul du coût de l'action
- La fourniture et la pose d'un « grillage à mouton » à mailles soudées et poteau en robinier ou châtaignier : 12,55 € / ml. - Conception de panneaux bois (dimension : 0,50 m x 0,70 m) : 145 € ; fabrication et pose : 440 € soit 585 €/ panneau posé.
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN15 Nature : CONTRAT Typologie : A32323	II-19 Aménagement spécifique de grottes	Niveau de priorité : 1* (sous réserve du résultat de l'étude prévue)
Montant total retenu : - 12.5 5 €/ ml (établir un périmètre de protection autour des sites par pose d'un « grillage à mouton » à mailles soudées et poteau en robinier ou châtaignier) - 2500 €/portail (pose de grille à l'entrée des sites) - 585 € / panneau (réalisation et installation de panneaux d'information de dimension indicatrice : 0,5 m x 0,7 m)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Grottes à chauve-souris – Chênaies pubescentes – Pelouses pionnières (milieux naturels à proximité des sites) sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Grottes à chauve – souris	H 8310	
Pelouses pionnières	H 6110	
Habitat d'espèces (chênaie pubescente)	41.7	
Grand Rhinolophe	E 1304	
Petit Rhinolophe	E 1303	
Nombre de sites		2 sites connus à ce jour
Objectif à 5 ans		1 site soit 100 ml
Objectifs du site OI - OIV et objectifs opérationnels O5 – O9		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. OIV Mettre en valeur les objectifs et les mesures liées aux enjeux du site O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II). Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauve-souris O9 Communiquer, informer, assurer une meilleure connaissance d'espèces communautaires.		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles non agricoles. - Le dérangement direct des chauves-souris présentes en hiver est préjudiciable, notamment pour le Grand Rhinolophe. L'accessibilité des sites surtout la grotte du Cordonnier squattée ponctuellement et la grotte de Bartas visitée par des promeneurs constitue ce dérangement. - La nécessité d'engager ce contrat sera confirmée par une évaluation des populations de chiroptères sur chacun des sites. La validité des parcelles proposées se fera après visite sur le terrain et un diagnostic préalable aux choix des actions à mettre en œuvre sera établi par la structure d'animation avec avis des services d'état DIREN et DDAF et d'une structure experte en connaissance des chiroptères.		

**Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction :
P : principal / S : secondaire / C : complémentaire**

Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées.

Sur les sites à chauve-souris engagés: (durée d'engagement : 5 ans) :

√ Actions rémunérées :

1) Grotte de Bartas

- Mise en place d'un périmètre de protection établi par le diagnostic initial : P

2) Grotte du Cordonnier

- Mise en place d'un périmètre de protection établi par le diagnostic initial : P
- Pose de grille de protection visant à limiter l'entrée de la grotte tout en laissant des possibilités de circulation des chauves-souris. Le choix des grilles sera établi par le diagnostic initial : P

3) Pour les deux sites

- Réalisation des travaux entre le 1^{er} avril et le 15 octobre : P
- Réalisation de panneaux d'information et de sensibilisation relatifs aux chauves-souris et aux actions de protection des sites.

√ Actions non rémunérées :

- Non dérangement des populations de chiroptères : P
- Autorisation d'accès pour le suivi scientifique des chiroptères : P
- Enlèvement de tous dépôts d'objets situés à l'entrée de la grotte : P (Grotte du Cordonnier)

Documents et enregistrements obligatoire

- Devis des travaux validés par les services compétents DIREN et DDAF
- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise
- Cahier d'enregistrement des actions réalisées sur les sites engagés.
- Document de suivi des populations de chauve-souris.
- Etat initial par photo

Contrôle

Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat Natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat.

En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.

Points de contrôle

- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (périmètre de protection, pose de grille...) dans les périodes de travaux prévues ;
- Vérification des travaux *in situ* ;
- Vérification du respect des engagements par le signataire.

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action

Qualité du travail réalisé année par année.

Evaluation de l'évolution des populations des espèces communautaires.

Modalités de calcul du coût de l'action

- La fourniture et la pose d'un « grillage à mouton » à mailles soudées et poteau en Robinier ou Châtaignier : 12,55 € / ml
- Conception de panneaux bois (dimension : 0,50 m x 0,70 m) : 145 € ; fabrication et pose : 440 € soit total 585 €/ panneau posé
- 1 portail grille par site de 2 m x 2 m : 2500 € / portail

Ressources financières et Plan de financement

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN)

Europe (FEADER)

Participation éventuelle des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN16 Nature : CONTRAT Typologie : F22712	II-20 Développement de bois sénescents	Niveau de priorité : 3
Montant total retenu : 154,35 € pour 5m ³ /ha		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Formation à genévriers – Yeuseraies aquitaine – Chênaies pubescentes sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Yeuseraies Aquitaine	H 9340	18 ha 12
Formations à genévriers	H 5130	7 ha 96
Habitat d'espèces (chênaie pubescente)	41.71	
Grand Capricorne	E 1088	
Lucane cerf-volant	E 1083	
Surface totale éligible auquel s'ajoute le nombre d'arbres à engager selon le diagnostic préalable.		26 ha 08
Quantité objectif à 5 ans		6 ha avec environ 6 arbres / ha
Objectifs du site <i>01</i> et objectifs opérationnels <i>03 – 05</i>		
<i>01</i> Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
<i>03</i> Favoriser le développement de la chênaie verte.		
<i>05</i> Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II)		
Conditions d'éligibilité		
- Les essences visées devront couvrir un volume d'au moins 5 m ³ de bois fort par hectare (arbres disséminés ou en îlots de sénescence) - Un diagnostic préalable sera réalisé pour déterminer les arbres ou les îlots qui participent au développement des espèces communautaires concernées par la mesure. - Une cartographie sera établie pour la localisation. - L'engagement de maintenir sur pied définitif des arbres ou des groupes d'arbres possédant un âge supérieur à l'âge d'exploitabilité, présentant un houppier de bonne dimension, si possible sénescents ou avec des fissures, des branches mortes ou des cavités.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction :		
P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées. Sur les arbres ou les îlots engagés l'engagement du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement : P		
➤ Marquage des arbres sélectionnés à la peinture (triangle pointé vers le bas à 1,30m du sol) au moment de leur identification : P ➤ Au sein des îlots de sénescence préalablement cartographiés, maintenir sur pied définitif des arbres ou des groupes d'arbres possédant un âge supérieur à l'âge d'exploitabilité (60 ans pour les Chênes), présentant un houppier de bonne dimension, si possible sénescents ou avec des fissures, des branches mortes ou des cavités : P ➤ Cette cartographie sera intégrée et prise en compte dans tous travaux réalisés sur l'habitat concerné : P ➤ Pour des raisons de sécurité ces arbres devront se trouver à plus de 30m de tout itinéraire balisé et des zones de fréquentation du public : P ➤ Ces arbres seront destinés à rester sur pied ou au sol jusqu'à désagrégation complète :P		
Documents et enregistrements obligatoire		
Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise		
Document cartographique de localisation.		
Etat initial par photo et localisation des linéaires par orthophotographie		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat Natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Vérification de l'existence des arbres marqués - Conformité de la fiche d'identification avec le sujet concerné - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
- Présence des arbres après marquage ; - Nombre d'arbres effectivement désignés
Modalités de calcul du coût de l'action
Le calcul du coût de l'action est fonction du manque à gagner (€ HT /m³), défini selon les propositions de l'étude réalisée par le CRPF Aquitaine (« Typologie de mesures contractuelles des sites Natura 2000, éligibles au titre de la mesure I.2.7 du PDRN »). Il s'agit de franc pied et non de taillis : • Chêne vert / pubescent: 30,87 € HT / m³ ; • Chêne pédonculé / sessile : 66,15 € HT / m³ • Charme / Châtaignier : 66,22 € HT/ m³ Hypothèse de calcul : Chêne vert / pubescent: 30,87x 5 m³ = 154,35 €
Frais d'expert le cas échéant dans la limite de 5% du montant de l'action
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code Action : CN17 Nature : CONTRAT Typologie : F22715	II-21 Travaux d'irégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive.	Niveau de priorité : 3
Montant total retenu : Marquage de coupe : 299 € / ha / 5 ans Abattage/ Bûcheronnage / débardage : 24 à 48 € / m ³		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Yeuseraies Aquitaine – Aulnaie – frênaie sur l'ensemble du site pour les parcelles non agricoles situées dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Yeuseraies Aquitaine	H 9340	18 ha 12
Aulnaie – frênaie	H 91EO	1 ha 57
Grand Rhinolophe	E 1304	
Petit Rhinolophe	E 1303	
Surface totale éligible		19 ha 69
Surface objectif à 5 ans		10 ha
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O3 – O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O3 Favoriser le développement de la chênaie verte et de l'aulnaie frênaie.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II)		
Conditions d'éligibilité		
- Parcelles avec des classes d'âges trop homogènes ; - Parcelles nécessitant un accompagnement de la régénération et des jeunes stades du peuplement ; - Etablir un diagnostic préalable permettant de planifier les travaux d'irégularisation. - La mise en place de ce contrat sera subordonnée à une étude préalable sur l'état des populations des chiroptères hors hibernation dans les milieux visés.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction : P : principal / S : secondaire / C : complémentaire		
Les actions de bonnes pratiques définies par le Docob (voir p 1 des cahiers des charges) et non rémunérées doivent être respectées sur les parcelles contractualisées. Sur les surfaces engagées (engagement sur 5 ans) : ➤ Dégagement de taches de semis acquis et lutte contre les espèces concurrentes : Couper les sujets de la strate dominante au profit de petits bois ou de taches de régénération acquise ou pour réaliser ponctuellement des espaces de recrus de régénération. L'ensemble de ces opérations de coupe doit concerner 15 à 25% de la surface totale de la parcelle, par bouquet exclusivement : P ➤ Etudes et frais d'expert : Le martelage sera assuré par un expert forestier agréé, un homme de l'art agréé par arrêté du préfet de région, un ingénieur ou un technicien de l'ONF : P		
Calendrier :		
• Identification et marquage des arbres à abattre : année n ; • Abattage des arbres marqués : année n ou n+1 ; • Façonnage des arbres abattus et démantèlement des houppiers (ou abandon en grande longueur sans façonnage) : année n ou n+1 ; • Broyage des rémanents (le cas échéant) : année n ou n+1		
Documents et enregistrements obligatoire		
- Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise - Diagnostic préalable - Document cartographique de localisation. - Etat initial par photo - cahier « suivi des travaux » avec dates et description des interventions ;		

Contrôle
Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges de la mesure souscrite lors du contrat natura 2000 établi pour 5 ans et sur la déclaration de surfaces. L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peut s'avérer utile dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence du propriétaire ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Points de contrôle
- Réalisation des travaux prévus par les engagements et le diagnostic préalable réalisé (surface traitée, marquage des arbres, abattage, façonnage des arbres abattus, broyage des rémanents...) dans les périodes de travaux prévues. - Vérification des surfaces traitées ; - Vérification du respect des engagements par le signataire.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
- Suivi photographique - Comparaison simple état initial / final (structure, composition...)
Modalités de calcul du coût de l'action
Le calcul du coût de l'action est défini selon l'étude réalisée par le CRPF Aquitaine (« Typologie de mesures contractuelles des sites Natura 2000, éligibles au titre de la mesure I.2.7 du PDRN ») : - Marquage de coupe : 299 € / ha - Abattage/ Bûcheronnage / débardage : 24 à 48 € / m³.
Nb : le bénéfice engendré par la vente des bois sera déduit du montant de la subvention.
Ressources financières et Plan de financement
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (FGMN) Europe (FEADER) Participation éventuelles des collectivités territoriales

III- Tableau des mesures agro-environnementales souhaitables sur le site

C'est mesures sont tirées des cahiers des charges des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et nécessitant un travail de transposition dans le nouveau dispositif MAE-T

Les intitulés, engagements et montants sont donnés à titre indicatif car ils sont susceptibles d'être modifiés dans les MAE-T qui seront créés lors de l'animation du site et soumises à validation par le comité de pilotage.

Intitulé	Habitats et espèces concernées	Priorité	Engagements	Montant (Synthèse Aquitaine)
Gestion extensive des prairies peu productives Option : absence de fertilisation	<u>Habitats</u> : H6510 (prairies maigres de fauche) ; H6210 (pelouses à orchidées) Espèces : E1065 (Damier de la succise)	1	Pas de retournement, de nivellement, de boisement et d'écobuage ou brûlis Pas de fertilisation minérale ou organique autre que celle liée à un troupeau Traitements phytosanitaires interdits. Exploitation par fauche avec exportation des produits ou pâturage raisonné (chargement instantané fort et limité dans le temps, adapté à la nature de la parcelle) Elimination des refus. Maîtrise des broussailles et des rejets ligneux par entretien mécanique ou manuel. Fauche après le 15 juillet.	137,23 €/ha/an + option 64, 03 €/ha/an
Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)	<u>Habitats</u> : H6110 (pelouses pionnières) ; H6210 (pelouses à orchidées) ; H5130 (landes à genévriers) Espèces : E1065 (Damier de la succise) ; E1083 (Lucane cerfvolant)	1	Pâturage raisonné pour éviter le sous-pâturage et le surpâturage :pâturage en enclos tournant sur de très courtes périodes de 4 à 5 jours en continu sur un même espace ; pâturage d'été, d'automne ou d'hiver avec élimination des refus. Allotement, déplacement des animaux. Traitements phytosanitaires interdits. Pas de fertilisation minérale ou organique autre que celle liée au troupeau. Broyage mécanique d'entretien 2 à 3 fois dans les 5 ans selon avis du comité technique. Tenue d'un carnet de pâturage (chargement, périodes...)	128,06 €/ha/an
Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	<u>Habitats</u> : H6110 (pelouses pionnières) ; H6210 (pelouses à orchidées) ; H5130 (landes à genévriers) Espèces : E1065 (Damier de la succise) ; E1083 (Lucane cerfvolant)	1	Coupe des arbustes, tronçonnage, intervention hivernale et estivale possible avec maintien d'îlots arbustifs ou arborés (<5% de la surface totale avec des îlots de 50 à 100 m² de superficie, bien séparés les uns des autres, minimum 30 m) Exportation des matériaux hors de la parcelle. Pas de régénération de la parcelle sauf autorisation du CPL du site ou de son émanation technique Entretien manuel ou mécanique par broyage ou fauche (exportation des produits en cas de fauche) ou entretien par pâturage raisonné (chargement instantané fort et limité dans le temps, adapté à la nature de la parcelle) Elimination des refus et nécessité de contenir la repousse des ligneux. Destruction des semis naturels de résineux. Pas de traitement chimique. Pas de fertilisation minérale ou organique autre que celle liée au troupeau Ecobuage et brûlis proscrits (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) Fauche après le 15 juillet	297,26 €/ha/an

Intitulé	Habitats et espèces concernées	Priorité	Engagements	Montant (Synthèse Aquitaine)
Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	<u>Habitats</u> : H6110 (pelouses pionnières) ; H6210 (pelouses à orchidées) ; H5130 (landes à genévriers) ; H5110 (buxaie) Espèces : H1088 (Grand Capricorne) ; H1083 (Lucane cerf volant)	2	Débroussaillage d'ouverture la 1 ^{ère} année avec maintien d'îlots arbustifs ou arborés (<5% de la surface totale avec des îlots de 50 à 100 m ² de superficie, bien séparés les uns des autres, minimum 30 m) Pas de traitement chimique. La régénération de la prairie n'est pas souhaitable Entretien manuel ou mécanique par broyage ou fauche (exportation des produits en cas de fauche) ou entretien par pâturage raisonné Pâturage d'été, d'automne ou d'hiver en enclos sur de très courtes périodes de 4 à 5 jours(chargement instantané fort et limité dans le temps, adapté à la nature de la parcelle) Tenue d'un carnet de pâturage (chargement, périodes...) Elimination des refus et nécessité de contenir la repousse des ligneux. Destruction des semis naturels de résineux. Pas de fertilisation azotée. La fertilisation est limitée aux apports liés au troupeau. Ecobuage et brûlis proscrits (sauf autorisation contraire du CPL du site ou de son émanation technique) Fauche après le 15 juillet.	146,35 €/ha/an
Entretien des haies et ½ haies	<u>Habitats</u> : H6110 (pelouses pionnières) ; H6210 (pelouses à orchidées) ; H5130 (formation à genévriers) ; H6510 (prairies de fauche	3	Replantation dans les travées avec des plants d'arbres ou d'arbustes protégés (manchons...) et d'espèces locales. En cas d'arbres morts, il sera conservé un arbre mort tous les 50 m Coupe sélective des arbres arrivés à maturité ou dépérissant Taille en hauteur et en épaisseur : 3 fois au minimum durant les 5 ans avec du matériel manuel ou avec un outil porté à lames circulaires Limiter l'expansion des ronciers sur les parcelles contiguës une fois par an au minimum, sans faire de trouée dans la haie Entretien chimique interdit, sauf avis du Comité Technique Les 2 faces de la haie devront être entretenues	0,91 €/ml/an (sur 2 côtés) plafond 200ml/ha/an - 0,36 €/ml/an (sur 1 côté)

Intitulé	Habitats et espèces concernées	Priorité	Engagements	Montant (Synthèse Aquitaine)
Entretien des arbres isolés	<u>Habitats</u> : H6110 (pelouses pionnières) ; H6210 (pelouses à orchidées) ; H5130 (formations à genévriers) ; H6510 (prairies de fauche) ; H91E0 (aulnaie frênaie) H5110(Buxaies) ; H9340 (Yeuseraies) ; H9180 (Forêts de pente) Espèces : E1083 (Lucane cerf-volant), E 1088 (Grand Capricorne), E 1304 (Grand Rhinolophe), E 1303 (Petit Rhinolophe)	3	Eléments remarquables à conserver : établir un marquage avec un technicien habilité par le comité technique.	5,49€/arbre/an (plafond 10 arbres/hectares)
			Elagage des branches basses empêchant le passage des engins agricoles et facilitant l'ensoleillement (éviter des travaux de mars en juillet)	
			Débroussaillage du pied de l'arbre	
Entretien des lisières avec utilisation de matériel n'éclatant pas les branches	<u>Habitats</u> : H6110 (pelouses pionnières) ; H6210 (pelouses à orchidées) ; H5130 (formation à genévriers) ; H6510 (prairies de fauche) ; H91E0(aulnaie frênaie) Espèces : E1083 (lucane cerf volant) ; E1303 (petit rhinolophe) ; E1304 (grand rhinolophe)	3	Taille des arbres avec matériel n'éclatant pas les branches (type lamier) et entretien mécanique ou manuel par nettoyage au pied de la lisière.	O, 91 €/ml/an (plafond 200ml/ha)
			Intervention hivernale. Pas d'intervention pendant les périodes de nidification du 1 ^{er} avril au 30 septembre.	
			Traitements phytosanitaires interdits.	
			Enlèvement des branches et des arbres morts (20% peut rester sur le sol)	
			Conserver un arbre mort tous les 100 mètres	

Intitulé	Habitats et espèces concernées	Priorité	Engagements	Montant (Synthèse Aquitaine)
Entretien des mares et des points d'eau	<u>Habitats</u> : H91E0 (aulnaie frênaie) ; H6510 (prairie maigre de fauche) ; H3260 (eaux oligo-mésotrophes calcaires) Espèces : E1092 (Ecrevisse à pattes blanches) ; E1065 (Damier de la succise)	3	Contrôle de la végétation (débroussaillage, élagage des arbres, maîtrise de la végétation ligneuse, enlèvement arbres morts) Pas de dessouchage Désenvasement partiel ou total en laissant en place une partie de la vase afin de préserver les larves d'insectes à réaliser de septembre en novembre. Le régalage des produits de curage se fera sur la parcelle (ne pas réaliser de talus)	54,88€/mare
Gestion douce des berges de cours d'eau en bordure de prairie	<u>Habitats</u> : H91E0 (aulnaie frênaie) ; H6510 (prairie maigre de fauche) ; H3260 (eaux oligo-mésotrophes calcaires). Espèces : E1092 (Ecrevisse à pattes blanches) ; E1065 (Damier de la succise)	2	Elimination des arbres morts Tronçonnage des arbres à supprimer en année 1 Débroussaillage de la berge Elimination des embâcles Elagage des arbres conservés au cours des années 1 à 5 Fertilisation interdite Si le contractant est propriétaire des 2 berges, il devra entretenir les 2 berges. Coordonner l'engagement de cette mesure avec le programme d'entretien et de restauration engagé avec les collectivités territoriales s'il en existe un Sur le lit du cours d'eau : pas d'intervention en lit mineur ni de re profilage	1,02 €/ml/an (aide plafond pour 200ml/ha)
Gestion des berges de fossés et de leurs abords (Variantes prairies deux côtés et un côté)	Habitats : H91E0 (aulnaie frênaie) ; H6510 (prairie maigre de fauche) ; H3260 (eaux oligo-mésotrophes calcaires). Espèces : E1092 (Ecrevisse à pattes blanches) ; E1065 (Damier de la succise)	2	Maintien des éléments fixes (boisements inondés, arbres isolés, bosquets, ronciers, strates herbacées) Fertilisation interdite Traitements phytosanitaires interdits Interventions limitées entre le 1 ^{er} septembre et le 31 janvier (pas d'intervention pendant les périodes de nidification) Sur au minimum 30% de la bande contractualisée, favoriser le développement de la végétation (boisements inondés, bosquets, ronciers, strates arbustives) Maintien des arbres morts sur pied ou tombés (élimination en cas de danger uniquement) Entretien pour contenir la végétation de la bande contractualisée (lamiers) : coupe latérale de la lisière de la bande (deux fois sur la période des cinq ans) Mis en défens (sauf cas exceptionnel)	1,01 €/ml/an prairies deux côtés (aide plafond pour 200ml/ha) 0,50 €/ml/an prairies un côté (aide plafond pour 200ml/ha)

Intitulé	Habitats et espèces concernées	Priorité	Engagements	Montant (Synthèse Aquitaine)
Gestion extensive de la prairie par la fauche ou pâturage : préservation des prairies humides	Habitats : H6510 (prairies maigres de fauche) Espèces : E1065 (Damier de la succise)	1	Le diagnostic d'exploitation doit s'assurer du caractère régulier des inondations de la parcelle (inondations hivernales ou printanières), à la proximité du cours d'eau.	384,16 €/ha/an pour prairies naturelles et 512,23€/ha/an pour prairies temporaires
			Le contractant s'engage à maintenir le degré d'humidité des sols, respecter la faune et la flore	
			Drainage interdit, pas de boisement.	
			Aucun retournement de la prairie pendant 5 ans.	
			Entretien par pâturage ou par fauche	
			Pas de pâture en période de sol peu portant.	
			Pas d'apport de complément fourrager.	
			Conservation des haies, entretien des fossés.	
			Pas de traitement phytosanitaire	
			Pas d'amendement calcique.	
			<u>Pour les prairies naturelles :</u>	
			Seul le contrat 3 est retenu : fauche après le 15 juin, pas de fertilisation minérale azotée.	
			<u>Pour les prairies temporaires (parcelles arables en prairie depuis 1 an au moins)</u>	
			Seul le contrat 4-2 est retenu : fauche après le 1 ^{er} juin, maximum 50 u azote	

IV- Les actions hors contrats

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AHCO1 Nature: HORS CONTRAT	IV.1 Animation du document d'objectifs	Niveau de priorité : 1
Montant total retenu : 70 000 € / 5 ans		
Type de milieux visés et territoire concerné		
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Tous les habitats et toutes les espèces		
Surface totale du site	1228 ha	
Surface objectif à 5 ans	1228 ha	
Objectifs du site OIV et objectifs opérationnels O10 – O11 - O13		
OIV Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site. O10 Animer et coordonner le docob du site. O11 Encourager et soutenir les actions favorables à une meilleure connaissance du site. Aider à la mise en œuvre de projets collectifs conformes au docob. Elaborer la Charte Natura 200 du site. O13 Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces communautaires.		
Conditions d'éligibilité		
- Structure ou personne compétente désignée comme structure d'animation. Compétence validée par le comité de pilotage.		
Engagements : Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.		
➤ Mettre en œuvre les mesures du Docob : • Recensement et contact des contractants potentiels des actions du Docob • Information, conseil et orientation dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs du Docob • Liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et des espèces (zonage sur orthophotos), des engagements et des recommandations techniques prévues dans le DOCOB • Contact des experts et des partenaires pour réaliser des études préalables • Diagnostic préalable • Définition du calendrier prévisionnel et du bilan financier • Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (rassemblement des pièces constitutives des dossiers...) • Prise de contact avec les maîtres d'ouvrage et prestataires concernés • Appui technique pour le montage des dossiers techniques et financiers • Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB		

➤ Mettre en œuvre les mesures du Docob : - Recensement et contact des contractants potentiels des actions du Docob - Information, conseil et orientation dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs du Docob - Liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et des espèces (zonage sur orthophotos), des engagements et des recommandations techniques prévues dans le DOCOB - Contact des experts et des partenaires pour réaliser des études préalables - Diagnostic préalable - Définition du calendrier prévisionnel et du bilan financier - Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (rassemblement des pièces constitutives des dossiers...) - Prise de contact avec les maîtres d'ouvrage et prestataires concernés - Appui technique pour le montage des dossiers techniques et financiers - Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB ➤ Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob Mesures contractuelles : - S'assurer in situ de la bonne compréhension des engagements avec le contractant - Appui technique à la réalisation des travaux - Suivi de la réalisation des travaux Mesures hors contrat : - S'assurer in situ de la bonne compréhension des mesures - Appui technique à la réalisation des travaux - Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB Mesures transversales : - Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi : - Définir et mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels (Cf Fiches HABITATS, ESPECES) et la pertinence des actions menées ; - Prévoir de relever ces indicateurs en milieu et en fin de contrat ➤ Assurer la coordination générale du projet d'animation - Information et sensibilisation des acteurs du site - Préparation, animation et compte rendu des réunions du comité de pilotage - Elaboration des rapports d'activités annuels et intermédiaires - Bilan général de l'application du Docob
Cadre
Convention pluriannuelle entre la structure animatrice et l'Etat
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action
- Réunions information et sensibilisation des acteurs : communes, comité de pilotage, services d'état, partenaires pour actions hors contrats : 40j / 5 ans - Contacts aux propriétaires : 30j / 5 ans - Visites et montage dossiers contractants : estimation : 80j / 5ans - Appropriation du Docob et des données foncières : 10j / 5 ans - Suivi et évaluation du docob : 20j/ 5 ans - Réalisation d'outils de communication et coordination générale : 15 j / 5 ans Total : 195j / 5 ans soit 195 x 400€ = 78 000€ / 5 ans
Plan de financement potentiel
Etat hors contrat, Europe, Collectivités territoriales

Site Natura 2000 FR7200733		PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AHCO2 Nature : HORS CONTRAT		IV.2 Amélioration des connaissances sur les chiroptères	Niveau de priorité : 1
Montant estimé : 2 000 € HT			
Type de milieux visés et territoire concerné			
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot			
Code Habitat et espèces concernées			
Habitats H ou espèces E		Code Natura 2000	
Grand Rhinolophe		E 1304	
Petit Rhinolophe		E 1303	
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O5			
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.			
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II) par une meilleure connaissance de la biologie et des populations d'espèces avant et après la mise en œuvre des mesures.			
Descriptif			
Deux espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ont été identifiées et localisées sur deux sites (deux cavités) lors du travail d'élaboration du Docob. Compte tenu des faibles connaissances actuelles, il convient de faire procéder par des spécialistes reconnus à un complément de données, afin de déterminer l'intérêt du site pour les chiroptères et l'opportunité de mettre en œuvre les mesures de gestion envisagées.			
Pour ce faire, le prestataire établira un protocole de suivi scientifique, procèdera aux investigations (hiver et été) permettant d'évaluer les populations présentes, leur degré d'intérêt et remettra un rapport de synthèse et l'ensemble des données au commanditaire.			
Documents à fournir			
-Devis validé par la DIREN et la DDAF 47			
- Factures des travaux réalisés par la personne ou la structure experte.			
- Fourniture d'un rapport de synthèse et de l'ensemble des données.			
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action			
Evaluation de l'avancement des connaissances des espèces concernées.			
Modalités de calcul du coût de l'action			
- Spécialiste : 5 jours pour l'année d'étude, prospections hivernale et estivale + rapport (400€/jour, prix moyen/ jour pour l'élaboration du docob) soit total : 2000 €			
Ressources financières et Plan de financement			
MEDAD (FGMN) / Europe / Collectivités			

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AHCO3 Nature : HORS CONTRAT	IV.3 Amélioration des connaissances sur l' Ecrevisse à pattes blanches	Niveau de priorité : 1
Montant estimé : 2 000 € HT		
Type de milieux visés et territoire concerné		
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	
Ecrevisse à pattes blanches	E 1092	
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II) par une meilleure connaissance de la biologie et des populations d'espèces avant et après la mise en œuvre des mesures.		
Descriptif		
Une population d'Ecrevisses à pattes blanches a été identifiée dans le ruisseau Le Vergnote lors du travail d'élaboration du Docob. Son besoin en eau de qualité, bien oxygénée et à température constante nécessite une attention toute particulière au maintien de ses conditions de vie. Compte tenu des faibles connaissances actuelles de l'espèce sur le site, il convient de faire procéder par des spécialistes reconnus à un complément de données, afin de déterminer l'intérêt du site pour l' écrevisse à pattes blanches, les menaces plus spécifiques à l'espèce (écotoxicologiques et de prédation) et l'opportunité de mettre en œuvre des mesures de protection complémentaire (type Arrêté de Protection de biotope) Pour ce faire, le prestataire établira un protocole de suivi scientifique, procèdera aux investigations (printemps et automne) permettant d'évaluer les populations présentes, leur degré d'intérêt et remettra un rapport de synthèse et l'ensemble des données au commanditaire.		
Documents à fournir		
-Devis validé par la DIREN et la DDAF 47 - Factures des travaux réalisés par la personne ou la structure experte. - Fourniture d'un rapport de synthèse et de l'ensemble des données.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
Evaluation de l'avancement des connaissances des espèces concernées.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- Spécialiste : 5 jours pour l'année d'étude, prospections hivernale et estivale + rapport (400€/jour, prix moyen/ jour pour l'élaboration du Docob) soit total : 2000 €		
Ressources financières et Plan de financement		
MEDAD (FGMN) / Europe / Collectivités		

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AHCO4 Nature : HORS CONTRAT	IV.4 Amélioration des connaissances sur le Damier de la Succise	Niveau de priorité : 1
Montant estimé : 2 000 € HT		
Type de milieux visés et territoire concerné		
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	
Damier de la succise	E 1065	
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II) par une meilleure connaissance de la biologie et des populations d'espèces avant et après la mise en œuvre des mesures.		
Descriptif		
Quelques individus de Damier de la succise ont été identifiés sur les pelouses calcicoles proches du vallon du Vergnote lors du travail d'élaboration du Docob. Compte tenu des faibles connaissances actuelles de l'espèce sur le site, il convient de faire procéder par des spécialistes reconnus à un complément de données, afin de déterminer l'intérêt du site pour l'espèce (<i>Eurodryas aurinia aurinia</i>) et l'opportunité de mettre en œuvre des mesures de gestion ou de protection complémentaires spécifiques. Pour ce faire, le prestataire établira un protocole de suivi scientifique, procèdera aux investigations (suivi des adultes au printemps) permettant d'évaluer les populations présentes, leur degré d'intérêt et remettra un rapport de synthèse et l'ensemble des données au commanditaire.		
Documents à fournir		
- Devis validé par la DIREN et la DDAF 47 - Factures des travaux réalisés par la personne ou la structure experte. - Fourniture d'un rapport de synthèse et de l'ensemble des données.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
Evaluation de l'avancement des connaissances des espèces concernées.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- Spécialiste : 5 jours pour l'année d'étude, prospections hivernale et estivale + rapport (400€/jour, prix moyen/ jour pour l'élaboration du Docob) soit total : 2000 €		
Ressources financières et Plan de financement		
MEDAD (FGMN) / Europe / Collectivités		

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AHCO5 Nature : HORS CONTRAT	IV.5 Amélioration des connaissances sur le Grand Capricorne	Niveau de priorité : 3
Montant estimé : 2 000 € HT		
Type de milieux visés et territoire concerné		
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	
Grand Capricorne	E 1088	
Objectifs du site OI et objectifs opérationnels O5		
OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.		
O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II) par une meilleure connaissance de la biologie et des populations d'espèces avant et après la mise en œuvre des mesures.		
Descriptif		
Quelques individus de Grand Capricorne ont été identifiés sur les peuplements de chênes verts et de chênes pubescents lors du travail d'élaboration du Docob. Compte tenu des faibles connaissances actuelles de l'espèce sur le site, il convient de faire procéder par des spécialistes reconnus à un complément d'inventaire et de données, afin de déterminer l'intérêt du site pour l'espèce et l'opportunité de mettre en œuvre les mesures de gestion suggérées.		
Pour ce faire, le prestataire établira un protocole d'inventaire permettant d'évaluer les populations présentes, leur degré d'intérêt et remettra un rapport de synthèse et l'ensemble des données au commanditaire.		
Documents à fournir		
-Devis validé par la DIREN et la DDAF 47		
- Factures des travaux réalisés par la personne ou la structure experte.		
- Fourniture d'un rapport de synthèse et de l'ensemble des données.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
Evaluation de l'avancement des connaissances des espèces concernées.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- Spécialiste : 5 jours pour l'année d'étude, prospections hivernale et estivale + rapport (400€/jour, prix moyen/ jour pour l'élaboration du Docob) soit total : 2000 €		
Ressources financières et Plan de financement		
MEDAD (FGMN) / Europe / Collectivités		

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AHCO6 Nature : HORS CONTRAT	IV.6 Amélioration des connaissances sur le système hydrologique du ruisseau de Vergnote : nappe phréatique, alimentation des sources en zone karstique.	Niveau de priorité : 2
Montant total estimé : Etude hydrogéomorphologique : 8000 € Suivi de la nappe d'eau libre : 315 € pour le matériel et 800 € / année d'étude		
Type de milieux visés et territoire concerné		
Le bassin versant du ruisseau de Vergnote sur l'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées avec surfaces respectives		
Habitats H ou espèces E	Code Natura 2000	Surfaces
Aulnaies – frênaies	H 91EO	1 ha 57
Eaux stagnantes et courantes	H 3260 et H 3140	1 ha 76
Sources et suintements carbonatés	H 7220	0 ha 28
Prairies maigres de fauche	H 6510	56 ha 62
Ecrevisse à pattes blanches	E 1092	
L'ensemble du bassin versant du ruisseau est concerné dont une surface totale de 60 ha 23 sur le site de 60 ha 23 et une longueur de ruisseau et fossés de 700 m		
Objectifs du site OII et objectifs opérationnels O6		
OII Préserver et améliorer la qualité de l'eau.		
O6 Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité.		
Descriptif		
- L'étude et la connaissance du fonctionnement de l'ensemble de l'hydrosystème et des sources associées permettent de préciser les actions à mettre en œuvre pour préserver la qualité des eaux du ruisseau dont la dégradation peut représenter un élément important de dysfonctionnement et de dégradation des habitats naturels communautaires originaux (sources et suintements carbonatés) ou abritant des espèces communautaires (Ecrevisse à pattes blanches) qui s'organisent autour du caractère humide des bas fonds et de la spécificité carbonatée des eaux du ruisseau de Vergnote. La nature karstique des eaux, indéniable dans ce secteur, se double d'un autre intérêt : la présence de zones d'infiltration des eaux (dolines) et de niveaux d'altération des roches à la surface des secteurs du plateau, qui modifie la circulation des eaux et peut en modifier leur qualité : l'infiltration d'intrants agricoles ou liées aux eaux usées, est un risque de modification à terme de cette qualité de l'eau. - Compte tenu des connaissances très fragmentaires actuelles de ce type d'hydrosystème, il convient de faire procéder par des spécialistes reconnus ou des structures compétentes (ONEMA, Laboratoire universitaire ...) à une étude permettant de valider les actions de préservation de la qualité de l'eau pour l'ensemble de l'hydrosystème. Pour ce faire, le prestataire établira un protocole de suivi scientifique prenant en compte les éléments suivants et remettra un rapport de synthèse et l'ensemble des données au commanditaire : ➤ Réalisation d'une étude hydrogéologique (levé topographique...) avec établissement d'un protocole échelonné sur les 5 ans dont impérativement la mise en œuvre l'année 1. ➤ Pose de piézomètres afin de suivre la profondeur et les mouvements de la nappe d'eau libre (les emplacements et le nombre de piézomètres seront fonction des résultats de l'étude géomorphologique) ➤ Remise d'un document faisant état du travail de suivi effectué sur les 5 années.		
Documents à fournir		
- Devis de prestation validé par les financeurs et avis de la DIREN et la DDAF 47 - Factures des travaux réalisés par la personne ou la structure experte. - Fourniture d'un rapport de synthèse et de l'ensemble des données.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
Evaluation de l'avancement des connaissances de l'hydrosystème.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- Spécialiste pour étude : 20 jours x 400 € / jours = 8000 € prix de journée forfaitaire de 400€/jour. - Suivi annuel : 2 jours x 400 € / jours = 800 € - Base de calcul sur le montant du prix moyen/ jour pour l'élaboration du docob. - Achat d'environ 7 piézomètres : 45 € / unité = 315 €		
Ressources financières et Plan de financement		
Etat / Europe / Agence de l'Eau Adour Garonne / Collectivités / Autres		

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AACO1 Nature : ACCOMPAGNEMENT	IV.7 Communication autour du DOCOB actions pédagogiques ou visites guidées	Niveau de priorité : 3
Montant total estimé : 3000 € / 5 ans (actions pédagogiques ou visites guidées)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées		
Tous les habitats et toutes les espèces		
Objectifs du site OIV et objectifs opérationnels O9 – O12		
OIV Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site O9 Communiquer, informer par la réalisation de documents d'information et l'accompagnement sur site. O12 Valoriser la valeur patrimoniale des habitats et des espèces communautaires		
Descriptif		
Accompagnement de visites assuré par des personnes compétentes quant à l'intérêt patrimonial du site et du réseau Natura 2000. Pour ce faire, le prestataire établira un programme d'actions précisant les moyens, le public visé et le calendrier de mise en œuvre, le tout validé par le comité de pilotage du site.		
Documents à fournir		
- Devis de prestation validé par les financeurs et avis de la DIREN et la DDAF 47 - Factures des prestations réalisées par la personne ou la structure compétente. - Fourniture d'un rapport des actions menées et de l'intérêt des publics ciblés.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
Evaluation sur le nombre d'actions mises en œuvre.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- Actions pédagogiques ou visites guidées : 200 € / intervention x 15 / 5 ans Total : 3000 € / 5 ans		
Ressources financières et Plan de financement		
Etat / Europe / Collectivités / Autres		

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AACO2 Nature : ACCOMPAGNEMENT	IV.8 Communication autour du DOCOB élaboration de documents d'information	Niveau de priorité : 2
Montant total estimé : 2000 € / 5 ans (élaboration de documents d'information type plaquettes)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées		
Tous les habitats et toutes les espèces		
Objectifs du site OIV et objectifs opérationnels O9 – O12		
OIV Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site O9 Communiquer, informer par la réalisation de documents d'information et l'accompagnement sur site. O12 Valoriser la valeur patrimoniale des habitats et des espèces communautaires		
Descriptif		
Réalisation de documents d'information visant à améliorer la prise en compte de l'intérêt patrimonial du site et du réseau Natura 2000 par le grand public et les acteurs locaux. Pour ce faire, le prestataire établira une proposition de documents à réaliser dont le contenu sera validé par le comité de pilotage du site.		
Documents à fournir		
- Devis de prestation validé par les financeurs et avis de la DIREN et la DDAF 47 - Factures des prestations réalisées par la personne ou la structure compétente. - Fourniture des documents réalisés.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
Evaluation sur les actions mises en œuvre et le nombre de contrats engagés.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- Elaboration de documents d'information type plaquettes : 2000 € / 1000 plaquettes. Total : 2000 € / 5 ans		
Ressources financières et Plan de financement		
Etat / Europe / Collectivités / Autres		

Site Natura 2000 FR7200733	PLATEAU DE LASCROZES ET COTEAUX DU BOUDOUYSSOU	
Code action : AACO3 Nature : ACCOMPAGNEMENT	IV.9 Communication autour du DOCOB réalisation et installation de panneaux d'information	Niveau de priorité : 3
Montant total estimé : 7325 € / 5 ans (réalisation et installation de panneaux d'information)		
Type de milieux visés et territoire concerné		
L'ensemble du site dans le Lot-et-Garonne et le Lot		
Code Habitat et espèces concernées		
Tous les habitats et toutes les espèces		
Objectifs du site OIV et objectifs opérationnels O9 – O12		
OIV Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site O9 Communiquer, informer par la réalisation de documents d'information et l'accompagnement sur site. O12 Valoriser la valeur patrimoniale des habitats et des espèces communautaires		
Descriptif		
Réalisation et pose de signalétique type panneaux d'information à destination du grand public. Pour ce faire, le prestataire établira une proposition de documents à réaliser dont le contenu sera validé par le comité de pilotage du site.		
Documents à fournir		
- Devis de prestation validé par les financeurs et avis de la DIREN et la DDAF 47 - Factures des prestations réalisées par la personne ou la structure compétente. - Documents réalisés.		
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action		
Evaluation sur les actions mises en œuvre.		
Modalités de calcul du coût de l'action		
- Réalisation et installation de panneaux d'information : 1465 € / panneau x 5. Total : 7325 € / 5 ans		
Ressources financières et Plan de financement		
Etat / Europe / Collectivités / Autres		

TABLEAU 1 - ESTIMATION DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE SUR 5 ANS PAR TYPE D'ACTIONS ET PAR PRIORITES

Priorité	N° fiche action	Intitulé	Unité	Quantités concernés	Prix unitaire HT sur 5 ans	Coût Matériel	CAD (€ HT) sur 5 ans	FGMN (€ HT) sur 5 ans	Hors contrat (€ HT)	Actions d'accompagnement (€ HT)	Sous totaux (€ HT)
1	CN02a	Ouverture mécanique de milieux naturels moyennement embroussaillés	ha	20	660,00 €			13 200,00 €			13 200,00 €
	CN02b	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	ha	20	840,00 €			16 800,00 €			16 800,00 €
	1902a00	Ouverture et gestion d'une parcelle moyennement embroussaillée	ha	10	731,75 €		7 317,50 €				7 317,50 €
	CNO3a	Maintien mécanique des milieux naturels ouverts par fauche	ha	10	1 080,00 €			10 800,00 €			10 800,00 €
	CNO3b	Maintien manuelle des milieux naturels ouverts par fauche	ha	25	1 350,00 €			33 750,00 €			33 750,00 €
	2003b00	Gestion extensive des prairies peu productives Option : absence de fertilisation	ha	10	1 063,30 €		10 063,00 €				10 063,00 €
	1903a00	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)	ha	10	640,30 €		6 403,00 €				6 403,00 €
	CN04a	Maintien des milieux naturels ouverts par pâturage en enclos	ha	40	722,90 €			28 916,00 €			28 916,00 €
	CN04b	Maintien des milieux naturels ouverts par mise en place d'un parcours ovin	Parcours	1	17 000,00 €			17 000,00 €			17 000,00 €
	CN05	Acquisition du matériel de pâturage	Invest	1		2 085,00 €		2 085,00 €			2 085,00 €
	CN11	Réhabilitation et entretien des berges des cours d'eaux et fossés en vue de maintenir ou développer des lieux de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches	ml	500	13,60 €			6 800,00 €			6 800,00 €
	CN12	Limitation des espèces faunistiques exogènes envahissantes (écrevisse américaine)	ml	700	1,05 €			735,00 €			735,00 €
	2001a01	Gestion extensive de la prairie par la fauche ou pâturage : préservation des prairies humides	ha	2	1 920,80 €		3 841,60 €				3 841,60 €
	CN14	Mise en défens de milieux fragiles et panneaux d'information (2)	ml	250	12,55 €	1 170,00 €		4 307,50 €			4 307,50 €
	CN15	Aménagement spécifique de grotte, portail et panneau d'information (1)	ml	100	12,55 €	3 085,00 €		4 340,00 €			4 340,00 €
	AHCO1	Animation du document d'objectifs	jours	195	400,00 €				78 000,00 €		78 000,00 €
	AHCO2	Amélioration des connaissances sur les chiroptères	jours	5	400,00 €				2 000,00 €		2 000,00 €
	AHCO3	Amélioration des connaissances sur l'Ecrevisse à pattes blanches	jours	5	400,00 €				2 000,00 €		2 000,00 €
	AHCO4	Amélioration des connaissances sur le Damier de la Succise	jours	5	400,00 €				2 000,00 €		2 000,00 €
SOUS TOTAL PRIORITE 1							27 625,10 €	138 733,50 €	84 000,00 €	0,00 €	250 358,60 €
2	CN01a	Ouverture mécanique de milieux naturels fortement embroussaillés	ha	7,5	920,00 €			6 900,00 €			6 900,00 €
	CN01b	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	ha	7,5	1 180,00 €			8 850,00 €			8 850,00 €
	1901a00	Ouverture et gestion d'une parcelle fortement embroussaillée	ha	5	1 486,30 €		7 431,50 €				7 431,50 €
	CN10	Entretien et stabilisation des ripisylves et des berges de cours d'eau	ml	200	10,00 €			2 000,00 €			2 000,00 €
	0604c01	Gestion douce des berges de cours d'eau en bordure de prairie	ml	75	5,10 €		382,50 €				382,50 €
	0603c01	Gestion des berges de fossés et de leurs abords (Variantes prairies deux côtés et un côté)	ml	75	5,05 €		378,75 €				378,75 €
	AHCO5	Amélioration des connaissances sur le système hydrologique du ruisseau de Vergnote	jours	28	400,00 €	315,00 €			11 515,00 €		11 515,00 €
	AAC02	Communication autour du DOCOB : élaboration de documents d'information	Plaquette	1000	2,00 €					2 000,00 €	2 000,00 €
	SOUS TOTAL PRIORITE 2						8 192,75 €	17 750,00 €	11 515,00 €	2 000,00 €	39 457,75 €
3	CN06	Entretien des lisières	ml	2000	4,40 €			8 800,00 €			8 800,00 €
	0618a00	Entretien des lisières avec utilisation de matériel n'éclatant pas les branches	ml	500	4,55 €		2 275,00 €				2 275,00 €
	CN07	Limitation des ligneux envahissants	ha	24	820,00 €			19 680,00 €			19 680,00 €
	CN08	Entretien de haies	ml	750	5,30 €			3 975,00 €			3 975,00 €
	0602a00	Entretien des haies et 1/2 haies	ml	250	4,55 €		1 137,50 €				1 137,50 €
	CN09	Entretien d'arbres isolés et gîtes à chauve-souris (20)	Arbre	20	80,00 €	900,00 €		2 500,00 €			2 500,00 €
	0615a00	Entretien des arbres isolés	Arbre	5	27,45 €		137,25 €				137,25 €
	CN13	Restauration et entretien des mares et des points d'eau	Mare	12	370,00 €			4 440,00 €			4 440,00 €
	0611a00	Entretien des mares et des points d'eau	Mare	3	274,40 €		823,20 €				823,20 €
	CN16	Développement de bois sénescents	m3	30,87	30,00 €			926,10 €			926,10 €
	CN17	Travaux d'irégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	ha	10	299,00 €			2 990,00 €			2 990,00 €
	AHCO4	Amélioration des connaissances sur le Grand Capricorne	jours	5	400,00 €				2 000,00 €		2 000,00 €
	AAC01	Communication autour du DOCOB : actions pédagogiques ou visites guidées	Actions	15	200,00 €					3 000,00 €	3 000,00 €
	AAC03	Communication autour du DOCOB : réalisation et installation de panneaux d'information	Panneau	5	1 465,00 €					7 325,00 €	7 325,00 €
SOUS TOTAL PRIORITE 3							4 372,95 €	43 311,10 €	2 000,00 €	10 325,00 €	60 009,05 €
							Totaux HT	40 190,80 €	199 794,60 €	97 515,00 €	349 825,40 €
							Totaux TTC	48 068,20 €	238 954,34 €	116 627,94 €	418 391,18 €
							%	11,49%	57,11%	27,88%	100,00%

TABLEAU 2 - ESTIMATION DES TACHES LIEES A L'ANIMATION DU DOCOB SUR 5 ANS

						Temps passé en jours/homme					
Priorité	Phases	N° fiche action	Intitulé	Type d'action	Prix unitaire HT	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
1	Préparation de la mise en oeuvre du Docob	AHC01	Appropriation du Docob et des données foncières	HC	400,00 €	7	3				10
	Mise en œuvre des mesures contractuelles	AHC01	Contacts aux propriétaires	HC	400,00 €	5	10	10	3	2	30
		AHC01	Visites et montage dossiers contractants	HC	400,00 €	12	25	25	10	8	80
	Mise en œuvre des mesures hors contrat / Coordination, synthèse et bilan	AHC01	Réunions information et sensibilisation des acteurs : communes, comité de pilotage, services d'état, partenaires pour actions hors contrats	HC	400,00 €	12	12	8	4	4	40
		AHC01	Suivi et évaluation du docob	HC	400,00 €	4	4	4	4	4	20
		AHC01	Réalisation d'outils de communication et coordination générale	HC	400,00 €	3	3	3	3	3	15
	Total jours					43,0	57,0	50,0	24,0	21,0	195,0
	Total HT					17 200,00 €	22 800,00 €	20 000,00 €	9 600,00 €	8 400,00 €	78 000,00 €
Total TTC					20 571,20 €	27 268,80 €	23 920,00 €	11 481,60 €	10 046,40 €	93 288,00 €	
%					22,05%	29,23%	25,64%	12,31%	10,77%	100,00%	

TABLEAU 3 - ESTIMATION DES COÛTS PAR ANNEE SUR 5 ANS

Priorité	N° fiche action	Intitulé	Coût sur 5 ans	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	CN02a	Ouverture mécanique de milieux naturels moyennement embroussaillés	13 200,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €		
	CN02b	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	16 800,00 €	5 040,00 €	5 040,00 €	5 040,00 €		
	1902a00	Ouverture et gestion d'une parcelle moyennement embroussaillée	7 317,50 €	2 195,25 €	2 195,25 €	2 195,25 €		
	CNO3a	Maintien mécanique des milieux naturels ouverts par fauche	10 800,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €		
	CNO3b	Maintien manuelle des milieux naturels ouverts par fauche	33 750,00 €	11 250,00 €	11 250,00 €	11 250,00 €		
	2003b00	Gestion extensive des prairies peu productives Option : absence de fertilisation	10 063,00 €	3 354,33 €	3 354,33 €	3 354,33 €		
	1903a00	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)	6 403,00 €	1 600,75 €	2 401,13 €	2 401,13 €		
	CN04a	Maintien des milieux naturels ouverts par pâturage en enclos	28 916,00 €	7 229,00 €	10 843,50 €	10 843,50 €		
	CN04b	Maintien des milieux naturels ouverts par mise en place d'un parcours ovin	17 000,00 €			17 000,00 €		
	CN05	Acquisition du matériel de pâturage	2 085,00 €			2 085,00 €		
	CN11	Réhabilitation et entretien des berges des cours d'eaux et fossés en vue de maintenir ou développer des lieux de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches	6 800,00 €		6 800,00 €			
	CN12	Limitation des espèces faunistiques exogènes envahissantes (écrevisse américaine)	735,00 €		735,00 €			
	2001a01	Gestion extensive de la prairie par la fauche ou pâturage : préservation des prairies humides	3 841,60 €	1 152,48 €	1 152,48 €	1 152,48 €		
	CN14	Mise en défens de milieux fragiles et panneaux d'information (2)	4 307,50 €	4 307,50 €				
	CN15	Aménagement spécifique de grotte, portail et panneau d'information (1)	4 340,00 €			4 340,00 €		
	AHCO1	Animation du document d'objectifs	78 000,00 €					
	AHCO2	Amélioration des connaissances sur les chiroptères	2 000,00 €		2 000,00 €			
	AHCO3	Amélioration des connaissances sur l' Ecrevisse à pattes blanches	2 000,00 €		2 000,00 €			
	AHCO4	Amélioration des connaissances sur le Damier de la Succise	2 000,00 €			2 000,00 €		
SOUS TOTAL PRIORITE 1			250 358,60 €	43 689,31 €	55 331,69 €	69 221,69 €	0,00 €	0,00 €
2	CN01a	Ouverture mécanique de milieux naturels fortement embroussaillés	6 900,00 €					
	CN01b	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	8 850,00 €					
	1901a00	Ouverture et gestion d'une parcelle fortement embroussaillée	7 431,50 €					
	CN10	Entretien et stabilisation des ripisylves et des berges de cours d'eau	2 000,00 €			2 000,00 €		
	0604c01	Gestion douce des berges de cours d'eau en bordure de prairie	382,50 €			382,50 €		
	0603c01	Gestion des berges de fossés et de leurs abords (Variantes prairies deux côtés et un côté)	378,75 €			378,75 €		
	AHCO5	Amélioration des connaissances sur le système hydrologique du ruisseau de Vergnote	11 515,00 €					
	AAC02	Communication autour du DOCOB : élaboration de documents d'information	2 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	
	SOUS TOTAL PRIORITE 2			39 457,75 €	0,00 €	1 000,00 €	2 761,25 €	1 000,00 €
3	CN06	Entretien des lisières	8 800,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €	1 760,00 €
	0618a00	Entretien des lisières avec utilisation de matériel n'éclatant pas les branches	2 275,00 €	455,00 €	455,00 €	455,00 €	455,00 €	455,00 €
	CN07	Limitation des ligneux envahissants	19 680,00 €		4 920,00 €	4 920,00 €	4 920,00 €	4 920,00 €
	CN08	Entretien de haies	3 975,00 €	795,00 €	795,00 €	795,00 €	795,00 €	795,00 €
	0602a00	Entretien des haies et ½ haies	1 137,50 €	227,50 €	227,50 €	227,50 €	227,50 €	227,50 €
	CN09	Entretien d'arbres isolés et gîtes à chauve-souris (20)	2 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	0615a00	Entretien des arbres isolés	137,25 €	27,45 €	27,45 €	27,45 €	27,45 €	27,45 €
	CN13	Restauration et entretien des mares et des points d'eau	4 440,00 €	888,00 €	888,00 €	888,00 €	888,00 €	888,00 €
	0611a00	Entretien des mares et des points d'eau	823,20 €	164,64 €	164,64 €	164,64 €	164,64 €	164,64 €
	CN16	Développement de bois sénescents	926,10 €			926,10 €		
	CN17	Travaux d'irégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	2 990,00 €		1 495,00 €	1 495,00 €		
	AHCO4	Amélioration des connaissances sur le Grand Capricorne	2 000,00 €			2 000,00 €		
	AAC01	Communication autour du DOCOB : actions pédagogiques ou visites guidées	3 000,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	AAC03	Communication autour du DOCOB : réalisation et installation de panneaux d'information	7 325,00 €			7 325,00 €		
	SOUS TOTAL PRIORITE 3			60 009,05 €	5 417,59 €	11 832,59 €	22 083,69 €	10 337,59 €
			349 825,40 €	49 106,90 €	68 164,28 €	94 066,63 €	11 337,59 €	10 337,59 €
			418 391,18 €	58 731,86 €	81 524,48 €	112 503,69 €	13 559,76 €	12 363,76 €
			100,0%	14,0%	19,5%	26,9%	3,2%	3,0%

TABLEAU 4 - ESTIMATION DES COÛTS PAR FINANCEURS POTENTIELS

N° fiche action	Intitulé	ACTIONS CONTRACTUELLES (AC)			ACTIONS HORS CONTRATS (HC)				ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT (AA)			
		CAD	FGMN	Autres	Etat	UE	Collectivités	Autres	Etat	UE	Collectivités	Autres
CN02a	Ouverture mécanique de		13 200,00 €									
CN02b	Ouverture manuelle de		16 800,00 €									
1902a00	Ouverture et gestion d'une	7 317,50 €										
CNO3a	Maintien mécanique des		10 800,00 €									
CNO3b	Maintien manuelle des		33 750,00 €									
2003b00	Gestion extensive des prairies peu	10 063,00 €										
1903a00	Maintien de l'ouverture des espaces à	6 403,00 €										
CN04a	Maintien des milieux naturels		28 916,00 €									
CN04b	Maintien des milieux naturels		17 000,00 €									
CN05	Acquisition du		2 085,00 €									
CN11	Renforcement et entretien des berges des cours d'eaux et		6 800,00 €									
CN12	Aménagement des espèces		735,00 €									
2001a01	Gestion extensive de la prairie par la	3 841,60 €										
CN14	Mise en œuvre de milieux		4 307,50 €									
CN15	Aménagement spécifique de		4 340,00 €									
AHCO1	Animation du document				23 400,00 €	39 000,00 €	15 600,00 €					
AHCO2	Amélioration des				2 000,00 €							
AHCO3	Amélioration des				2 000,00 €							
AHCO4	Amélioration des				2 000,00 €							
SOUS TOTAL PRIORITE 1		27 625,10 €	138 733,50 €	0,00 €	29 400,00 €	39 000,00 €	15 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CN01a	Ouverture mécanique de		6 900,00 €									
CN01b	Ouverture manuelle de		8 850,00 €									
1901a00	Ouverture et gestion d'une	7 431,50 €										
CN10	Entretien et stabilisation des		2 000,00 €									
0604c01	Gestion douce des berges de	382,50 €										
0603c01	Gestion des berges de fossés et de	378,75 €										
AHCO5	Amélioration des connaissances					5 757,50 €	2 303,00 €	3 454,50 €				
AAC02	Communication autour du								400,00 €		1 000,00 €	600,00 €
SOUS TOTAL PRIORITE 2		8 192,75 €	17 750,00 €	0,00 €	0,00 €	5 757,50 €	2 303,00 €	3 454,50 €	400,00 €	0,00 €	1 000,00 €	600,00 €
CN06	Entretien des		8 800,00 €									
0618a00	Entretien des	2 275,00 €										
CN07	Limitation des		19 680,00 €									
CN08	Entretien de		3 975,00 €									
0602a00	Entretien des	1 137,50 €										
CN09	d'arbres isolés		2 500,00 €									
0615a00	Entretien des	137,25 €										
CN13	Restauration et		4 440,00 €									
0611a00	Entretien des	823,20 €										
CN16	Développement		926,10 €									
CN17	d'irégularisation		2 990,00 €									
AHCO4	Amélioration des				2 000,00 €							
AAC01	Communication autour du								300,00 €		1 500,00 €	900,00 €
AAC03	Communication autour du DOCOB :								732,50 €		3 662,50 €	2 197,50 €
SOUS TOTAL PRIORITE 3		4 372,95 €	43 311,10 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 032,50 €	0,00 €	5 162,50 €	3 097,50 €
Totaux HT		40 190,80 €	199 794,60 €	0,00 €	31 400,00 €	44 757,50 €	17 903,00 €	3 454,50 €	1 432,50 €	0,00 €	6 162,50 €	3 697,50 €
Totaux TTC		48 068,20 €	238 954,34 €	0,00 €	37 554,40 €	53 529,97 €	21 411,99 €	4 131,58 €	1 713,27 €	0,00 €	7 370,35 €	4 422,21 €
%		11,49%	57,11%	0,00%	8,98%	12,79%	5,12%	0,99%	0,41%	0,00%	1,76%	1,06%
		68,60%			27,88%				3,23%			



NATURA 2000

Site Natura 2000 FR7200736

“ Plateau de Lascrozes et Coteaux du Boudouyssou ”



Photo 1911



Photo 2000 - M & Mme BARRAL

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Opérateurs



Fiches espèces/habitats

SOMMAIRE

I-	Les Insectes	3	
I-1	DAMIER DE LA SUCCISE (1065).....		4
I-2	ECAILLE CHINÉE (1078).....		7
I-3	LE LUCANE CERF-VOLANT (1083).....		10
I-4	LE GRAND CAPRICORNE (1088).....		13
II-	Les crustacés	16	
II-1	L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (1092).....		17
III-	L'Avifaune	20	
III-1	ALOUETTE LULU (A246).....		21
III-2	BUSARD CENDRE (A084).....		25
III-3	FAUCON PELERIN (A103).....		29
III-4	MILAN ROYAL (A074).....		37
III-5	PIE-GRIECHE ECORCHEUR (A338).....		40
III-6	PIC MAR (A238).....		44
IV-	Les Mammifères	48	
IV-1	LE PETIT RHINOLOPHE (1303).....		49
IV-2	LE GRAND RHINOLOPHE (1304).....		52
IV-3	LE GRAND MURIN (1324).....		55
V-	Les Habitats	58	
V-1	LES PELOUSES RUPICOLES CALCAIRES (34.11-6110)		59
V-2	LES PELOUSES A ORCHIDEES (34.32/33-6210)		62
V-3	LES PELOUSES MAIGRES DE FAUCHE (38.2-6510)		67
V-4	LES FORMATIONS A GENEVRIERS (31.88-5130)		70
V-5	LES BUXAIES (31.88-5110)		73
V-6	LES YEUSERAIES (45-33-9340-10)		76
V-7	LES AULNAIES (44-3-91EO-8)		78
V-8	LES FORETS DE RAVINS (41.4-9180.2)		81
V-9	LES CHENAIES PUBESCENTES (41.711)		84
V-10	LES PENTES ROCHEUSES CALCAIRES (62.1-8210)		87
V-11	LES RIVIERES DES ETAGES PLANITAIRES A MONTAGNARD (24.4-3260)		90
V-12	EAUX OLIGO-MESOTROPHES CALCAIRES AVEC VEGETATION BENTHIQUES A <i>CHARA SPP</i> (22.12*22.44-3140)		93
V-13	SOURCES PETRIFIANTES (54.12-7220)		95
V-14	GROTTE NON EXPLOITE PAR LE TOURISME (65-8310) PHOTO ! !		97

I- Les Insectes

Damier de la Succise

Eurodryas aurinia

Code Natura 2000 : 1065

Intérêt communautaire

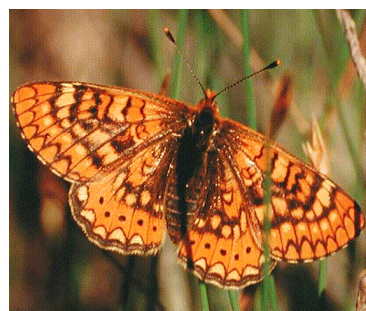
I-1 DAMIER DE LA SUCCISE (1065)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Insectes

Ordre : Lépidoptères (papillons)

Famille : Nymphalides



❑ REPARTITION

Européenne : Le damier de la Succise (écotype *E.aurinia* forme *xeraurinia*) est présent dans le sud ouest de la France et dans le quart nord-est. Un écotype lié aux mêmes milieux xériques est présent dans le sud de l'Angleterre et se développe sur les mêmes plantes hôtes.

Nationale : C'est une espèce bien représentée dans tout l'Est de la France et dans la partie Est des Pyrénées.

Régionale : Peu présent dans le sud-ouest.

Evolution des effectifs : Les populations sont en forte régression en Europe et principalement les individus liés aux zones humides (cotation UICN : En danger).

❑ STATUT

Directive Habitats	Espèce d'insecte protégée en France	Convention de Berne
Annexe II	Art 1 ^{er}	Annexe II

❑ HABITAT

Milieus associés favorables :

L'écotype *aurinia aurinia* forme *xeraurinia* fréquente les pelouses calcicoles sèches et les près maigres (COR 34.32 : Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (Mésobromion) ; COR 34.33 : Prairies calcaires subatlantiques très sèches (Xérobromion)).

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant le domaine vital de l'espèce :

➤6210 (34.32 à 34.34)

➤6110* (34.11)

Observations sur le site :

- Pelouse mésophile orientée Nord-Ouest.
- Observation occasionnelle en juillet 2005.

* : Habitat prioritaire.

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Ponte : Les œufs sont pondus en paquets successifs sur le dessous de la plante hôte (Succise des près)

Chenille : On observe six stades larvaires. Les trois premiers se déroulent à l'intérieur d'un nid de soie communautaire édifié par les chenilles sur la plante hôte et déplacé au fur et à mesure que les feuilles sont consommées. Elles entrent en diapause à la fin de l'été, au quatrième stade larvaire. La levée de la diapause intervient généralement au printemps mais dépend des conditions climatiques ; Elle peut intervenir mi-décembre dans le sud de la France.

Nymphé (chrysalide) : La nymphose a lieu non loin du sol, souvent sur les feuilles de la plante hôte. Elle dure une quinzaine de jours à trois semaines et se produit de fin mars au mois de juin ou juillet, en fonction des conditions climatiques et du type de milieu.

Adulte : La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet. Ils ne volent que si le temps est ensoleillé. Dès le passage d'un nuage, l'adulte s'immobilise les ailes relevées. Lorsque le soleil réapparaît, le papillon étale ces ailes, reste exposé quelques instants et s'envole.

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Amendement des prairies en nitrates provoquant la raréfaction de sa plante hôte (Succise des près).	Urbanisation et reboisements artificiels
Fermeture naturelle du milieu ou fauche pendant la période de développement larvaire.	Fragmentation des habitats et isolement des populations

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Préserver une mosaïque d'habitat favorable à l'écologie de l'espèce.
- Favoriser la plante-hôte (Succise des près que l'on retrouve dans les milieux calcaires, parfois humide).
- Conserver les milieux herbacés ouverts et ajuster les itinéraires techniques en fonction de l'écologie de l'espèce et de sa plante-hôte.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Forte	Milieux ouverts

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles ☐ Fauchage/pâturage des pelouses et prairies En septembre (journées chaudes) pour faciliter la fuite des adultes. ☐ Ne pas labourer la prairie ☐ Limiter les intrants et ne pas utiliser de produits phytosanitaires	Propriétaire Agriculteur Eleveur	Convention
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ☐ Limiter les plantations ☐ Destruction de ligneux en milieu ouvert	Forestier Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Non nécessaire.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- .CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- CHINERY, M., 1988 « Insectes de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. P 152/320.
- CHINERY, M., CUISIN, M. 1994 « Les papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes) ». Delachaux et Niestlé. P 192/320.
- DARDENNE, B., DROUET, 1993.
- DUPONT, P., LUMARET, J.-P., 1997.
- LECOMTE, LE NEVEU, 1984-1993.
- LEGAKIS, 1995.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DNP, Circulaire du 29/09/1995.
- ZAHRADNIK, 1978.

Ecaille chinée
Callimorpha quadripunctata
ou
Euplagia quadripunctaria
Code Natura 2000 : 1078
Espèce prioritaire

I-2 ECAILLE CHINEE (1078)

☐ SYSTEMATIQUE

Classe : Insectes

Ordre : Lépidoptères

Famille : Arctiidae



☐ REPARTITION

Européenne : L'Ecaille chinée est une espèce du paléartique occidental. Cette espèce est très répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale. Elle est localement commune dans le Sud (estive dans les régions les plus chaudes d'Europe, telle la « vallée des papillons » à Rhodes) et se fait plus rare au Nord (absente de Scandinavie). Il existe plusieurs sous-espèces.

Nationale : C'est une espèce bien représentée dans toute la France.

Régionale : assez commune.

Evolution des effectifs : non menacée en France et largement répandue (moins au Nord).

☐ STATUT

Directive Habitats	Liste rouge européenne
Annexe II-Prioritaire	KOOMEN & HELDSINGER, 1996, Conseil de l'Europe n°77

☐ HABITAT

Milieus associés favorables:

L'espèce colonise divers milieux chauds et ensoleillés jusqu'à 1500m, souvent calcaires et près de l'eau : bocage, bois clairs, broussailles, lisières, coteaux, rocailles et friches humides. Souvent présente sur les côtes.

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant le domaine vital de l'espèce :

- 6210 (34.32 à 34.34)
- 6510 (38.2)
- 6110* (34.11)
- 5130 (31.88)

Observations sur le site :

Pelouses mésophiles : Pech de Latel, Pech de Roger, Tourel (observation occasionnelle en juillet 2005).

* : Habitat prioritaire.

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Ponte : De juin à août. Les œufs sont déposés en groupes sur les feuilles, éclosent 10 à 15 jours après.

Plantes-hôtes : Le Pissenlit (*Taraxacum sp*) et nombreuses herbacées (Lamier blanc, Ortie, Plantain, Consoude....)

Chenille : Elles éclosent 10 à 15 jours après la ponte. Nocturne, le corps est noir avec une ligne dorsale jaunes et des verrues orangées. Elles sont polyphage. Les chenilles entrent rapidement en diapause dans un cocon à la base des plantes et dans la litière puis, se réveillent en mai-juin pour se réalimenter (espèces herbacées, arbres et arbustes à feuilles caduques) et achever leur développement.

Nymphe : La nymphose se déroule en juin et dure quatre à six semaines. Le cocon mince est caché dans la litière.

Adulte : Ils volent de fin juin à fin août. Nocturne, cet insecte floricole butine des plantes aussi de jour et notamment l'eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), les cirses et chardons. Il se tapit dans la végétation par temps maussade. Très coloré, les ailes supérieures noires sont zébrées de blanc et les ailes postérieures rouge à taches noires. Le corps est rouge orangé ponctué de noir. Son envergure est de 50 à 60 mm.

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Prédateurs : oiseaux, reptiles, batraciens	Urbanisation et reboisements artificiels
Fermeture naturelle du milieu	Drainage/Aménagements hydrauliques

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Préserver une mosaïque d'habitat favorable à l'écologie de l'espèce (milieux ouverts à grande diversité floristique).
- Favoriser les plantes-hôtes.
- Conserver les milieux herbacés humides.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Faible	Milieux bocagers

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles ☐ Fauchage/pâturage des pelouses et prairies En septembre (journées chaudes) pour faciliter la fuite des adultes. ☐ Ne pas labourer la prairie ☐ Elimination de la litière ☐ Eviter les interventions durant la période de mai-juillet afin d'épargner les nymphes ☐ Limiter les fertilisants et amendements et ne pas utiliser de produits phytosanitaires	Propriétaire Agriculteur Eleveur	Convention
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ☐ Limiter les plantations ☐ Destruction de ligneux	Forestier Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Non nécessaire.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- .CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- CHINERY, M., 1988 « Insectes de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. P 152/320.
- CHINERY, M., CUISIN, M. 1994 « Les papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes) ». Delachaux et Niestlé. P 192/320.
- DARDENNE, B., DROUET, 1993.
- DUPONT, P., LUMARET, J.-P., 1997.
- LECOMTE, LE NEVEU, 1984-1993.
- LEGAKIS, 1995.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DNP, Circulaire du 29/09/1995.
- ZAHRADNIK, 1978.

Le Lucane Cerf-volant

Lucanus cervus

Code Natura 2000 : 1083

Intérêt communautaire

I-3 LE LUCANE CERF-VOLANT (1083)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Lucanides



❑ REPARTITION

Européenne : L'espèce est présente dans toute l'Europe jusqu'à la mer Caspienne et au Proche-Orient.

Nationale : C'est une espèce bien représentée dans toute la France.

Régionale : assez commune.

Evolution des effectifs : non menacée en France mais en déclin dans le nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-bas, au Danemark et en Suède.

❑ STATUT

Directive Habitats	Convention de Berne
Annexe II	Annex III

❑ HABITAT

Milieux associés favorables :

L'habitat larvaire de *lucanus cervus* est le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers et donc dans les chênaies pubescentes du site, de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus (où l'adulte évolue). Les adultes sont aussi généralement présents dans des souches de vieux arbres feuillus dépérissant.

Observations sur le site :

- Vielle chênaie pubescente : Lascrozes, Pech de Roger, Pech de Vacquéray, Bois de Ganoussel.
- Observations occasionnelles en juillet et août 2005.

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Ponte : Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

Larves : La biologie larvaire est peu connue. Il semble que les larves progressent de la souche vers le système racinaire.

Nymphes : A la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragment de bois agglomérés et de la terre ou simplement avec de la terre. La nymphose est réalisée à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.

Adultes : La période de vol des adultes mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois (dans le sud, ils sont observée de mai à juillet). Les femelles erratiques , à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août.

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Prédateurs : oiseaux, reptiles, batraciens	Urbanisation et reboisements artificiels
	Elimination des haies arborées et des boisements

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

➤Préserver les vieux arbres et une partie du bois mort en milieu forestier.

➤Maintenance de haies avec des arbres sénescents dans les espaces agricoles.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Faible	Milieux forestiers

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles : ☐ Limiter les plantations. ☐ Eviter les coupes rases. ☐ Laisser une partie du bois mort et des vieux arbres.	Forestier Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Non nécessaire.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- .CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- CHINERY, M., 1988 « Insectes de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. P 152/320.
- CARRIERE J., 1967. Un rassemblement de *lucanus cervus* (L.) dans la garrigue Minervoise (Coleoptera, Lucanoidea). *Bulletin de la société de sciences naturelles de béziers*, **67** :19-20.
- FIERS V & al., 1998. Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Réserves naturelles de France, 200p.
- PAULIAN R. & BARAUD J., 1982. Faune des coléoptères de France. II. *Lucanoidea Scarabaeoidea*. Lechevalier, Paris, 477p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DNP, Circulaire du 29/09/1995.
- ZAHRADNIK, 1978.

Le Grand Capricorne

Cerambyx cerdo

Code Natura 2000 : 1088

Intérêt communautaire

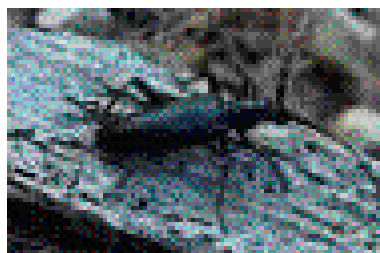
I-4 LE GRAND CAPRICORNE (1088)

☐ SYSTEMATIQUE

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Cérambycides



☐ REPARTITION

Mondiale : Son aire de répartition correspond à l'ouest-paléarctique et s'étend sur presque toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie mineure. C'est une espèce principalement méridionale qui est très présente en Europe dans le sud de la France, l'Espagne, l'Italie et se raréfie dans le nord de l'Europe.

Nationale : Très commune dans le sud de la France et elle se raréfie au fur et à mesure que l'on monte dans le nord.

Régionale : Espèce très présente dans la région.

Evolution des effectifs : Elle a nettement régressé en Europe, dans le nord de son aire de répartition. En France, les populations semblent très localisées dans le nord. Par contre, l'espèce est extrêmement commune dans le sud.

Cotation UICN : Vulnérable dans le monde ; France : indéterminée.

☐ STATUT

Directive Habitats	Convention de Berne	Protégé au niveau national en France
Annexe II et IV	Annex II	Art 1 ^{er}

☐ HABITAT

Milieux associés favorables :

Le *cerambyx cerdo* est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer dans tout types de milieux comportant des chênes relativement âgés, dans les milieux forestiers mais aussi sur des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).

Observations sur le site :

- Chênaie pubescente vieillissante : Plaine de Védalot, Pech de Vacqueray.
- Observation occasionnelle en août 2005.

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Ponte : Les œufs sont déposés isolément dans les infractuosités et dans les blessures d'arbres. La période de ponte s'échelonne du mois de juin au début du mois de septembre.

Larves : Elles éclosent quelques jours après la ponte. La durée du développement larvaire est de 31 mois. La première année les larves restent dans la zone corticale. La seconde année, la larve s'enfoncent dans le bois ou elles creusent des galeries sinueuses.

Nymphes : A la fin du dernier stade, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale qu'elle obture avec une calotte calcaire. Ce stade se déroule à la fin de l'été ou en automne et dure six semaines.

Adultes : Ils restent à l'abri de la loge nymphale durant l'hiver. Leur période de vol est de juin à septembre. Elle dépend des conditions climatiques stationnelles.

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Prédateurs : oiseaux, reptiles, batraciens	Elimination des haies arborées et des boisements

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

➤Préserver les milieux forestiers et favoriser les îlots de sénescences.

➤Maintenance des haies et des arbres isolés dans les espaces agricoles.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Faible	Milieux forestiers

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤Adaptation des pratiques sylvicoles : ☐ Limiter les plantations. ☐ Destruction de ligneux : Eviter les coupes rases. Laisser une partie du bois mort et des vieux arbres.	Forestier Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Non nécessaire.

■ BIBLIOGRAPHIE

- .CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- CHINERY, M., 1988 « Insectes de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. P 152/320.
- BARBEY A., 1925. Traité d'entomologie forestière. Berger-levrault, Paris, 749p.
- .FIERS V & *al.*, 1998. Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Réserves naturelles de France, 200p.
- .VILLIERS A., 1978. Faune des coléoptères de France. *Cerambycidae*. Encyclopédie entomologiques- XLII. Editions Lechevalier, Paris, 611p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DNP, Circulaire du 29/09/1995.
- ZAHRADNIK, 1978.

II- Les crustacés

L'Ecrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes

Code Natura 2000 : 1092

Intérêt communautaire

II-1 L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (1092)

□ SYSTEMATIQUE

Classe : Crustacés

Ordre : Décapodes

Famille : Astacides

□ REPARTITION



Européenne : Principalement présente en Europe de l'Ouest où on la trouve dans tout type de milieu, aussi bien en plaine qu'en montagne (jusqu'à 1200m).

Nationale : Occupant l'ensemble du territoire, elle a cependant disparu de certaine région du nord. Bien représenté dans la moitié sud, elle est parfois abondante mais seulement dans des zones restreintes

Régionale : Espèce présente dans la région mais en nette régression et de manière très localisée.

Evolution des effectifs : Elle a dangereusement régressé en Europe, subissant l'action conjuguée de la détérioration de ces biotopes par les activités anthropiques (pollution de l'eau, aménagements urbains...) et des introductions d'espèces (poissons ou écrevisses). La généralisation des facteurs perturbant à l'échelle Européenne constitue une réelle menace pour l'espèce à moyen terme. En France, les populations sont aussi en nette régression.

Cotation UICN : Monde : Vulnérable ; France : Vulnérable.

□ STATUT

Directive Habitats	Convention de Berne	Protégé au niveau national en France
Annexe II et IV	Annex III	Art 1 ^{er}

□ HABITAT

Milieus associés favorables :

Austropotamobius papilles est une espèce que l'on rencontre dans les cours d'eau à régime hydraulique varié et même dans les plans d'eau. Elle a besoin d'une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, bien oxygénée et d'une température de l'eau constante (15-18°C) qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été. Les milieux riches en abris la protégeant du courant et des prédateurs sont très recherchés. Il lui arrive aussi de creuser des terriers dans les berges meubles en Hiver.

Observations sur le site :

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Ponte : L'accouplement a lieu à l'automne, en octobre voire en novembre, lorsque la température de l'eau descend en dessous de 10°C. Les œufs sont pondus quelques semaines plus tard et sont portés par la femelle qui les incubes six à neuf mois. La durée de l'incubation dépend de la température de l'eau.

Larves : L'éclosion a lieu au printemps, de mi-mai à mi-juillet, suivant la température de l'eau. Les juvéniles restent attachés aux pléopodes de leur mère jusqu'à leur deuxième mue après laquelle, ils deviennent totalement indépendants. Ils peuvent avoir jusqu'à sept mues au cours de la première année, tandis que les adultes ne muent qu'une à deux fois par an.

Adultes : L'Ecrevisse à pieds blancs est relativement peu active en hiver et en période froide. Avec une activité principalement nocturne (cachée dans un abri la journée) elle reprend son activité au printemps, ses déplacements sont, en dehors de la période de reproduction, limités à la recherche de nourriture. C'est une espèce opportuniste qui se nourrit principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes...), mais aussi de larves, de têtards et de petits poissons.

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Prédateurs : oiseaux, poissons	Introduction d'espèces (risques de prédation, de compétition et de pathologie)
	Altération physique, chimique et écotoxicologique du biotope

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Préserver la qualité biologique et physico-chimique du réseau hydrographique.
- Proscrire l'introduction d'espèces non indigène.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Forte	Réseau hydrographique

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
❑ Traitement des effluents pollués, contrôle et identification des activités potentiellement polluantes ; ❑ Eviter l'introduction d'espèces exotiques ; ❑ Protection des berges naturelles à <i>salix sp</i> et <i>alnus sp</i> (Proscrire le recalibrage et limiter l'exploitation forestière en milieu ripicole) ❑ Information et sensibilisation du public quant à la préservation de cette espèce.	Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Suivi des populations par des enquêtes et des sondages réguliers.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- VIGNEUX E., 1997. Spécial « Ecrevisse ». Le genre *Austropotamobius* (volume 1). *Bulletin français de la pêche et de la protection des milieux aquatiques*, **347** :170p.
- VIGNEUX E., 1997. Les introductions de crustacés décapodes d'eau douce en France. Peut on parler de gestion ? *Bulletin français de la pêche et de la protection des milieux aquatiques*, **344-345** :357-370p.

III- L'Avifaune

Alouette lulu
Lululla arborea
« Couterliou »
Code Natura 2000 : A246

III-1 ALOUETTE LULU (A246)

☐ SYSTEMATIQUE

Classe : Oiseaux

Ordre : Passériformes

Famille : Alaudidae

☐ REPARTITION



Européenne : De l'Espagne au sud de l'Angleterre et de la Scandinavie, à l'est jusqu'à la Volga et la Grèce. Elle est aussi présente en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. L'Espagne abrite probablement les ¾ des effectifs européens.

Nationale : Reproduction sur l'ensemble du territoire (jusqu'à 1600m d'altitude environ, 2280m dans les Pyrénées), mais elle est rare dans le Nord et en régression dans le Sud-Ouest. En hiver, elle est surtout présente au sud d'une ligne reliant Caen et Bourg en Bresse.

Régionale : L'espèce est donnée pour assez abondante en hiver dans la région Midi-Pyrénées.

Evolution des effectifs : En forte régression depuis les années 1950 en Europe de l'Ouest.

France	Nicheurs (couples)		Hivernants (individus)	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Effectif	50 000	500 000	100 000	1 000 000
Année	1997		1997	
Fiabilité	1		2	
Tendances	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Fiabilité	F	0	F	0
	1	2	1	1
EUROPE	Nicheurs (couples)			
Effectif	1 070 000	2 440 000		
Tendances	Fort Déclin			

☐ STATUT

Directive Oiseaux	Conventions	Protection nationale	Listes rouges
Annexe I	Berne : annexe III	Arrêté du 17/04/1981	Française : Nicheur à Surveiller, CMAP 5 Europe/Mondial : SPEC 2, Vulnérable

□ HABITAT

Milieus/espèces associés favorables :

Sa prédilection pour les climats secs et ensoleillés des zones méditerranéennes et continentales est manifeste. En toutes saisons, cet oiseau fréquente les mêmes zones comportant un certain relief, où l'agriculture extensive maintient une mosaïque de milieux.

Elle fuit les plaines vouées aux cultures industrielles et pâtit de l'avancée des boisements. En ces lieux, elle cherche des versants bien exposés et protégés des vents par des haies vives et des bosquets qui lui servent aussi de perchoirs.

Elle habite les endroits bien drainés, des zones à végétation rase ou lacunaire avec quelques arbustes ou buissons sur lesquels elle aime se percher. Le bocage à prairies maigres ou petites parcelles cultivées, les landes, les friches des côteaux, les dunes herbeuses, les vignes et les clairières forestières sont ses milieux de prédilection.

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant le domaine vital de l'espèce :

- 6110* (34.11)
- 6210 (34.32/34.33)
- 6510 (38.2)
- 5130 (31.88)

Observations sur le site :

- Dans les pelouses et les landes à genévriers (inventaires par points d'écoute avec la LPO le 14/05/03).

□ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Taille/Poids : Longueur totale : 15 cm. Envergure : 27-30 cm. Poids : 20-35g.

Autres caractères : Corps trapu, ailes et queue assez courtes. Brun-roussâtre strié brun-noir dessus, dessous blanc crème lavé de brun sur les flancs. Petite tâche encadrée de blanc au poignet. Large sourcil blanc. Elle se différencie de l'alouette des champs de part l'absence de huppe et de raies blanches sur les rectrices externes

Régime alimentaire : Composé de petites graines et d'invertébrés l'été (insectes, araignées..).

Reproduction : Le nid (herbes sèches, mousses) est dissimulé dans une petite dépression creusée contre une touffe végétale sur sol sec, perméable et légèrement en pente. 2-3 pontes par an de fin mars à début août (3-5 œufs blanchâtres pointillés de brun). Incubation 12-15 jours. Le jeune quitte le nid dès 8 jours (envol à 10-13 jours).

Déplacements : L'alouette lulu est principalement sédentaire en France (voire déplacements erratiques ou de transhumance) mais notre pays reçoit en hiver des individus en provenance des pays du nord-est de l'Europe. Les oiseaux en provenance d'Europe Centrale et Orientale séjournent dans le Sud-Ouest de la France. Les nombres relevés d'oiseaux en migration demeurent assez faibles.

* : Habitat prioritaire.

❑ CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Fermeture du milieu et plus particulièrement des pelouses et des landes à genévriers.	Disparition des milieux favorables par des pratiques agricoles inadaptées et par un reboisement artificiel des milieux ouverts
	Hivers très froids avec enneigement prolongé, pour les populations déjà affaiblies
	Chasse : confusion avec l'alouette des champs

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Maintien de l'agriculture et de l'élevage traditionnels.
- Favoriser ainsi des milieux variés et riches en insectes.
- Empêcher le boisement généralisé des zones touchées par la déprise agricole.
- Maintenir les lieux de reproduction et leur qualité.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Moyenne	Milieux ouverts

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles ☐ Maintenir les terrains de chasse/reproduction ☐ Conserver les haies, bosquets et milieux ouverts ☐ Eviter les produits phytosanitaires non sélectifs	Agriculteur/Éleveur Forestier	Convention Adaptation de l'aménagement forestier
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ☐ Accroître « l'effet-lisière »	Forestier	Convention Adaptation de l'aménagement forestier

❑ SUIVI

- Comptage annuel sur les sites d'hivernage et de reproduction.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE REGIONAL ORNITHOLOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES, 1987 « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine 1974-1984 ». Conseil Régional d'Aquitaine. 241p.
- LPO, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MAURIN, H., 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M., 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996 « La diversité biologique en France ».
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D., 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.
- SOF, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.

BUSARD CENDRE
Circus pygargus
 CodeNatura 2000 : A084

III-2 BUSARD CENDRE (A084)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Oiseaux

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridae



❑ REPARTITION

Mondiale : Niche dans les régions tempérées d'Europe (de l'Espagne à la Pologne) et d'Asie (à l'Est jusqu'à la Mongolie). Les oiseaux européens hivernent dans la zone sahélienne et ceux de l'Est en Inde.

Nationale : L'espèce est présente uniquement pour la reproduction en été, sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones montagneuses. Surtout abondante en Poitou-Charentes (moitié de la population française), le Massif Central et Franche-Comté.

Régionale : En 1984, 150-200 couples estimés en Aquitaine (sûrement inférieur à la réalité).

Evolution des effectifs : En régression/fluctuation, la population française est comprise entre 2500/5000 couples. Même tendance dans le Sud-Ouest. 15% des effectifs nicheurs européens.

France	Nicheurs (couples)		Hivernants (individus)	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Effectif	2500	5000		
Année	1998			
Fiabilité	2			
Tendances	Effectif	Distribution	Effectif	Distribution
Fiabilité	F	0		
	2	3		
EUROPE	Nicheurs (couples)			
Effectif	27100	40600		
Tendances	Augmentation ?			

❑ STATUT

Directive Oiseaux	Conventions	Protection nationale	Listes rouges
Annexe I	Berne : annexe II Bonn : annexe II Washington : annexe II CEE/CITES : annexe C1	Arrêté du 17/04/1981	Française : Non Hivernant à Surveiller, CMAP 5 Europe/Mondial : Non défavorable en Europe, SPEC 4

❑ HABITAT

Milieus/espèces associés favorables :

Champs de céréales, prairies de fauche, abords des marais, landes basses, friches, cariçaies ou roselières, dont le sommet de la végétation n'excède pas 2m. Parfois dans de jeunes plantations de pins (taille 4-5m).

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant le domaine vital de l'espèce :

- 6110* (34.11)
- 6210 (34.32/34.33)
- 6510 (38.2)
- 5130 (31.88)

OBSERVATIONS SUR LE SITE :

- Dans les milieux ouverts et les landes à genévriers (inventaires avec la LPO le 14/05/03).

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Taille/Poids : 42-47 cm. Envergure 105-115 cm. Poids 230-305g (mâle), 320-445g (femelle).

Autres caractères : Corps élancé, longues ailes étroites et effilées tenues en « V », longue queue arrondie. Mâle gris cendré avec une fine barre noire sur l'aile et 2 dessous. Femelle brune avec une tâche blanche au croupion. Juvénile semblable à la femelle mais roux vif dessous.

Régime alimentaire : Chasse d'un vol léger à faible hauteur. Petits oiseaux et rongeurs : campagnols (fluctuations des effectifs en fonction de *Microtus arvalis*), orthoptères (parfois exclusivement), lézards des murailles (au nid).

Reproduction : Couples parfois grégaires. Nid de brindilles et d'herbes construit au sol parmi la végétation haute. Une ponte par an, de mi-mai à début juillet (4-5 œufs blanc bleuâtre). Incubation par la femelle seule, pendant 27-30 jours. Jeune nidicole, couvert de duvet fauve dessus, blanc dessous. Quitte le nid à 35-40 jours. Maturité sexuelle à 2-3 ans. En Dordogne sur 16 nids contrôlés en 8 ans (avant 1984) 2,5 jeunes par couple ont pris leur envol pour une ponte moyenne par couple de 3,9 œufs.

Longévité : Maximum connu 16 ans.

Déplacements/Migration : Les arrivées printanières ont lieu surtout en avril et jusqu'en mai. Les départs débutent fin juillet et culminent de mi-août à fin septembre, rarement octobre/novembre. Les oiseaux se rendent en Afrique tropicale où ils hivernent.

* : Habitat prioritaire.

❑ CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Disparition des zones de landes basses et des milieux prairiaux par le manque de l'agriculture traditionnelle (fauche/pâturage).	Disparition des milieux favorables par une intensification trop importante des pratiques agricoles (remembrement :arrachage des haies, bosquets...)
	Diminution du campagnol des champs et risques de mortalité liés à la migration
	Prédation facile des nichées au sol
	Destruction des nichées (parfois 40 à 100%) dans les prairies de fauche par les engins mécaniques et les produits toxiques

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Maintien de l'agriculture et de l'élevage traditionnels :
- Favoriser ainsi des milieux variés et riches en insectes et rongeurs.
- Empêcher les boisements artificiels
- Maintenir les lieux de reproduction et leur qualité.
- Eviter les fauches pendant la période de reproduction.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Forte	Milieux ouverts et boisements

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles ☐ Maintenir les terrains de chasse/reproduction ☐ Conserver les haies, les landes basses et les bosquets ☐ Eviter les produits phytosanitaires non sélectifs ☐ Réaliser des fauches tardives centrifuges	Agriculteur/Eleveur Forestier	Convention Adaptation de l'aménagement forestier
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ☐ Accroître « l'effet-lisière » ☐ Empêcher le reboisement artificiel	Forestier	Adaptation de l'aménagement forestier

❑ SUIVI

- Comptage annuel sur les sites d'hivernage et de reproduction (comptage des nichées durant les moissons...)

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE REGIONAL ORNITHOLOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES, 1987 « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine 1974-1984 ». Conseil Régional d'Aquitaine. 241p.
- LPO, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MAURIN, H., 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M., 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996 « La diversité biologique en France ».
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D., 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.
- SOF, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.

Faucon pèlerin
Falco peregrinus
CodeNatura 2000 : A103

III-3 FAUCON PELERIN (A103)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Oiseaux

Ordre : Falconiformes

Famille : Falconidae



❑ REPARTITION

Mondiale : Tous les continents (sauf Antarctique). Niche partout où il y a des falaises, de l'Espagne au Cap Nord. Les oiseaux nord-européens hivernent des îles britanniques à l'Afrique du Nord et à la Grèce.

Nationale : Le faucon pèlerin se reproduit surtout dans les régions montagneuses au sud-est d'une ligne Pyrénées atlantiques / Vosges (Plus de 10% de l'effectif nicheur européen).

Régionale : Bon état de conservation dans les sites rupestres surplombant les plaines alluviales du Lot, Dordogne, Quercy (surveillance assidue), Pyrénées Atlantiques.

Evolution des effectifs : Jusqu'en 1950, présent dans toutes les falaises de France (600 couples). Rapide déclin dès la fin des années 60 (tirs, pesticides agricoles) : 150-200 couples. La protection de l'espèce et l'interdiction du DDT ont permis une lente remontée (250 couples au milieu des années 80, plus de 800 de nos jours). Distribution et effectifs nicheurs en augmentation de plus de 50%, mais grande fragilité encore.

France	Nicheurs (couples)		Hivernants (individus)	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Effectif	800	1000	Non évalué	Non évalué
Année	1997			
Fiabilité	3			
Tendances	Effectif +2	Distribution +2	Effectif	Distribution
Fiabilité	+2	+3		
EUROPE	Nicheurs (couples)			

▣ STATUT

Directive Oiseaux	Conventions	Protection nationale	Listes rouges
Annexe I	Berne : annexe II Bonn : annexe II Washington : annexe I	Arrêté du 17/04/1981	Française : CMAP 3-Nicheur rare en France Europe/Mondial : SPEC 3- Rare en Europe

▣ HABITAT

Milieus/espèces associés favorables :

Falaises rocheuses dominant les vallées, plaines et plateaux, également les rivages marins. Les falaises de basse altitude (300-900m) sont de loin les plus favorables grâce à l'abondance et la diversité des proies dans la mosaïque d'habitats voisine.

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant le domaine vital de l'espèce :

- 6110* (34.11)
- 6210 (34.32/34.33)
- 6510 (38.2)
- 5130 (31.88)
- 8210 (62.1)

Observations sur le site :

L'espèce niche sur les falaises de Touzac en bordure du Lot (site très proche de la zone d'étude) mais elle chasse en vol au dessus des milieux ouverts et des landes du site. Elle a été observée sur une falaise à Dausse, à la Rouquette depuis 2003, à quelques kilomètres du site.

▣ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Taille/Poids : Longueur totale 36-48 cm. Envergure 95-110 cm. Poids mâle 750g, femelle 925-1200g.

Autres caractères : Corps massif, longues ailes pointues, queue assez courte, grosse tête. Gorge et joues blanches avec une épaisse « moustache » noire. Bec puissant et crochu, jaune à la base. Adulte bleu ardoisé dessus, barré de noir à la queue. Dessous blanc finement barré de noir. Juvenile brun foncé dessus, crème tacheté de brun dessous.

Régime alimentaire : Oiseaux (pigeons, étourneaux, grives, geais, pinsons, choucas, merles...) exclusivement.

Reproduction : Pond dans une dépression du sol, sur un replat de falaise ou occupe un nid abandonné ou non de grand corbeau. Une ponte par an de mi-mars à début avril, comportant 3-4 œufs crème, fortement tachetés de brun-rouge. Incubation 29-32 jours. Jeune couvert de duvet grisâtre quittant le nid à 35-42 jours. Indépendant 2 mois plus tard au moins. Maturité sexuelle à 2 ans.

Longévité : Maximum connu : 15 ans.

Activités/Déplacements : Diurne et souvent solitaire, chasse en vol (piqués à plus de 250 km/h). Les jeunes sont erratiques en hiver, contrairement aux adultes (sauf en montagne). Présent en France toute l'année.

* : Habitat prioritaire.

❑ CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Fermeture du milieu par reboisement artificiel et abandon des pratiques agricoles traditionnelles.	Disparition des milieux favorables par intensification des pratiques agricoles (arrachage des haies, bosquets...)
	Prédation naturelle par le grand duc, en expansion
	Destructions directes : fusil, désairages, dérangements (vol libre, varappe), électrocutions
Aléas climatiques de mars et avril	Empoisonnement ou stérilité par utilisation de produits phytosanitaires

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Maintien de l'agriculture et de l'élevage traditionnels. Empêcher le boisement des zones touchées par la déprise.
- Campagnes d'information devant la résurgence d'une certaine hostilité aux rapaces.
- Maintenir les lieux de reproduction et leur qualité. Aménagement d'aires artificielles ou réaménagement d'aires insalubres.
- Neutralisation des pylônes électriques proches des aires.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Forte	Milieux prairiaux, falaises et boisements

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles ☐ Maintenir les terrains de chasse/reproduction ☐ Conserver les haies et bosquets ☐ Eviter les produits phytosanitaires non sélectifs	Agriculteur/Éleveur Forestier	Convention Adaptation de l'aménagement forestier
➤ Campagnes d'information	ARPE 47...	
➤ Neutralisation des pylônes électriques	EDF	Convention
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ☐ Accroître « l'effet-lisière » ☐ Empêcher le reboisement artificiel	Forestier	Adaptation de l'aménagement forestier

❑ SUIVI

- Comptage annuel sur les sites d'hivernage et de reproduction.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE REGIONAL ORNITHOLOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES, 1987 « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine 1974-1984 ». Conseil Régional d'Aquitaine. 241p.
- LPO, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MAURIN, H., 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M., 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996 « La diversité biologique en France ».
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D., 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.
- SOF, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.

Le grand corbeau
Corvus corax
CodeNatura 2000 : A350

III-4 GRAND CORBEAUX (A350)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Oiseaux

Ordre : Passeriformes

Famille : Corvidae

❑ REPARTITION



Mondiale : Il présente une distribution holarctique : toute l'Europe, la majeure partie de l'Asie, le Maghreb et l'Amérique du Nord. Les effectifs européens sont estimés à environ 500 000 couples, avec la plus forte population (environ 400 000 couples) dans les forêts de conifères du Nord de l'Europe.

Nationale : La population nationale peut être rattachée à la population de montagnes et de falaises qui niche de l'Espagne à la Grèce et à celle de la façade atlantique. Il est présent en Bretagne, dans le Cotentin, les Pyrénées, le Massif central, la moitié Est de la France, des Alpes du Sud à l'Alsace et en Corse. Malgré l'expansion constante de l'espèce ces dernières années, elle n'a toujours pas permis la nidification de l'espèce dans les grandes forêts de plaine où il était cité en début de siècle.

Régionale : Très peu présent en Aquitaine (principalement dans les zones de falaises rocheuses).

Evolution des effectifs : En 1976, YEATMAN estimait que 1000 couples étaient présents en France. Les effectifs ont alors augmenté ces dernières années jusqu'à atteindre 3500 couples nicheurs.

❑ STATUT

Directive Oiseaux	Conventions	Protection nationale	Listes rouges
	Berne : annexe II	Art I et Art V	Française : CMAP 3-Nicheur à statut non défavorable Europe/Mondial : SPEC 3-à surveiller

❑ HABITAT

Milieus/espèces associés favorables :

Le grand Corbeau fréquente des milieux variés: montagnes, falaises maritimes, lande et plaine. Cependant il apprécie davantage les zones montagneuses et reculées. Il niche jusqu'à 2000 mètres d'altitude.

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant le domaine vital de l'espèce :

- 6110* (34.11)
- 6210 (34.32/34.33)
- 6510 (38.2)
- 5130 (31.88)
- 8210 (62.1)

Observations sur le site :

L'espèce niche sur les falaises de Touzac en bordure du Lot (site très proche de la zone d'étude) mais elle chasse dans les milieux ouverts et des landes du site. Elle a été observée sur une falaise à Dausse, à la Rouquette depuis 2003, à quelques kilomètres du site.

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Taille/Poids : Longueur totale 56-69 cm. Envergure 116-118 cm. Poids 690 à 1200g.

Autres caractères : Espèce imposante, le grand corbeau est aussi gros qu'une buse ; c'est même le plus grand des corvidés européens. Il est identifiable principalement, outre par sa taille, par son bec massif bien visible en vol et par son plumage entièrement noir généralement ébouriffé au niveau de la gorge. Son plumage « noir corbeau » a un reflet bleu ou vert métallique. Les pattes, les yeux et l'énorme bec sont également noirs. Sa longue queue est caractéristique en vol. Elle est en forme de coin à l'extrémité, et elle permet de le distinguer des autres corvidés noirs, chez qui elle est arrondie ou carrée. Sa silhouette en vol est aussi typique : ailes longues, étroites, main étroite, longue et « digitée », long cou saillant.

Régime alimentaire : Omnivore, le grand corbeau se nourrit de beaucoup de cadavres d'animaux. Son régime est aussi constitué de détritits alimentaires, de petits animaux vivants (insectes, vers, escargots, oiseaux, rongeurs, amphibiens, il tue aussi des lapins) ainsi que de graines et de fruits.

Reproduction : La nidification est réalisée de février à mai. Le couple construit un nid volumineux sur une corniche de falaise inaccessible, dans une crevasse ou une anfractuosité de rocher. Ce nid peut également être bâti à la cime de grands arbres ou même d'un pylône. Il est constitué de branches garnies d'herbes, de laine et de lichen. Une ponte est alors réalisée, composée de 4 à 6 œufs verdâtres, comportant beaucoup de taches et de zébrures sombres. L'incubation : 20 à 21 jours (réalisée par la femelle). Seule la femelle couve tandis que le mâle la nourrit. Les jeunes sont nourris par les deux parents. L'envol des jeunes est effectué au bout de 30 à 40 jours.

Activités/Déplacements : Diurne, c'est une espèce sédentaire, même dans le Grand Nord. Il effectue des mouvements, mais ce ne sont que des dispersion postnuptiale. Les oiseaux nordiques migrent sur de plus longues distances (peut-être jusqu'à 500 km).

* : Habitat prioritaire.

❑ CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Fermeture du milieu par reboisement artificiel et abandon des pratiques agricoles traditionnelles.	Disparition des milieux favorables par intensification des pratiques agricoles (arrachage des haies, bosquets...)
	Destructions directes : fusil, désairages, dérangements (vol libre, varappe), électrocutions
	Empoisonnement ou stérilité par utilisation de produits phytosanitaires
Aléas climatiques de mars et avril	

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Maintien de l'agriculture et de l'élevage traditionnels. Empêcher le boisement des zones touchées par la déprise.
- Maintenir les lieux de reproduction et leur qualité. Aménagement d'aires artificielles ou réaménagement d'aires insalubres.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Forte	Milieux prairiaux, falaises et boisements

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles ☐ Maintenir les terrains de chasse/reproduction ☐ Conserver les haies et bosquets ☐ Eviter les produits phytosanitaires non sélectifs	Agriculteur/Éleveur Forestier	Convention Adaptation de l'aménagement forestier
➤ Campagnes d'information	ARPE 47...	
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ☐ Accroître « l'effet-lisière » ☐ Empêcher le reboisement artificiel	Forestier	Adaptation de l'aménagement forestier

❑ SUIVI

- Comptage annuel sur les sites de reproduction.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE REGIONAL ORNITHOLOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES, 1987 « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine 1974-1984 ». Conseil Régional d'Aquitaine. 241p.
- LPO, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MAURIN, H., 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M., 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996 « La diversité biologique en France ».
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D., 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.

Milan royal
Milvus milvus
CodeNatura 2000 : A074

III-5 MILAN ROYAL (A074)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Oiseaux

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridae



❑ REPARTITION

Européenne : Régions tempérées (de l'Espagne à la Pologne et à la Grèce).

Nationale : Reproduction partout sauf dans le quart nord-ouest et en Corse. Environ 8% de l'effectif nicheur européen. Population hivernante marginale.

Régionale : Abondant le long de la Garonne. Depuis toujours bien représenté dans le Sud-Ouest.

Evolution des effectifs : Augmentation probable de 20 à 50% depuis les années 70.

FRANCE	Nicheurs (couples)		Hivernants (individus)	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Effectif	6000	8000	10	100
Année	1990		1997	
Fiabilité	3		2	
Tendances	Effectif +1	Distribution +1	Effectif F	Distribution F
Fiabilité	2	2	2	2
EUROPE	Nicheurs (couples)			
Effectif	76 000	100 000		
Tendances	Déclin (Est Europe) Stable (Ouest Europe)			

❑ STATUT

Directive Oiseaux	Conventions	Protection nationale	Listes rouges
Annexe I	Berne : annexe II Bonn : annexe II Washington : annexe II CEE/CITES : annexe C1	Arrêté du 17/04/1981	Française : CMAP 5 Nicheur à Suveiller Europe/Mondial : SPEC 3 Vulnérable

□ HABITAT

Milieus/espèces associés favorables :

Pentes boisées, pâturages et bosquets, cours d'eau et plaines agricoles. Parfois dans les héronnières.

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant le domaine vital de l'espèce :

- 6110* (34.11)
- 6210 (34.32/34.33)
- 6510 (38.2)
- 5130 (31.88)
- 9180.2 (41.4)

Observations sur le site :

Dans les milieux ouverts et les landes. 1 nicheur a été contacté sur le versant nord d'une forêt de ravin, au niveau de Rigal et Larché (inventaires avec la LPO par points d'écoute, le 14/05/2003).

□ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Taille/Poids : Longueur totale 47-55cm. Envergure 160 cm-180 cm. Poids 630-940g.

Autres caractères : Corps allongé, longues ailes larges et arrondies, queue légèrement échancrée. Corps brun-roussâtre, tête brun-gris striée de brun foncé. Bec noir à base jaune, œil jaunâtre. Jeune de l'année plus contrasté avec les zones blanches sous les ailes plus visibles.

Régime alimentaire : Poissons le plus souvent malades ou morts, cadavres d'animaux, petits rongeurs, insectes, amphibiens, reptiles d'un poids inférieur à 600g. Des concentrations spectaculaires peuvent être observées sur les sites d'alimentation.

Reproduction : Souvent en colonies lâches. Construit un nid de branchages et ordures diverses (diamètre 60 cm) dans un arbre à 8-15m du sol. Une ponte par an de mi-avril à fin juin (2-3 œufs blancs avec quelques tâches brun-rouge). Incubation 31-32 jours. Jeune couvert de duvet grisâtre quittant le nid à 40-42 jours. Indépendant vers 3 mois. Les non reproducteurs passent parfois la nuit en dortoir.

Longévité : Maximum connu 24 ans.

Activités/Déplacements : Diurne, volontiers grégaire. Sifflements chevrotants. Pratique fréquemment le vol à voile dans les courants d'air chaud. La migration prénuptiale culmine en mars et s'étend jusqu'en mai. Les départs pour l'Afrique tropicale s'amorcent dès la mi-juillet et se poursuivent en septembre (rarement novembre), notamment via les Pyrénées Atlantiques.

□ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- L'expansion actuelle de l'espèce n'implique aucun objectif particulier de conservation

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Très faible	Milieux forestiers et milieux ouverts

* : Habitat prioritaire.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE REGIONAL ORNITHOLOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES, 1987 « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine 1974-1984 ». Conseil Régional d'Aquitaine. 241p.
- LEDANT, JP., JACOB, JP., DEVILLERS, P., 1983 « Protégeons nos oiseaux ». Duculot, Région Wallonne Paris-Gembloux
- LPO, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MAURIN, H., 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M., 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996 « La diversité biologique en France ».
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- RAMEAU, J.-C., GAUBERVILLE, C., DRAPIER, N., 2000 « Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France, domaine atlantique ». ENGREF, ONF, IDF.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D., 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.
- SOF, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.

Pie-grièche écorcheur
Lanius collurio
CodeNatura 2000 : A338

III-6 PIE-GRIECHE ECORCHEUR (A338)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Oiseaux

Ordre : Passériformes

Famille : Laniidae



❑ REPARTITION

Européenne : En forte régression, surtout à basse altitude. Bastions nettement orientaux.

Nationale : Reproduction sur l'ensemble du territoire. Très sporadique dans le Nord-Ouest, le littoral méditerranéen et le Sud-Ouest. Ailleurs assez commune. Surtout en moyenne montagne (Auvergne, Midi-Pyrénées).

Régionale : La vaste répartition de l'espèce sur les cartes de l'Aquitaine cache en réalité une faible densité des couples nicheurs. Importantes fluctuations des effectifs nicheurs d'une année sur l'autre (variations climatiques influant sur la quantité de proies). L'atlas aquitain le note par ailleurs seulement comme « nicheur probable » dans le secteur de Fumel.

Evolution des effectifs :

France	Nicheurs (couples)	
	Min.	Max.
Effectif	160 000	360 000
Année	1995	
Fiabilité	3	
Tendances	Effectif	Distribution
Fiabilité	-1	0
	2	3
EUROPE		
Nicheurs (couples)		
Effectif	2 760 000	5 200 000
Tendances	Déclin	

❑ STATUT

Directive Oiseaux	Conventions	Protection nationale	Listes rouges
Annexe I	Berne : annexe II	Arrêté du 17/04/1981	Française : CMAP 5 En Déclin Europe : En Déclin (provisoire), SPEC 3

□ HABITAT

Milieus/espèces associés favorables :

Terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemés de buissons denses et épineux (voire jeunes peupleraies) : prunellier, aubépine, ronce avec perchoirs variés. Friches, pâturages et haies, talus et bords de chemins, parfois vergers et jeunes plantations.

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant son domaine vital :

- 6110* (34.11)
- 6210 (34.32/34.33)
- 6510 (38.2)
- 5130 (31.88)

Observations sur le site :

Un couple a été contacté dans la zone de pelouses pionnières sur dalles calcaires et de landes à genévriers au niveau du site des CINQ-SOLS (inventaires de la LPO par points d'écoute réalisés le 14/05/03).

□ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Taille/Poids : Longueur 16-18 cm, envergure 28 cm. Poids 25-40g.

Autres caractères : Corps allongé, grosse tête ronde, ailes assez longues et pointues, queue longue noire bordée de blanc à la base, balancée nerveusement. Mâle à calotte grise pâle, bandeau noir du bec à l'arrière des yeux, dessus brun-roux, dessous blanc-rosé. Femelle brun dessus, gris dessous, bandeau brun. Bec court et crochu.

Régime alimentaire : Insectes surtout (95%, sauf années d'abondance des campagnols), petits rongeurs, lézards, grenouilles. Proies en surplus fréquemment empalées sur des épines ou fils barbelés avant d'être mangées (réserves pour les jours de mauvais temps). Chasse à partir d'un perchoir dégagé (capture des proies au sol).

Reproduction : Jusqu'à 2000m. Nid de tiges sèches et mousses, posé dans les fourrés épineux entre 0,5 et 2m de hauteur. Une ponte par an de mi-mai à début juin (5-6 œufs verdâtres, rosés, jaunâtres tachetés de roux et gris). Incubation 14-16 jours. Le jeune quitte le nid à 14-15 jours (indépendance 15 jours plus tard). L'espèce a des exigences modestes et s'adapte vite aux milieux buissonnants nouveaux (jeunes plantations...).

Déplacements : Diurne et solitaire, l'espèce est présente en France de mai à début septembre. Territoire d'environ 2ha. Migration postnuptiale vers l'Afrique Australe de mi-août à mi-septembre, retours prénuptiaux dès fin avril. Les mâles précèdent de peu les femelles.

□ CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Présentes sur le site	Potentielles/Ailleurs
Fermeture des milieux ouverts par abandon de toute pratique agricole (déclin élevage ovin et bovin et des prairies de fauches), retour progressif à la forêt.	Disparition des milieux favorables par intensification des pratiques agricoles (arrachage des haies, bosquets...), arasement des talus et fossés, drainage, pesticides
	Suites d'étés frais et humides, conditions climatiques printanières (nombre de proies disponibles)

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Maintien de l'agriculture et de l'élevage traditionnels.
- Favoriser ainsi des milieux variés et riches en insectes : prairies de fauches, landes basses...
- Favoriser la présence de perchoirs (idéal : un tous les 20m) et la mise à disposition de tas de branches mortes au pouvoir attractif.
- Empêcher le boisement généralisé des zones touchées par la déprise agricole.
- Maintenir les lieux de reproduction et leur qualité (paysage bocager).

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Forte	Boisements

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles ☐ Maintenir les terrains de chasse/reproduction ☐ Conserver les haies et bosquets, perchoirs, prairies de fauches et zones de pâture. ☐ Eviter les produits phytosanitaires non sélectifs ☐ Disparition de l'agriculture extensives	Agriculteur/Éleveur Forestier	Convention Adaptation de l'aménagement forestier
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ☐ Accroître « l'effet-lisière » ☐ Limiter le reboisement naturel et artificiel	Forestier	Adaptation de l'aménagement forestier

❑ SUIVI

- Comptage annuel sur les sites de reproduction. L'espèce constitue un excellent bioindicateur.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE REGIONAL ORNITHOLOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES, 1987 « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine 1974-1984 ». Conseil Régional d'Aquitaine. 241p.
- JONSSON, L., 1994 « Les oiseaux d'Europe ». Nathan. 557p.
- LPO, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MAURIN, H., 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M., 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996 « La diversité biologique en France ».
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D., 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.

➤ SOF, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.

Pic mar
Dendrocops medius
CodeNatura 2000 : A238

III-7 PIC MAR (A238)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Oiseaux
Ordre : Piciformes
Famille : Picidés



❑ REPARTITION

Européenne : Surtout de la France à la Suisse et l'Allemagne, à l'Est jusqu'à l'Ukraine, au Sud jusqu'en Iran localement : Europe Centrale et Orientale. Selon Cramp (1985), l'espèce a presque certainement décliné dans une grande partie de son aire, ceci concernant plutôt les petits effectifs. Selon Tucker et al. (1994), le quart de la population mondiale serait en réalité en déclin depuis les années 70.

Nationale : Reproduction en dessous de 700m surtout dans le Nord-Est et le Massif Central, sporadiquement dans le reste du pays (sauf littoral sous la Loire et Sud-Est). En extension récente vers l'Ouest. La population a longtemps été sous-estimée.

Régionale : En Aquitaine, l'espèce se cantonne principalement aux Pyrénées et à l'Est de la Dordogne selon l'atlas de 1984. En Midi-Pyrénées, il est mentionné dans le Lot.

Evolution des effectifs :

France	Nicheurs (couples sédentaires))	
	Min.	Max.
Effectif	5 000	25 000
Année	1997	
Fiabilité	1	
Tendances	Effectif	Distribution
Fiabilité	0	0
	1	2
EUROPE	Nicheurs (couples)	
Effectif	62 600	98 500
Tendances	Stable	

❑ STATUT

Directive Oiseaux	Conventions	Protection nationale	Listes rouges
Annexe I	Berne : annexe II	Arrêté du 17/04/1981	Française : CMAP 5, à Surveiller Europe : Non Défavorable, SPEC 4

❑ HABITAT

Milieux/espèces associés favorables :

Forêts, bois et bosquets de feuillus (surtout charmes, châtaigniers et chênes à l'écorce crevassée) parfois parsemés de conifères, avec de vieux arbres aux branches mortes et aux troncs vermoulus, aussi les vieux vergers. La densité serait maximale pour un nombre de chênes de 20 tiges/ha (BÜHLMANN, 1993). Il peut fréquenter aussi les ripisylves dans le Sud-Ouest.

Habitats de la Directive associés présents sur le site et constituant son domaine vital :

➤ 91Ho (47.711)

Observations sur le site :

➤ Dans les secteurs de vieille chênaie pubescente.

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Taille/Poids : Longueur 20-22cm, envergure 33cm. Poids 50-80g.

Autres caractères : Queue assez longue et pointue. L'adulte a le dessus de la tête rouge vif, le côté de la tête blanc avec un « y » noir sous la joue, le dessus est noir avec une tache blanche ovale à l'épaule, les ailes sont noires striées de blanc à l'arrière et le bas du ventre est rose vif.

Régime alimentaire : Il s'attaque rarement aux arbres sains. Il mange les insectes vivant sur les arbres (bec faible) : fourmis, charançons et autres petits coléoptères, graines de conifères (en hiver surtout). Profite des coulées de sève à la fin de l'hiver. Descend très rarement au sol pour se nourrir.

Reproduction : Une ponte par an de début mai à début juillet, dans une cavité creusée dans un arbre malade, à 2-5m du sol. Accès par un trou rond de 5cm de diamètre, loge profonde d'environ 35 cm. 5-6 œufs blancs. Incubation par le couple (11-14 jours). Jeune quittant le nid vers 22 jours, indépendant 10-14 jours plus tard (maturité sexuelle : 1 an).

Longévité : 8 ans maximum.

Déplacements : Diurne et solitaire, présent toute l'année en France. Les jeunes se dispersent un peu à l'automne. Grimpent le long des troncs et branches où ils cherchent leur nourriture. Rarement à terre. Tambourinage rare au rôle territorial (difficilement différentiable du pic épeiche). Dans les vieilles chênaies, le territoire s'étend sur quelques hectares, dans les secteurs moins abondants en chênes, il avoisine 10-20 ha. La densité peut atteindre 15 couples aux 100 ha dans les habitats favorables.

❑ CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Plantations artificielles et exploitation intensives des chênaies.	Changements radicaux dans les méthodes d'exploitation forestière : remplacement des feuillus par les résineux, diminution de l'âge d'exploitation, disparition des zones de taillis au profit de la futaie régulière (intéressante seulement en fin de cycle), sylviculture intensive.
	Aménagements en forêt : route, aires de loisirs.
	Coupes et débardages jusqu'au milieu du printemps ou plus tard encore.

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Maintien du taillis-sous-futaie.
- Conservation des vieux arbres (feuillus surtout), chablis, volis.
- Si coupes, prévoir un calendrier en adéquation avec les exigences écologiques de l'espèce (nidification...).

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Forte	Boisements de feuillus

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles ❑ Rétablir la proportion entre surfaces en régénération, bois moyen et gros bois ❑ Maintenir les vieux chênes sur pied qui devront effectuer une seconde révolution ❑ Créer des îlots de vieillissement d'environ 1 ha. La régénération de ces îlots sera différée ❑ Maintenir de longues révolutions ❑ Respecter des périodes d'abattage hors nidification	Forestier	Adaptation de l'aménagement forestier

❑ SUIVI

« La mise en œuvre, en étroite collaboration avec l'ONF, LPO, associations de protection de la nature..., d'un suivi national de cette espèce sensible et encore bien mal connue, apparaît comme une priorité » (M. CUISIN, L. MALY, in « Oiseaux menacés et à surveiller de France », 1999).

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CENTRE REGIONAL ORNITHOLOGIQUE AQUITAINE-PYRENEES, 1987 « Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine 1974-1984 ». Conseil Régional d'Aquitaine. 241p.
- COLMANT, L., 1997 « Gestion des vieilles chênaies et avifaune : le maintien du pic mar en Fagne. Forêt wallonne, 32 ». p 20-24.
- LPO, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- LUTSCH, C., MULLER, Y., 1988 « Les avifaunes nicheuses de trois formations forestières âgées d'Alsace. Observations sur les peuplements de pic mar et épicéa (*Dendrocopos medius* L. et *D. major* L.). Ciconia, 12 :19-46.
- MAURIN, H., 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M., 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996 « La diversité biologique en France ».
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- PERTHUIS, A., 1998 « Le pic mer en Loir-et-Cher. Recherches naturalistes en région Centre 1998/2 ». p 5-15.
- RAMEAU, J.-C., GAUBERVILLE, C., DRAPIER, N., 2000 « Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France, domaine atlantique ». ENGREF, ONF, IDF.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D., 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.
- SOF, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.
- TUCKER, G., HEATH, M., 1994 « Birds in Europe, their conservation status. Birdslife Conservation Series n°3 ». 600p.

IV- Les Mammifères

Le Petit rhinolophe

Rhinolophus hipposideros

Code Natura 2000 : 1303

Intérêt communautaire

IV-1 LE PETIT RHINOLOPHE (1303)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Mammifère

Ordre : Chiroptère

Famille : Rhinolophidés

❑ REPARTITION



Europe : Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète, au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.

Nationale : Commune dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise. Le Petit rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa séparation se situe en Picardie.

Régionale : Espèce très présente dans la région.

Evolution des effectifs : Disparue des Pays-bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

Cotation UICN : Monde : Vulnérable ; France : Vulnérable.

❑ STATUT

Directive Habitats	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protégé au niveau national en France
Annexe II et IV	Annex II	Annexe II	Art 1 ^{er}

❑ HABITAT

Milieux associés favorables :

Le Petit rhinolophe est présent dans les paysages semi-ouvert, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées ou de fauches en lisière de bois ou bordés de haies, de ripisylves, de landes, de friches, de vergers. Cette espèce est aussi présente dans les grottes non exploitées par le tourisme (8310-1).

Observations sur le site :

- Contacté dans les grottes de Cassebutas à Masquières (Observation en hibernation, octobre 2004, par le comité départemental de spéléologie 47).

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Reproduction : De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie (20 à 60), où des femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 10^{ème} jours. Avec leurs petits les femelles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines. Longévité : 21 ans.

Hibernation : Ils hibernent de septembre-octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales, isolé ou en groupe lâche sans contact et suspendu au plafond ou le long de la paroi.

Activité : Animal nocturne, l'activité s'étend du crépuscule tardif au début de l'aube avec plusieurs temps de repos et une décroissance de l'activité le long de la nuit. Il utilise les corridors boisés pour rejoindre son territoire de chasse. C'est un animal insectivore et son régime alimentaire varie en fonction des saisons. La taille moyenne des proies consommées varie de 3 à 14 mm.

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Retournement des prairies	Elimination des haies arborées et des boisements
Dégradation des grottes et perte des sites d'hibernation et de reproduction.	Perte de la mosaïque d'habitats favorables à l'espèce (structure bocagère).

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Préserver les milieux forestiers et la mosaïque d'habitats propice à l'écologie de l'espèce (boisements, corridors forestiers, prairies...).
- Préserver les sites d'hibernation et de reproduction du grand public.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Faible	Les grottes et milieux bocagers

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles : ❑ Favoriser l'agriculture traditionnelle : - Eviter le remembrement des parcelles. - Favoriser les structures bocagères. - Limiter les intrants en pesticides et en nitrates. - Ne pas retourner les prairies qui sont les principales sources de proies.	Agriculteurs Propriétaires	Convention
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles : ❑ Destruction de ligneux : - Eviter les coupes rases. - Laisser une partie du bois mort et des vieux arbres.	Forestier Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Non nécessaire.

■ BIBLIOGRAPHIE

- .CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- DUBIE S. & SCHIWAAB F., 1997. Répartition et statut du petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (beschtein, 1800) dans le nord et le nord est de la France. In : *Zur situation der Hufeisennasen in Europa*. IFA Verlag – Arbeitskreis fledermaüse Sachsen-Anhalt, Berlin-Stecklenberg : 41-46
- .KOKUREWICZ T., 1997. Some aspects of the reproduction behaviour of the Lesser horseshoe bat (*Rhinolophus hipposideros*) and consequences for protection. In *Zur Situation der Hufesennasen in Europa*. IFA Verlag – Arbeitskreis Fledermaüse Sachsen-Anhalt, Berlin-Stecklenberg : 77-82.
- .Mc ANEY M. & FAIRLEY J.S., 1989. Analysis of the Lesser horseshoes bat *Rhinolophus hipposideros* in the west of Irlande. *J. Zool. Lond.*, 217 : 491-498.
- .SCHOBER W. et GRIMMBERGER E., 1991. Guide des chauves-souris d'Europe : Biologie, identification, protection. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225p.
- SCHOFIELD H.W., McANEY K. & MESSENGER J.E., 1997. Research and conservation work on the Lesser horseshoe bat (*Rhinolophus hipposideros*). *Vincent Wildlife trust Rev. of 1996* : 58-68.

Le Grand rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum
Code Natura 2000 : 1304
Intérêt communautaire

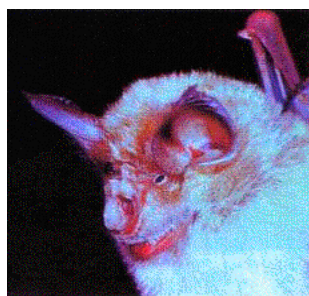
IV-2 LE GRAND RHINOLOPHE (1304)

❑ **SYSTEMATIQUE**

Classe : Mammifère

Ordre : Chiroptère

Famille : Rhinolophidés



❑ **REPARTITION**

Europe : Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète, au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.

Nationale : Commune dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise.

Régionale : Espèce très présente dans la région.

Evolution des effectifs : L'espèce est rare et en fort déclin dans la nord-ouest de l'Europe : Grande Bretagne, Belgique, Pays bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse. En France, même si les recensements montrent que les effectifs semblent être favorable à l'espèce, un déclin de la population est perceptible.

Cotation UICN : Monde : Faible risque ; France : Vulnérable.

❑ **STATUT**

Directive Habitats	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protégé au niveau national en France
Annexe II et IV	Annex II	Annexe II	Art 1 ^{er}

❑ **HABITAT**

Milieus associés favorables :

Le Grand rhinolophe est présent dans les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés et jardins. Cette espèce est aussi présente dans les grottes non exploitées par le tourisme (8310-1) lors de sa reproduction et de son hibernation.

Observations sur le site :

- Contacté dans les grottes de Cassebartas à Masquières (observation en hibernation, octobre 2004, par le comité départemental de spéléologie 47.

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Reproduction : La maturité sexuelle est atteinte vers l'âge de 2 à 3 ans pour les femelles et vers 2 ans pour les mâles. La copulation est réalisée de l'automne au printemps. De mi-juin à fin juillet les femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 10^{ème} jours. Avec leurs petits, les femelles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Les jeunes apprennent à chasser seuls près du gîte dès le 28^e-30^e jour. Longévité : 30ans.

Hibernation : Il entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques stationnelles. Cette léthargie peut être spontanément interrompue si les températures se radoucissent et permettent la chasse des insectes. En cas de refroidissement, il peut aussi changer de gîte en pleine journée.

Activité : Animal nocturne, l'activité est saisonnière et dépend de la présence des insectes proies, donc des conditions climatiques : Le grand rhinolophe vole peu par temps froid, venteux ou pluvieux. Il utilise les corridors boisés pour rejoindre son territoire de chasse. C'est un animal insectivore et son régime alimentaire varie en fonction des saisons. Chez les jeunes, la survie dépend de la richesse en insectes dans un rayon de 1 km. Pour les adultes, les faibles températures et/ou la faible densité de proies favorise la chasse à l'affût (cela améliore le bilan énergétique).

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Prédation par les rapaces nocturnes (environ 11% des causes de mortalité en général).	Intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides
Retournement des prairies et intensification des pratiques agricoles	Elimination des haies arborées et des boisements : Perte de la mosaïque d'habitat favorable à l'espèce
Dégradation des grottes et perte des sites d'hibernation et de reproduction.	Dérangements.

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Préserver les milieux forestiers et la mosaïque d'habitats propices à l'écologie de l'espèce (boisements, corridors forestiers, prairies maigre avec une entomofaune riche et variée...).
- Préserver les sites d'hibernation et de reproduction du grand public.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Faible	Milieux forestiers, bocagers et grottes

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles : ❑ Favoriser l'agriculture traditionnelle : - Eviter le remembrement des parcelles. - Favoriser les structures bocagères. - Limiter les intrants en pesticides et en nitrates. - Ne pas retourner les prairies qui sont les principales sources de proies.	Agriculteurs Propriétaires	Convention
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles : ❑ Destruction de ligneux : - Eviter les coupes rases. - Laisser une partie du bois mort et des vieux arbres.	Forestier Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Non nécessaire.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- GREMILLET X. & coll., 1999. Le grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774). P. : 18-43. In ROUE S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFEPM), 1999. Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés d'Europe : Synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le *Rhinolophe*, numéro spécial, 2 :136p.
- JONES G., DUVERGE P.L & RANSOME R.D., 1995. Conservation biology of an endangered species : field studies of greater horseshoe bat (*Rhinolophus ferrumequinum*). Symposia of the zoological society of London, **67** :309-324.
- ROS J., 1999. Le grand rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*, en France. Bulletin de la SFEPM, **38** :29.
- SCHÖBER W. et GRIMMBERGER E., 1991. Guide des chauves-souris d'Europe : Biologie, identification, protection. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225p.

Le Grand murin
Myotis myotis
Code Natura 2000 : 1324
Intérêt communautaire

IV-3 LE GRAND MURIN (1324)

❑ SYSTEMATIQUE

Classe : Mammifère

Ordre : Chiroptère

Famille : Vespertilionidés



❑ REPARTITION

Europe : Espèce se rencontrant de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie. Elle est aussi présente en Afrique du Nord.

Nationale : Commune dans tous les départements métropolitains, hormis certains de la région parisiennes.

Régionale : Espèce bien représentée dans la région.

Evolution des effectifs : Bien représentée dans le sud de l'Europe avec de grosses populations dans les cavités. Dans le nord, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction au Pays bas. La France accueille de bonnes populations hibernantes dans le centre et le nord de la France et estivales majoritairement dans le sud.

Cotation UICN : Monde : Faible risque ; France : Vulnérable.

❑ STATUT

Directive Habitats	Convention de Berne	Convention de Bonn	Protégé au niveau national en France
Annexe II et IV	Annex II	Annexe II	Art 1 ^{er}

❑ HABITAT

Milieus associés favorables :

Le Grand murin exploite des terrains de chasse qui sont principalement structurés par des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (Hêtraie Chenaie, Pinède et Forêt mixte) ou les prairies fauchées voire les pelouses. Elle est aussi présente dans les grottes non exploitées par le tourisme (8310-1) lors de son hibernation.

Observations sur le site :

- Contacter dans les grottes de Cassebartas à Masquièrre (observation en hibernation, octobre 2004, par le comité départemental de spéléologie 47).

❑ DESCRIPTION ET BIOLOGIE

Reproduction : L'accouplement se déroule au mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles donnent naissance à un seul jeune (exceptionnellement deux). Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, pouvant partager l'espace avec le Petit murin, le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*), le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou le Vespertilion de Capaccini (*Myotis capaccinii*). Les jeunes naissent durant le mois de juin, commencent à voler à un mois et sont sevrés vers six semaines. Longévité : 20 ans.

Hibernation : Il entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques stationnelles. A la fin de l'hiver les sites d'hibernation (cavités souterraines) sont abandonnées au profit des sites d'estivage (sites secs et chauds avec une température pouvant atteindre 35°C) où aura lieu la reproduction.

Activité : Le Grand murin quitte son gîte environ 30 min après le coucher du soleil pour le regagner 30 min avant le lever de celui-ci. C'est un insectivore strict. Son régime alimentaire est principalement constitué de coléoptères carabidés auxquels s'ajoutent des coléoptères scarabéoïdes, des orthoptères, des dermaptères et tout autre type d'insectes. Il a donc un comportement alimentaire que l'on peut qualifier de généraliste de la faune épigée.

❑ MENACES

Présentes sur le site	Potentielles
Prédation par les rapaces nocturnes (environ 11% des causes de mortalité en général).	Intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides
Retournement des prairies et intensification des pratiques agricoles	Elimination des haies arborées et des boisements : Perte de la mosaïque d'habitats favorables à l'espèce
Dégradation des grottes et perte des sites d'hibernation et de reproduction.	Dérangement

❑ OBJECTIFS DE CONSERVATION

- Préserver les milieux forestiers et la mosaïque d'habitats propices à l'écologie de l'espèce (boisements, corridors forestiers, prairies avec une entomofaune riche et variée...).
- Préserver les sites d'hibernation et de reproduction du grand public.

Priorité d'intervention	Entité de gestion
Faible	

❑ MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION

Actions	Acteurs	Cadre
➤ Adaptation des pratiques agricoles : ❑ Favoriser l'agriculture traditionnelle : Eviter le remembrement des parcelles. Favoriser les structures bocagères. Limiter les intrants en pesticides et en nitrates. Ne pas retourner les prairies qui sont les principales sources de proies.	Agriculteurs Propriétaires	Convention
➤ Adaptation des pratiques sylvicoles : ❑ Destruction de ligneux : Eviter les coupes rases. Laisser une partie du bois mort et des vieux arbres.	Forestier Propriétaire	Convention

❑ SUIVI

Non nécessaire.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : Espèces animales. La documentation française, 353p.
- KERVYN T., 1996. Le régime alimentaire du Grand murin *Myotis myotis* (Chiroptera : Vespertilionidae) dans le sud de la Belgique. *Cahiers d'éthologie*, **16** (1) :23-46
- PONT B & MOULIN J., 1986. Etude du régime alimentaire de *Myotis myotis*. Méthodologie-premiers résultats. *IX^e Colloque francophone de mammalogie « Les chiroptères »*. Rouen, 19-20 octobre 1985, SFEPM, Paris : 23-33.
- ROUE S.Y. & Groupe chiroptères SFEPM., 1997. Les chauves souris disparaissent-elles ? Vingt ans après. *Arvicola*, **9** (1) :19-24.
- SCHIERER A.J., MAST C. & HESS R., 1972. Contribution à l'étude écoéthologiques du Grand murin (*Myotis myotis*). *Terre vie*, **26** :38-53.
- SCHÖBER W. et GRIMMBERGER E., 1991. Guide des chauves-souris d'Europe : Biologie, identification, protection. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 225p.

V- Les Habitats

Pelouses rupicoles calcaires

Code Natura 2000 : 6110

Code CORINE : 34.11

Intérêt Prioritaire

V-1 LES PELOUSES RUPICOLES CALCAIRES (34.11-6110)

❑ PRESENTATION GENERALE



Elles sont présentes sous climat subocéanique dans les plaines et collines.

Ces communautés pionnières xérophiles ouvertes, très variées et souvent à aire localisée, abritent une flore xérophile très spécialisée et comprenant de nombreuses espèces caractéristiques ou rares (taxons relictuels ou d'évolution récente).

Le biotope est caractérisé par des sols squelettiques, arêtes et corniches rocheuses (fréquemment perturbés par l'érosion et les lapins), des débris rocheux fixés à substrat calcaire affleurant, un déficit hydrique et un ensoleillement important.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Pelouse pionnière des dalles calcaires planitiaires et colinéennes (6110-1).

❑ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

- ➔ Alliance : Alyso alyssoidis-Sedion albi (Oberdorfer & Müller, 1961)

❑ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Très fréquentes dans la zone Est et centre Est.
- ➔ Surface évaluée : 244,11 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : fortes pentes en général exposées au Sud (>40% en général) et parfois coupées de gradins rocheux (dalles horizontales).
- ➔ Géologie/Pédologie : sol rocailloux et très superficiel voire squelettique (rendzine) avec de très nombreux débris rocheux fixés (cailloux <10cm en général).
- ➔ Richesse minérale : oligotrophe ; pH élevé (>8)

Physionomie et structure spatiale

Pelouses rases peu recouvrantes (25 à 60%, rarement 80%). La végétation est fortement dominée par les thérophytes et chaméphytes crassulescents. Ici, les groupements les mieux représentés sont constitués par les pelouses à *Sedum* (34.111 Corine Biotope), et des formations sur débris rocheux (34.113-114) où les petites annuelles dominent.

Cet habitat est fortement imbriqué avec diverses formations herbacées à faciès graminéen dominant (*Brome dressé*, *Brachypode penné*) caractérisant les pelouses à orchidées (34.32-34). Son caractère à la fois courant et épars, mosaïqué, le rend ainsi difficile à cartographier.

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR)).

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Allium sphaerocephalum</i>	<i>Ajuga chamaepitys</i>	<i>Arenaria leptoclados</i>
<i>Arabis hirsuta</i>	<i>Arabis alpina</i>	<i>Erophila verna</i>
<i>Arenaria controversa</i>	<i>Artemisia camphorata</i>	<i>Minuartia hybrida</i>
<i>Carduncellus mitissimus</i>	<i>Carlina vulgaris</i>	<i>Petrohagia prolifera</i>
<i>Cerastium sp</i>	<i>Hélianthémum nummularium</i>	<i>Potentilla neumanniana</i>
<i>Cladonia arbuscula</i>	<i>Hieracium murorum</i>	<i>Thymus praecox</i>
<i>Cladonia foliacea</i>	<i>Hieracium vulgatum</i>	<i>Tryfolium scabrum</i>
<i>Euphorbia exigua</i>	<i>Inula montana</i>	
<i>Festuca ovina</i>	<i>Lathyrus sphaericus</i>	
<i>Heliantheme apenninum</i>	<i>Lonicera impexa</i>	
<i>Hippocrepis comosa</i>	<i>Ophrys lutea</i>	
<i>Poa bulbosa</i>	<i>Seseli montanum</i>	
<i>Poa compressa</i>	<i>Silene nutans</i>	
<i>Sanguisorba minor</i>	<i>Stachys officinalis</i>	
<i>Saxifraga tridactylites</i>	<i>Teucrium montanum</i>	
<i>Scilla autumnalis</i>	<i>Thesium humifusum</i>	
<i>Sedum acre</i>	<i>Thymus serpyllum</i>	
<i>Sedum album</i>		
<i>Stachys recta</i>		
<i>Teucrium chamaedrys</i>		
<i>Veronica arvensis</i>		

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Spécifique	Habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles d'origine méditerranéenne, en dehors de leur aire principale.	34.32-34/ (6210)	Intérêt paysager fort
Azurés, Ecaïlle chiné (DH II)		62.1/(8210.9)	Phase pionnière : contribution à la constitution progressive du sol
Reptiles de l'annexe IV de la DH : <i>Lacerta viridis</i> (Lézard vert) <i>Podarcis muralis</i> (Lézard des murailles).		* : Habitat prioritaire	

Etat de conservation

La nature du sol très défavorable (xéricité) assure une quasi-stabilité de l'habitat, qui est donc relativement bien conservé et peu menacé.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- DUVIGNEAUD & SAINTENOY-SIMON, 1988
- DUVIGNEAUD, 1985
- ELLENBERG, 1963, 1988
- GUINOCHE & VILMORIN, 1973
- LEBRUN et al, 1949
- OBERDORFER, 1990
- PARENT, 1986
- RIVAS-MARTINEZ, 1977a
- ROYER, 1977

Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire.

Code Natura 2000 : 6210

Code CORINE : 34.32-33

Intérêt Prioritaire pour les sites d'orchidées remarquable.

V-2 LES PELOUSES A ORCHIDEES (34.32/33-6210)

□ PRESENTATION GENERALE



Ces pelouses se rencontrent en milieu subocéanique/subméditerranéen. Ainsi on y trouve de nombreuses espèces rares (en limite d'aire, à faibles effectifs, localisées dans la région), tant en flore qu'en faune. Leur faible répartition spatiale les rends d'autant plus remarquables, alors qu'elles ne possèdent aucune valeur économique hormis le pâturage (impropres à l'agriculture, très faible fertilité pour la forêt).

Les pelouses mésophiles sont dites « secondaires » ou semi-naturelles car elles résultent de déforestations anciennes (pâturage remontant au Néolithique), alors que les pelouses xérophiles peuvent être « primaires » en raison de leur existence parfois antérieure aux activités humaines. Certaines de ces pelouses xérophiles, sur sols très superficiels, peuvent être stables.

Le caractère remarquable du site pour la richesse en orchidées peut se traduire par la présence d'un important cortège d'orchidées ou par la présence d'une ou plusieurs espèces peu communes en France.

Trois habitats caractéristiques du Mesobromion sont présents sur le site et différenciés selon des critères édaphiques et taxonomiques :

- Les **pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendre ou friables (6210-12)** se développent sur des sols relativement profonds, issus d'une roche mère carbonatée composée de craie tendre et tuffeaux du crétacé supérieur. Ce faciès est généralement dominé par l'association du *Carduncello mitissimi-Brometum erecti*.
- Les **pelouses calcicoles marnicoles atlantiques (6210-13)** se développent sur des calcaires plus compact et marneux, donnant généralement naissance à des sols plus évolués de type sols bruns calciques. Possédant un caractère plus « mésophile » que les pelouses sur calcaire tendre (6210-12), cette habitat est dominé floristiquement par l'*ophryo scolopacis-caricetum flacca*.

- **Les Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques (6210-22)** sont présentes à proximité du xérobromion, sur des affleurements calcaires avec des sols généralement de type rendzine, stade de transition vers les pelouses du xérobromion au sein de complexes structuraux mosaïqués.

Deux Habitats caractéristiques du xérobromion sont présents et différenciés selon des critères topographiques et taxonomiques :

- **Les pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26)** sont généralement présents sur les plateaux calcaires du site et leurs rebords.
- **Les pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles (6210-27)** sont elles, présentes au niveau des pentes moyennes à fortes des Pechs calcaires de la zone d'étude.

Remarque : seules les pelouses riches en orchidées sont prioritaires (souvent mésophiles).

❑ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

➔ Mesobromion : *Mesobromion erecti*

➔ Xerobromion : *Xerobromion erecti*.

❑ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : les pelouses mésophiles sont moins fréquentes sur le site que les xérophiles en raison des fortes pentes.
- ➔ Surface évaluée : 104,62 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : exposition Sud en général (fort ensoleillement) mais pas forcément pour le Mesobromion. Pentes, généralement plus marquées pour le Xerobromion (> 40%).
- ➔ Géologie/Pédologie : les sols sont relativement profonds pour les pelouses du Mesobromion (pas ou peu de cailloux visibles), et superficiels (voire squelettiques) dans le Xerobromion (rendzine ; argiles de décarbonatation superficielles ; équilibre de surface entre fraction minérale et végétale, cailloux < 10cm et solidement ancrés).
- ➔ Richesse minérale : souvent oligotrophe ; pH élevé.

Physionomie et structure spatiale

Pour les pelouses mésophiles, la richesse en orchidées implique ici la présence d'un important cortège de ces espèces (plus d'une quinzaine). Les graminées vivaces et cespiteuses dominent souvent (le brachypode penné tend à être envahissant), fréquemment 100% de couverture.

Les pelouses xérophiles se caractérisent par une richesse supérieure en chaméphytes (petits ligneux) et une structure plus rase laissant souvent apparaître le sol (pelouses ouvertes). Parfois, des pieds de vignes relictuels viennent rappeler que certaines de ces pelouses ont abrité un petit vignoble traditionnel.

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
MESOBROMION		
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	<i>Aceras anthropophora</i>	<i>Aster linosyris</i>
<i>Arabis hirsuta</i>	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Carex hallerana</i>
<i>Aster amellus</i> (PN)	<i>Arabis alpina</i>	<i>Centaureum erythraea</i>
<i>Blackstonia perfoliata</i>	<i>Artemisia camphorata</i>	<i>Cirsium tuberosum</i>
<i>Brachypodium pinnatum</i>	<i>Cruciata laevipes</i>	<i>Coronilla minima</i>
<i>Briza media</i>	<i>Euphorbia villosa</i>	<i>Carduncellus mitissimus</i>
<i>Bromus erectus</i>	<i>Euphrasia officinalis</i>	<i>Festuca marginata</i> subsp. <i>marginata</i>
<i>Carex flacca</i>	<i>Eryngium campestre</i>	<i>Filipendula vulgariss</i>
<i>Carlina vulgaris</i>	<i>Galium pumilum</i>	<i>Fumana procumbens</i>
<i>Catananche caerulea</i>	<i>Genista tinctoria</i>	<i>Globularia bisnagarica</i>
<i>Centaurea Scabiosa</i>	<i>Globularia vulgaris</i>	<i>Koeleria pyramidata</i>
<i>Chamaecytisus hirsutus</i>	<i>Gymnadenia conopsea</i>	<i>Ononis natrix</i>
<i>Cirsium acaule</i>	<i>Fragaria vesca</i>	<i>Ophrys fusca</i>
<i>Euphorbia cyparissias</i>	<i>Hieracium vulgatum</i>	<i>Ophrys lutea</i>
<i>Euphorbia verrucosa</i>	<i>Lathyrus montanus</i>	<i>Ophrys santonica</i>
<i>Hélianthénum nummularium</i>	<i>Lathyrus sphaericus</i>	<i>Polygala calcarea</i>
<i>Helicrysum stoechas</i>	<i>Muscari comosum</i>	<i>Prunella grandiflora</i>
<i>Hieracium pilosella</i>	<i>Myosotis</i>	<i>Prunella laciniata</i>
<i>Himantoglossum hircinum</i>	<i>Ophrys apifera</i>	<i>Viola pumilla</i>
<i>Hippocrepis comosa</i>	<i>Ophrys apifera albinos</i>	
<i>Iberis amara</i>	<i>Ophrys aranifera</i>	
<i>Leontodon hispidus</i>	<i>Ophrys litigiosa</i>	
<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Ophrys passionis</i>	
<i>Ononis repens</i>	<i>Ophrys sulcata</i>	
<i>Ophrys insectifera</i>	<i>Orchis masculata</i>	
<i>Ophrys scolopax</i>	<i>Orchis militaris</i>	
<i>Orchis morio</i>	<i>Potentilla recta</i>	
<i>Orchis purpurea</i>	<i>Psoralea bituminosa</i>	
<i>Orchis ustulata</i>	<i>Rosa canina</i>	
<i>Plantanthera chlorantha</i>	<i>Serapias vomeracea</i>	
<i>Polygala vulgaris</i>	<i>Silene nutans</i>	
<i>Primula veris</i>	<i>Stachys officinalis</i>	
<i>Sanguisorba minor</i>		
<i>Seseli montanum</i>		
<i>Succisa pratensis</i>		
<i>Teucrium chamaedrys</i>		
<i>Thesium humifusum</i>		
XEROBROMION	<i>Aceras anthropophora</i>	
<i>Anthericum liliago</i>	<i>Arabis alpina</i>	<i>Agyrolobium zanonii</i>
<i>Arabis hirsuta</i>	<i>Briza media</i>	<i>Aster linosiris</i>
<i>Blackstonia perfoliata</i>	<i>Carlina vulgaris</i>	<i>Avenula pratensis</i>
<i>Brachypodium pinnatum</i>	<i>Centaurea scabiosa</i>	<i>Biscutella guillonii</i>
<i>Bromus erectus</i>	<i>Coronilla scorpioides</i>	<i>Centaurea maculosa</i>
<i>Catananche caerulea</i>	<i>Euphorbia exigua</i>	<i>Dichanthium ischaemum</i>
<i>Cirsium acaule</i>	<i>Euphrasia officinalis</i>	<i>Festuca auquieri</i>
<i>Convolvus cantabricus</i>	<i>Hieracium murorum</i>	<i>Fumana ericoides</i>
<i>Dorycnium pentaphyllum</i>	<i>Hieracium pilosella</i>	<i>Hyssopus officinalis</i>
<i>Fumana procumbens</i>	<i>Hieracium vulgatum</i>	<i>Lavandula latifolia</i>
<i>Genista hirsuta</i>	<i>Iberis amara</i>	<i>Leontodon crispus</i>
<i>Globularia vulgaris</i>	<i>Inula montana</i>	<i>Leucanthemum graminifolium</i>
<i>Hélianthénum nummularium</i>	<i>Lathyrus montanus</i>	<i>Linum leonii</i>
<i>Helianthemum apenninum</i>	<i>Lathyrus sphaericus</i>	<i>Odonites lutea</i>
<i>Helichrysum stoechas</i>	<i>Leontodon hispidus</i>	<i>Ononis striata</i>

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Hippocrepis comosa</i>	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Sedum sediforme</i>
<i>Leuzea conifera</i>	<i>Muscari sp</i>	<i>Sideritis guillonii</i>
<i>Linum strictum</i>	<i>Myosotis</i>	<i>Aster amelus</i>
<i>Linum tenuifolium</i>	<i>Ophrys aranifera</i>	
<i>Platanthera bifolia</i>	<i>Ophrys insectifera</i>	
<i>Sanguisorba minor</i>	<i>Ophrys litigiosa</i>	
<i>Sedum acre</i>	<i>Ophrys lutea</i>	
<i>Sedum album</i>	<i>Ophrys passionis</i>	
<i>Separia lingua</i>	<i>Orchis mascula</i>	
<i>Stachelina dubia</i>	<i>Orchis militaris</i>	
<i>Stipa pennata</i>	<i>Orobancha sp</i>	
<i>Teucrium chamaedrys</i>	<i>Phagnalium sp</i>	
<i>Teucrium montanum</i>	<i>Pistachia terebinthus</i>	
<i>Thesium humifusum</i>	<i>Plantago sempervirens</i>	
<i>Thymus serpyllum</i>	<i>Polygala calcarea</i>	
	<i>Potentilla recta</i>	
	<i>Psoralea bitumosa</i>	
	<i>Rosa canina</i>	
	<i>Santolina chamaecyparissias</i>	
	<i>Seseli montanum</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale ou régionale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Invertébrée très riche : Flambé, zygènes, azurés, écaille chinée et le Damier de la succise (DH II prioritaire) , mante, empuse, Orthoptères...	Orchidées	31.88 (5130)	Intérêt ethnologique comme témoins de pratiques ancestrales
Reptiles de l'annexe IV de la Directive Habitat : <i>Lacerta viridis</i> (Lézard vert) <i>Podarcis muralis</i> (Lézard des murailles) <i>Coluber viridiflavus</i> (couleuvre verte et jaune)		34.11 (6110)	Intérêt paysager
		61.6* (8160)	Intérêt pédagogiques (orchidées)
		62.3* (8230)	

Etat de conservation

Les pelouses mésophiles, déjà assez rares, sont souvent dans un état de fermeture avancé et concurrencées par les graminées (par absence de pratiques agricoles traditionnelles). Cela tend à diminuer la diversité du cortège floristique présent. Sur les pelouses xérophiles, la dynamique est plus lente, mais certains secteurs sont envahis de broussailles.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLORGE, 1922
- BARDAT, 1993
- BOULLET, 1986
- BOURNERIAS, 1979
- CORINE Biotopes Manual, 1991
- DE FOUCAULT & FRILEUX, 1988
- GUITTET & PAUL, 1974
- JULVE, 1993
- LUQUET, 1937
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996
- MORINIERE, 1996
- PROUDHON, 1997
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers »
- SFO, 1998 « Les orchidées de France, Belgique et Luxembourg ». Parthénope.
- URCANE, 1989.

Les pelouses maigres de fauche de basse altitude

Code Natura 2000 : 6510

Code CORINE : 38.2

Intérêt communautaire

V-3 LES PELOUSES MAIGRES DE FAUCHE (38.2-6510)

❑ PRESENTATION GENERALE



Habitat lié aux activités humaines (inexistant autrement) : Pâturage extensif, amendements (fumier ou purin), fauche tardive, entretien léger de certains bords de route (peu de traitements chimiques, fauche tardive). Le cortège floristique est entièrement façonné par ces activités, pourtant de moins en moins pratiquées. On distingue plusieurs variantes selon la richesse du sol (oligotrophe à eutrophe). Souvent en milieux bien drainés et liés aux vallées alluviales. En général 2 coupes par an sont réalisées sur ce type de milieu (foin et regain) suivies d'une pâture automnale.

Un Habitat élémentaire est présent sur le site :

- Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques (6510-3).

❑ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

- ➔ Alliance: *Brachypodio pinati-Centaureion nemoralis*.

❑ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Assez fréquemment rencontrée sur des surfaces moyennes.
- ➔ Surface évaluée : 56,61 ha
- ➔ Statut de propriété : privé

Données écologiques

- ➔ Topographie : sur coteaux calcaires peu pentus et en fond de vallons (secs).
- ➔ Géologie/Pédologie : Le substrat géologique de ce type de milieu est généralement neutre. Les sols sont plus ou moins profonds et moyennement à assez fortement fumés.
- ➔ Richesse minérale : prairies mésotrophes/eutrophes.

Physionomie et structure spatiale

C'est un habitat possédant une structure typique de prairies à biomasse élevée, dense : richesse en hémicryptophytes et géophytes et pauvreté en thérophytes. Présence de plusieurs strates : strate basse à floraison printanière ou estivale tardive, strate moyenne à floraison automnale et strate haute en juin (avant la fauche : 70-100 cm). Habitat souvent très riche en fleurs mais dominé par les graminées à croissance rapide formant des peuplements denses et fermés. Elles sont souvent ceinturées de haies, avec des arbres fruitiers épars.

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Anthriscus sylvestris</i>	<i>Agrimonia eupatoria</i>	<i>Agrostis capillaris</i>
<i>Bromus hordeaceus</i>	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	<i>Centaurea nemoralis</i>
<i>Centaurea pratensis</i>	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Centaurea thuyllieri</i>
<i>Crepis taraxacifolia</i>	<i>Arctium minus</i>	<i>Dactylis glomerata</i>
<i>Daucus carota</i>	<i>Bellis perennis</i>	<i>Gaudinia fragilis</i>
<i>Heracleum sphondylium</i>	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	<i>Luzula campestris</i>
<i>Leucanthemum vulgare</i>	<i>Carex flacca</i>	<i>Malva moschata</i>
<i>Linum bienne</i>	<i>Carex praecox</i>	<i>Oenanthe pimpinelloides</i>
<i>Luzula campestris</i>	<i>Carlina vulgaris</i>	<i>Rhinanthus minor</i>
<i>Orchis morio</i>	<i>Centaurea scabiosa</i>	<i>Trisetum flavescens</i>
<i>Ranunculus bulbosus</i>	<i>Cirsium arvense</i>	
<i>Trifolium pratense</i>	<i>Cruciata laevipes</i>	
	<i>Galium aparine</i>	
	<i>Geranium dissectum</i>	
	<i>Geranium robertianum</i>	
	<i>Gladiolus segetum</i>	
	<i>Hieracium pilosella</i>	
	<i>Himantoglossum hircium</i>	
	<i>Hypericum perforatum</i>	
	<i>Lamium purpureum</i>	
	<i>Lathyrus annuus</i>	
	<i>Lathyrus aphaca</i>	
	<i>Lathyrus latifolius</i>	
	<i>Lathyrus pratensis</i>	
	<i>Linum catharticum</i>	
	<i>Medicago lupulina</i>	
	<i>Medicago sativa</i>	
	<i>Melilotus officinalis</i>	
	<i>Muscari comosum</i>	
	<i>Myosotis sp</i>	
	<i>Orchis purpurea</i>	
	<i>Origanum vulgare</i>	
	<i>Omithogalum umbellatum</i>	
	<i>Papaver rhoeas</i>	
	<i>Plantago lanceolata</i>	
	<i>Poa trivialis</i>	
	<i>Potentilla verna</i>	
	<i>Ranunculus acris</i>	
	<i>Rumex acetosa</i>	
	<i>Rumex sanguineus</i>	
	<i>Salvia pratensis</i>	
	<i>Senecio jacobaea</i>	
	<i>Senecio silvaticus</i>	
	<i>Senecio vulgaris</i>	

Guides	Compagnes	Potentielles
	<i>Sherardia arvensis</i>	
	<i>Silene vulgaris</i>	
	<i>Stellaria holostea</i>	
	<i>Taraxacum officinale</i>	
	<i>Trifolium album</i>	
	<i>Trifolium repens</i>	
	<i>Veronica arvensis</i>	
	<i>Veronica chamaedrys</i>	
	<i>Veronica persica</i>	
	<i>Vicia hirsuta</i>	
	<i>Vicia sativa</i>	
	<i>Viola hirta</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Structure bocagère intéressante en tant que corridors biologiques	Grande diversité spécifique et fonctionnelle de ces prairies	6210 (34.32 à 34.34)	Elément important de la mosaïque paysagère
Diversité floristique favorable insectes floricoles	Quelques espèces présentes dans ce type de milieu sont protégées ou menacées au plan national		Valeur agronomique (fauche pâturage)
Territoire de chasse			

Etat de conservation

Cet habitat risque d'évoluer vers un milieu plus pauvre en espèces car les itinéraires techniques semblent inadaptés. Fermeture du milieu par déprise agricole ou fort risque d'eutrophisation des prairies exploitées (perte en diversité floristique au profit des graminées).

❑ BIBLIOGRAPHIE

- BARDAT, 1993
- BOURNERIAS, 1979
- CORINE Biotopes Manual, 1991
- DE FOUCAULT B., 1986
- JULVE, 1993
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996
- MORINIERE, 1996
- PROUDHON, 1997
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers »
- URCANE, 1989

**Formations de *Juniperus communis*
sur landes ou pelouses calcaires**
Code Natura 2000 : 5130
Code CORINE : 31.88
Intérêt Communautaire

V-4 LES FORMATIONS A GENEVRIERS (31.88-5130)

□ PRESENTATION GENERALE



Présents en situation topographique très variées, elles correspondent aux systèmes secondaires agropastoraux oligothrophes de pelouses. En effet, ces formations planitaires à montagnardes succèdent sur un plan dynamique aux pelouses maigres mésophiles ou xérophiles sur calcaire, suite à l'abandon (partiel ou total) du pâturage et/ou de la fauche. Pour mémoire, le genévrier peut aussi s'installer au sein de landes acides à callune, bruyère cendrée ou à 4 angles..., en conditions stationnelles moins sèches (xérocline à mésoxérophile).

Deux habitats élémentaires sont présents sur le site :

- Juniperaies primaires collinéennes à montagnardes à genévrier commun (5130-1) ;
- Juniperaies secondaires planitaires à montagnardes à genévrier commun (5130-2).

□ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

→ Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae*

□ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Assez peu fréquentes sur le site
- ➔ Surface évaluée : 7,95 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : pente faible (individus bien portants, denses) à forte (individus plus malingres)
- ➔ Géologie/Pédologie : se développe sur une large gamme de sol, depuis les sols pionniers (lithosols, rendzines..) jusqu'à des sols plus évolués (sols bruns calcaires ou calciques, podzols....), ayant en commun un caractère oligotrophe à oligo-mésotrophe.

Physionomie et structure spatiale

Espèce résistante au froid comme à la sécheresse et peu exigeante quant à la nature du sol, le genévrier peut se présenter sous divers aspects selon son environnement : arbrisseau touffu ou en fuseau (formations denses), arbuste de 6 à 7m ou petit arbre atteignant 12m (non observé ici). La pelouse à sa proximité se trouve fortement modifiée (apparition d'espèces de lisière, voire d'autres arbustes) et peut carrément disparaître sous de fortes densités (apparition de la chênaie pubescente).

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Bromus erectus</i>	<i>Brachypode pinnatum</i>	<i>Rhamnus saxatilis subsp. infectoria</i>
<i>Buxus sempervirens</i>	<i>Briza media</i>	<i>Spiraea hispanica</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Carex glauca</i>	
<i>Festuca ovina</i>	<i>Carlina vulgaris</i>	
<i>Juniperus communis</i>	<i>Cirsium acaule</i>	
<i>Prunus mahaleb</i>	<i>Cornus sanguinea</i>	
<i>Prunus spinosa</i>	<i>Eryngium campestre</i>	
<i>Rosa canina</i>	<i>Helianthemum nummularium</i>	
	<i>Hippocrepis comosa</i>	
	<i>Inula montana</i>	
	<i>Ligustrum vulgare</i>	
	<i>Limondorum abortivum</i>	
	<i>Linum catharticum</i>	
	<i>Listera ovata</i>	
	<i>Lonicera etrusca</i>	
	<i>Ophrys araneola</i>	
	<i>Ophrys insectifera</i>	
	<i>Ophrys morio</i>	
	<i>Orchis ustulata</i>	
	<i>Orobanche</i>	
	<i>Pistachia terebinthus</i>	
	<i>Polygala calcarea</i>	
	<i>Psoralea bituminosa</i>	
	<i>Quercus pubescens</i>	
	<i>Rhamnus cathartica</i>	
	<i>Sanguisorba minor</i>	
	<i>Stachelina dubia</i>	
	<i>Viburnum lantana</i>	
	<i>Vincetoxicum hirsutaria</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Refuge pour la petite et moyenne faune (alouette lulu, pie-grièche écorcheur, micromammifères, ..).		34.32-34 (6210)	Valeur paysagère et rôle de corridor écologique.
Une forte diversité faunistique est associée au genévrier avec une part importante d'insectes phytophages junipérophages, gallicoles ou non (essentiellement lépidoptères, hyménoptères, hémiptères, diptère et acariens).			Intérêt cumulatif de cet habitat au sein d'une mosaïque riche et variée.

Etat de conservation

La surface occupée sur le site est faible par rapport aux surfaces de pelouses. Des mesures de conservation doivent être élaborées afin de maintenir ce milieu dans un stade dynamique en adéquation avec les exigences écologiques du site (maintenir un mosaïque de milieux sans favoriser la fermeture des milieux ouverts).

❑ BIBLIOGRAPHIE

- BOURNERIAS, 1984
- ELLENBERG, 1988
- OBERDORFER, 1990
- RODWELL, 1991
- CORINE Biotopes Manual, 1991
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers »

**Formations stables xéro-thermophiles
à *Buxus sempervirens* des pentes
rocheuses**

Code Natura 2000 : 5110

Code CORINE : 31.82

Intérêt Communautaire

V-5 LES BUXAIES (31.88-5110)

❑ PRESENTATION GENERALE



Formations arbustives xéro-thermophiles et calcicoles dominées par le buis. Ces formations correspondent à des fourrés à buis des stations sèches et chaudes sur substrat calcaire. Elles constituent également un manteau forestier naturel des forêts sèches sur calcaire. C'est une phase dynamique des pelouses vers les forêts mixtes, notamment à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et Chêne vert (*Quercus ilex*), sur des sols relativement évolués. Sur les sols superficiels de pente, nous avons des stades dynamiques que l'on peut considérer comme climaciques car la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers la forêt. Ce milieu était jadis associé à des systèmes pastoraux extensifs, hérités des traditions de parcours.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Buxaie des plaines atlantiques et subatlantiques (5110-1).

❑ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

- ➔ Classe: *Crataego monogynae – prunetea spinosae* (Tüxen, 1962).
- ➔ Ordre: *Prunetalia-spinosae* (Tüxen, 1952).
- ➔ Alliance: *Berberidion vulgaris* (Braun-Blanquet, 1950).

❑ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Assez peu fréquentes sur le site (principalement contactées dans la zone Est).
- ➔ Surface évaluée : 19,22 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

➔ Topographie : Généralement présent au niveau des corniches, vires rocheuses en situation primaire ou subprimaire, pentes fortes (30-45°) et éperons calcaires associés aux systèmes agropastoraux oligotrophes.

➔ Géologie/Pédologie : Majoritairement représenté sur des sols pionniers (lithosols, rendzines...), on trouve aussi des buxaies transitoires évoluant vers des chênaies mixtes sur des sols plus évolués (sols bruns calcaires ou calciques).

Physionomie et structure spatiale

Les fourrés de buis sont de densité et de diversité très variables : Buxaie dense et pure ou alors peuplement mixte de buis et de genévrier commun. Sous couvert dense la végétation est extrêmement réduite. Les fourrés épars sont riches en essences calcicoles et participent à une mosaïque dynamique associant pelouses, ourlets calcicoles ainsi que diverses communautés pionnières des substrats calcaires rocheux. Dans les situations plus dynamiques (bas de pente, processus avancés de recolonisation préforestière), les Buxaies sont accompagnées d'une strate arborée éparse d'essences calcicoles (Chêne pédonculé, chêne pubescent, If commun...).

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Buxus sempervirens</i>	<i>Globularia vulgaris</i>	<i>Taxus baccata</i>
<i>Juniperus communis</i>	<i>Hieracium pilosella</i>	
<i>Lonicera xylosteum</i>	<i>Lotus corniculatus</i>	
<i>Prunus spinosa</i>	<i>Polygala calcarea</i>	
<i>Prunus mahaleb</i>	<i>Quercus pubescens</i>	
<i>Rosa canina</i>	<i>Sedum sp</i>	
<i>Rubia peregina</i>		
<i>Viburnum lantana</i>		

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Refuge pour la petite et moyenne faune (oiseaux, micromammifères...)		62.1 (8210) 34.11* (61.10) 34.3 (62.10) 47.711 (91Ho) * : Habitat prioritaire	Intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (rôle de la mosaïque paysagère pour le maintien de la biodiversité).
			Intérêt paysager

Etat de conservation

La surface occupée sur le site est faible par rapport aux surfaces de pelouses. Cet habitat est présent dans des conditions écologiques très particulières et de ce fait semble peu menacé. On a majoritairement des formations presque climaciques sur des sols très superficiels où la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers la forêt.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- BRAQUE R., 1998.
- DELELIS-DUSOLLIER A., et GEHU J.-M., 1972.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».

Yeuseraies Aquitaines
Code Natura 2000 : 9340
Code CORINE : 45.33
Intérêt Communautaire

V-6 LES YEUSERAIES (45-33-9340-10)

□ PRESENTATION GENERALE



A l'étage collinéen, ce type d'habitat est présent en quelques points du sud-ouest dans des situations thermophiles accentuées. Il recherche des stations calcaires dotées de sols superficiels en exposition chaude. On le trouve rarement sur des substrats silicieux.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Yeuseraie aquitaines (9340-10)

□ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

➔ Alliance: *Quercion ilicis*

➔ Sous alliance: *Quercenion ilicis*

□ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Assez peu fréquentes sur le site mais présente sur l'ensemble des bordures de plateau en exposition Sud. Principalement contacté dans la zone de LASCROZE et l'Est (zone de Cassebartas).
- ➔ Surface évaluée : 18,12 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : Généralement présent au niveau des corniches des versants sud ayant un caractère xérique très marqué.
- ➔ Géologie/Pédologie : Présent sur des sols superficiels (lithosols, rendzines...).

Physionomie et structure spatiale

La strate arborescente est dominée par le chêne vert, souvent associé à des espèces comme l'Erable de Montpellier et le *Neprum alatere*. Il en résulte au niveau des strates basses l'absence d'espèces héliophiles et la dominance d'espèces sciaphiles (Lierre, Fragon....).

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Acer monspessulanum</i>	<i>Arum italicum</i>	<i>Phillyrea latifolia</i>
<i>Brachypodium silvaticum</i>	<i>Asparagus acutifolius (PR)</i>	
<i>Carex flacca</i>	<i>Bromus</i>	
<i>Crateagus monogyna</i>	<i>Clematis flammula</i>	
<i>Iris foetidissima</i>	<i>Coriaria myrtifolia</i>	
<i>Lonicera periclymenum</i>	<i>Cornus mas</i>	
<i>Ligustrum vulgare</i>	<i>Coronilla emerus</i>	
<i>Quercus ilex</i>	<i>Corylus avellana</i>	
<i>Quercus pubescens</i>	<i>Daphne laureola</i>	
<i>Rosa sempervirens</i>	<i>Evemia prunastri</i>	
<i>Rubia peregina</i>	<i>Hedera helix</i>	
<i>Ruscus aculeatus</i>	<i>Parmelia perlata</i>	
<i>Tamus comunis</i>	<i>Parmelia subaurea</i>	
<i>Viburnum lantana</i>	<i>Pistachia terebinthus</i>	
<i>Viburnum tinus</i>	<i>Rhamnus alaternus</i>	
	<i>Spartium junceum</i>	
	<i>Stacheline dubia</i>	
	<i>Ulmus minor</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Favorable au développement de l'avifaune nicheuse et cavernicole.	Présence en des localités disjointes de diverses espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique.	34.11* (61.10) 34.3 (62.10) 62.1 (8210) * : Habitat prioritaire	Intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (rôle de la mosaïque paysagère pour le maintien de la biodiversité).
			Intérêt paysager

Etat de conservation

Nous avons des habitats isolés dans la zone et qui possèdent un bon état général de conservation (ils sont peu accessibles, ce qui limite leur exploitation).

❑ BIBLIOGRAPHIE

- BACILIERI R., *et al.*, 1994.
- DUCREY M., 1988, 1992.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».

**Aulnaies-frênaies à Laîches espacées
des petits ruisseaux
Code Natura 2000 : 91Eo-8
Code CORINE : 44.3
Intérêt prioritaire**

V-7 LES AULNAIES (44-3-91EO-8)

❑ PRESENTATION GENERALE



Cet habitat est installé au niveau des sources, des ruisselets et des ruisseaux de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide. Il s'agit surtout de végétations collinéennes. Le sol présente un horizon supérieur riche en matière organique mais avec une bonne activité biologique de minéralisation. Les eaux circulantes sont souvent riches en calcaire et neutres.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Aulnaies-frênaies à Laîches espacée des petits ruisseaux (91EO-8)

❑ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

- ➔ Association: Equiseto telmateia- Fraxinetum excelsioris

❑ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Assez peu fréquentes sur le site (principalement contacté sur les tufs calcaires de la zone Est).
- ➔ Surface évaluée : 1,83 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : Généralement présent dans les zones basses, en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine ou en bordure de sources et de suintements.
- ➔ Géologie/Pédologie : On a généralement des sols alluviaux peu évolués et à profondeur variable.

Physionomie et structure spatiale

Principalement composée de galeries étroites et linéaires, ces peuplements sont dominés par l’Aulne dans les parties les plus basses et par le Frêne commun dans les parties hautes. L’Erable sycomore est fréquemment présent. Le Chêne pédonculé apparaît rarement, par individus dispersés sur les banquettes supérieures. La strate arbustive est pauvre en espèces et le tapis herbacé est riche en Laîches (*Carex remota*, *Carex pendula*...) et en prêles géantes (*Equisetum telmateia*).

Cortège floristique de l’habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Alnus glutinosa</i> (Aulne glutineux)	<i>Agrimonia Eupatoria</i>	<i>Carex remota</i>
<i>Cardamine pratensis</i>	<i>Alliaria officinalis</i>	<i>Athyrium filix-femina</i>
<i>Carex acutiformis</i>	<i>Apium nodiflorum</i>	
<i>Carex pendula</i>	<i>Cardamine hirsuta</i>	
<i>Equisetum telmateia</i>	<i>Carex riparia</i>	
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Cirsium sp</i>	
<i>Iris foetidissima</i>	<i>Colchicum autumnale</i>	
<i>Rumex sanguineum</i>	<i>Dipsacus silvestris</i>	
<i>Urtica dioica</i>	<i>Epilobium hirsutum</i>	
	<i>Galium aparine</i>	
	<i>Geranium robertianum</i>	
	<i>Iris pseudocorus</i>	
	<i>Juncus heterophyllus</i>	
	<i>Mentha aquatica</i>	
	<i>Ranunculus ficaria</i>	
	<i>Salix atrocinerea</i>	
	<i>Salix aurita</i>	
	<i>Salix cinerea</i>	
	<i>Spiraea Ulmaria</i>	
	<i>Veronica chamaedrys</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale ou régionale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Favorable au développement de l’avifaune nicheuse et cavernicole.			Intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (rôle de la mosaïque paysagère pour le maintien de la biodiversité en zone humide).
Présence de l’Ecrevisse à pattes blanches.			Intérêt paysager

Etat de conservation

En vu de la faible occurrence de cet habitat sur le site, sa présence est fortement menacée. Des mesures de conservation spécifiques devront être mises en place.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- BOTINEAU M., 1985.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».

**Forêt de pentes, éboulis, ravins du
*Tilio-Acerion***

Code Natura 2000 : 9180

Code CORINE : 41.4

Intérêt prioritaire

V-8 LES FORETS DE RAVINS (41.4-9180.2)

□ PRESENTATION GENERALE



Cet habitat occupe des stations de taille réduite sur pentes fortes ou au fond et sur les versants de ravins encaissés. Le sol se développe dans des colluvions de tailles variées. Ce type de station est caractérisée par une forte humidité atmosphérique. Il s'agit de forêts dominées par des essences nomades (Frêne commun, Erable sycomore, Erable plane, Tilleuls..). On rencontre ce type de faciès aux étages colinéen et montagnard du domaine atlantique.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Les frênaies de ravin hyperatlantiques à scolopendres (9180-2)

□ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

➔ Association: *Phyllitido scolopendri- Fraxinetum excelsoris*.

➔ Alliance: *Polysticho-Corylion*

□ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Assez peu fréquentes sur le site (principalement contacté dans la zone de EST, vallon du ruisseau de Vergnote vers Meaux).
- ➔ Surface évaluée : 1,67 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : Il occupe les ravins très encaissés, des versants abrupts (30° ou plus), exposés au nord ou à l'ouest.
- ➔ Géologie/Pédologie : Les sols sont installés sur des coulées colluvionnaires, ils sont riches en éléments minéraux et très frais (sols bruns eutrophes et méso-eutrophes).

Physionomie et structure spatiale

La strate arborescente est dominée par le Frêne commun auquel peuvent s'associer les Erables (sycomores et champêtre). La strate arbustive est très recouvrante avec des essences comme le Noisetier, l'Aubépine épineuse, le Sureau noir... Le tapis herbacé est exubérant avec de nombreuses Fougères, la Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), la Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*)... On peut aussi noter une grande abondance d'espèces neutrophiles. Le tapis muscinal très dispersé mais assez riche (*Eurhynchium striatum*, *Thuidium tamariscinum*, *Plagiomnium undulatum*).

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Acer campestre</i>	<i>Alliaria petiolata</i>	<i>Acer campestre</i>
<i>Corylus avellana</i>	<i>Arum italicum</i>	<i>Polystichum setiferum</i>
<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Asplenium trichomanes</i>	
<i>Geranium robertianum</i>	<i>Brachypodium silvaticum</i>	
<i>Melica uniflora</i>	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	
<i>Mercurialis perennis</i>	<i>Daucus carota</i>	
<i>Phyllitis scolopendrium</i>	<i>Dryopteris filix-mas</i>	
<i>Polypodium vulgare</i>	<i>Geranium nodosum</i>	
<i>Prunus avium</i>	<i>Hedera helix</i>	
<i>Sambucus nigra</i>	<i>Lonicera xylosteum</i>	
<i>Tilia phatyphylllos</i>	<i>Ranunculus ficaria</i>	
	<i>Rhytidadelphus triquetrus</i>	
	<i>Rosa canina</i>	
	<i>Ruscus aculeatus</i>	
	<i>Sorbus aria</i>	
	<i>Tamus communis</i>	
	<i>Taraxacum sp</i>	
	<i>Teucrium scorodonia</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Favorable au développement de l'avifaune nicheuse et cavernicole.	.	34.3 (6210) 44.3*(91Eo-8)	Intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (rôle de la mosaïque paysagère pour le maintien de la biodiversité).
Présence d'espèces peu fréquentes (nidification..).			Intérêt paysager

Etat de conservation

C'est un milieu rare de part ses exigences écologiques mais vu la difficulté d'accès, sa présence est peu menacée hormis les destructions au bulldozer.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- RAMEAU J.-C., 1994.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.

➤ RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».

Chênaie thermophile à *quercus pubescens*.

Code CORINE : 41.711

Habitat d'espèces d'intérêt communautaires

V-9 LES CHENAIES PUBESCENTES (41.711)

❑ PRESENTATION GENERALE



Les chênaies pubescentes sont largement répandues au centre et au sud de l'Europe. Aimant la lumière, la chaleur et supportant le froid, elles occupent dans cette aire des stations variées, étant assez indifférentes à la nature du sol. En France, les peuplements de chênes pubescents sont très présents au sud de la Loire, ce qui explique que la directive européenne "Habitats, Faune, Flore" ne les prenne pas en compte. Plus au Nord, l'exigence vis à vis de la chaleur cantonne les chênaies pubescentes à des stations chaudes, restreintes, et le plus souvent sur des sols calcaires. Cet habitat, présent sur le site, est caractéristique des régions calcaires subméditerranéennes à étés secs. Il peuvent recoloniser les différents types de pelouses présentes et les landes à genévrier, finissant par les faire disparaître sous le couvert dense des chênes.

❑ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

→ Alliance: Quercion puscenti-petraeae

❑ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- Occurrence : Habitat très présent sur le site, on le retrouve dans toute la zone d'étude.
- Surface évaluée : 622,54 ha
- Statut de propriété : privée

Données écologiques

- Topographie : Il occupe la majeure partie des plateaux calcaires du site, plus ou moins tabulaires.
- Géologie/Pédologie : Présent sur des affleurements calcaires, les sols sont peu épais allant du type rendzine aux sols lessivés calciques.

Physionomie et structure spatiale

La Chênaie domine sur tous les sommets des plateaux calcaires, formant ainsi des boisements clairs et plus ou moins denses. Ces boisements présentent alors divers faciès : Soit des taillis denses et peu élevés, soit des véritables futaies (si les sols sont plus favorables). La strate arborescente est constituée de fourrés bas et irréguliers ayant l'aspect d'un pré-bois et faisant souvent transition avec des clairières herbacées dominées par les pelouses du *Mesobromion* et du *Xerobromion*. Des orchidées semi-sciaphiles comme l'*Epipactis* helléborine et la Céphalantère rouge font partie du cortège floristique de la chênaie pubescente.

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Acer monspessulanum</i>	<i>Acer campestre</i>	
<i>Asparagus acutifolius</i>	<i>Arum italicum</i>	
<i>Buxus sempervirens</i>	<i>Asphodelus albus</i>	
<i>Cephalanthera rubra</i>	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	
<i>Coronilla Emerus</i>	<i>Campanula persicifolia</i>	
<i>Iris foetidissima</i>	<i>Cephalanthera longifolia</i>	
<i>Plantanthera bifolia</i>	<i>Cerastium sp</i>	
<i>Quercus pubescens</i>	<i>Coriolus versicolor</i>	
<i>Rhamnus alaternus</i>	<i>Cornus sanguinea</i>	
<i>Rhamnus cathartica</i>	<i>Crataegus monogyna</i>	
<i>Rubia peregrina</i>	<i>Daphne laureola</i>	
<i>Ruscus aculeatus</i>	<i>Euphorbia silvatica</i>	
<i>Viburnum lantana</i>	<i>Galium mollugo</i>	
<i>Viburnum tinus</i>	<i>Hedera helix</i>	
	<i>Helleborus foetidus</i>	
	<i>Hieracium murorum</i>	
	<i>Lathyrus latifolius</i>	
	<i>Leucanthemum corymbosum</i>	
	<i>Ligustrum vulgare</i>	
	<i>Limodorum abortivum</i>	
	<i>Listera ovata</i>	
	<i>Lithospermum purpureocaeruleum</i>	
	<i>Melanpyrum cristatum</i>	
	<i>Orchis araneola</i>	
	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	
	<i>Plypodium vulgare</i>	
	<i>Primula veris</i>	
	<i>Prunus mahaleb</i>	
	<i>Prunus spinosa</i>	
	<i>Sorbus domestica</i>	
	<i>Sorbus torminalis</i>	
	<i>Stellaria holostea</i>	
	<i>Tamus communis</i>	
	<i>Tragopogon dubius</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale ou régionale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Favorable au développement de l'avifaune nicheuse et cavernicole. Présence d'espèces peu fréquentes.		34.3 (6210) 34.11* (6110) * : Habitat prioritaire	Intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (rôle de la mosaïque paysagère pour le maintien de la biodiversité).
Potentiellement favorable pour le Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>) et le Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>).			Intérêt paysager

Etat de conservation

C'est un milieu qui est bien représenté et bien conservé sur l'ensemble de la zone d'étude.

❏ BIBLIOGRAPHIE

- RAMEAU J.-C., 1994.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».

Falaise calcaires planitiaires et colinéennes

Code Natura 2000 : 8210-9

Code CORINE : 62.1

Intérêt communautaire

V-10 LES PENTES ROCHEUSES CALCAIRES (62.1-8210)

□ PRESENTATION GENERALE



Il est Présent sur des parois verticales à subverticales naturelles (falaises) ou artificielle (fortifications, remparts, murs de briques....). C'est un habitat permanent, sans vraie dynamique, surtout en position naturelle où les éboulements contribuent à rajeunir la paroi par alternance de gel et de dégel. Quelques ligneux peuvent s'installer dans les anfractuosités des corniches et des murs pour constituer des fourrés de corniche (fourré à If et Amélanchier par exemple). Une autre dynamique est aussi possible par développement de massif de Lierre (*Hedera helix*) qui peut alors former une véritable draperie verticale où il peut être accompagné de son Orobanche parasite (*Orobanche hederæ*), réduisant alors la végétation chasmophyte héliophile.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Falaises calcaires planitiaires et colinéennes (8210-9).

□ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

➔ Alliance: *Potentillon caulescentis*

□ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Habitat dissimulé par petites surfaces : Château de Cazideroque, Noailac, Anthé, Sainte foy et Peyrebouc..
- ➔ Surface évaluée : 0,28 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : Il occupe les parois naturelles ou artificielles susceptibles de présenter une érosion contribuant à leur rajeunissement. Habitat généralement situé en exposition plutôt chaude et éclairée (habitat thermophile et héliophile).

➔ Géologie/Pédologie : Présent généralement sur des substrats riches en base (calcaire naturel ou murs de briques...), il peut aussi apparaître sur des substrats initialement acides, mais enrichis secondairement en particules riches en base. Le substrat est naturellement non ou peu enrichi en azote, ces sols très minces et faiblement enrichis en humus (lithosols) se forment dans les fissures les plus larges.

Physionomie et structure spatiale

La végétation vivace herbacée, non ou faiblement stratifiée et toujours assez clairsemée (environ 20% de recouvrement) s'installent au sein d'anfractuosités suffisantes pour le développement des rhizomes. Elle est toujours assez pauvre en situation naturelle. En situation artificielle, l'eutrophisation favorise l'arrivée d'autres espèces, possédant une taille plus élevée induisant une stratification et un plus fort recouvrement du site.

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	<i>Antihhrinum majus</i>	
<i>Asplenium trichomanes</i>	<i>Campanula rotundifolia</i>	
<i>Chelidonium majus</i>	<i>Centranthus ruber</i>	
<i>Cymbalaria muralis</i>	<i>Ceterach officinarum</i>	
	<i>Clematis vitalba</i>	
	<i>Conyza naudinii</i>	
	<i>Ficus carica</i>	
	<i>Galium saxatile</i>	
	<i>Geranium molle</i>	
	<i>Gnaphalium sp</i>	
	<i>Lonicera etrusca</i>	
	<i>Lonicera impexa</i>	
	<i>Lunaria biennies</i>	
	<i>Mycelis muralis</i>	
	<i>Myositis hispida</i>	
	<i>Parietaria diffusa</i>	
	<i>Pistacia terebinthus</i>	
	<i>Rhamnus alaternus</i>	
	<i>Sedum sp</i>	
	<i>Solanum dulcamara</i>	
	<i>Sorbus domestica</i>	
	<i>Tamus communis</i>	
	<i>Verbascum thapsus</i>	
	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	
	<i>Viola sp</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale ou régionale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Ce paysage peut accueillir une entomofaune subméditerranéenne, en particulier les papillons.	Faible diversité spécifique et présence d'espèces rares parfois à l'échelle régionale.	34.3 (6210) 34.1* (6110) * : Habitat prioritaire	Intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (rôle de la mosaïque paysagère pour le maintien de la diversité fonctionnelle).
			Intérêt paysager

Etat de conservation

C'est un milieu faiblement représenté mais qui est bien conservé de part sa faible accessibilité.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- RAMEAU J.-C., 1994.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».

**Rivières des étages planitaires à
montagnard avec végétation du
Ranunculion fluitantis et du
Callitricho-Batrachion
Code Natura 2000 : 3260
Code CORINE : 24.4
Intérêt communautaire**

V-11 LES RIVIERES DES ETAGES PLANITAIRES A MONTAGNARD (24.4-3260)

□ PRESENTATION GENERALE



L'habitat englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes avec ou sans Renoncules ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques. Il s'agit donc de végétations normalement dominés par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches ainsi que diverses hydrophytes submergées, des formes aquatiques d'amphiphytes et aussi des communautés de bryophytes. Elles se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre estuarienne, cette dernière n'étant pas prise en compte dans l'habitat.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Les Ruisseaux et petites rivières eutrophes, neutres à basiques (3260-6).

□ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

➔ Alliance: ?

□ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : ?.
- ➔ Surface évaluée : 1,76 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

Physionomie et structure spatiale

Il s'agit d'une végétation des eaux assez à peu courantes, dominée par des phanérogames, avec peu de développement de bryophytes. Les groupements sont diversement

recouvrant, avec très peu de variations selon les faciès d'écoulement qui sont en général peu marqués. Cinq strates végétales peuvent coexister, mais seules celles des hydrophytes submergées et flottantes et des épiphytes sont fréquentes :

- Une strate cryptogamique très peu développée et constituée de Bryophytes de taille moyenne et parfois aussi de cyanobactéries ;
- Une strate submergée (Elodées, Callitriches) ;
- Une strate épiphytique algale souvent assez développée avec des algues filamenteuses vertes ou jaunes ;
- Une strate flottante constituée des feuilles flottantes des Callitriches ;
- Une strate émergée correspondant aux formes émergées des amphiphytes.

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale ou régionale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Présence de l'Ecrevisse à pattes blanches.			Intérêt paysager

Etat de conservation

C'est un milieu faiblement représenté mais qui est bien conservé de part sa faible accessibilité. Néanmoins, il reste très sensible aux pollutions du réseau hydrographique. La richesse de cet habitat dépend principalement des relations avec les bras morts et de l'inondabilité des zones humides adjacentes

■ BIBLIOGRAPHIE

- CARBENIER & *al.*, 1990, 1995.
- CORINE Biotopes Manual, 1991
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : Habitats humides. La documentation française, 457 p.

**Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec
végétation benthiques à *Chara spp***

Code Natura 2000 : 3140

Code CORINE : 22.12*22.44

Intérêt communautaire

**V-12 EAUX OLIGO-MESOTROPHES CALCAIRES AVEC
VEGETATION BENTHIQUES A *CHARA SPP*
(22.12*22.44-3140)**

□ PRESENTATION GENERALE



L'habitat englobe toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou de parties profondes de lacs, de gravières, d'étangs, de mares et de cours d'eaux dans lesquelles les characées constituent soit des végétations pures soit des végétations mixtes de charophycées et de végétaux supérieurs, formant des transitions vers les associations marginales de phanérogames. Ce sont des communautés qui sont généralement pionnières, très dépendante des facteurs physiques et chimiques tels que profondeur, luminosité, trophie, pollution. Elles sont alors concurrencées par des macrophytes aquatiques et plus particulièrement en présence d'Eutrophisation.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (3140-1).

□ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

➔ Alliance: ?

□ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : ?.
- ➔ Surface évaluée : ? ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

Physionomie et structure spatiale

Il s'agit d'une végétation pionnière, souvent héliophiles pouvant former de vastes tapis ou prairies submergées sur plusieurs mètres carrés (environ 1 m² à 20 m²). Les populations de charophycées observées sont généralement monospécifiques. Les plus riches d'entre elles ne comprennent que cinq ou six espèces.

La conquête intégrale du sol immergé par les charophycées requiert : eaux calmes, milieux de superficie réduite, bien abrités et stabilité du niveau aquatique.

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités (en gras les espèces peu communes, protégées nationalement (PN) et régionalement (PR))

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Chara vulgaris</i>		

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale ou régionale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Lieu de frayère pour les poissons	Indicatrice d'une bonne qualité des eaux		
Consommées par de nombreuses espèces comme <i>Netta ruffina</i> ou les écrevisses.	Stade pionnier d'intérêt patrimonial		Intérêt paysager

Etat de conservation

?

❑ BIBLIOGRAPHIE

- CARBENIER & al., 1990, 1995.
- CORINE Biotopes Manual, 1991
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- CAHIERS D'HABITAT NATURA 2000, 2003. Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : Habitats humides. La documentation française, 457 p.

Sources pétrifiantes avec formation de travertins

Code Natura 2000 : 7220

Code CORINE : 54.12

Habitat prioritaire*

V-13 SOURCES PETRIFIANTES (54.12-7220)

❑ PRESENTATION GENERALE



Cet habitat correspond aux formations végétales des sources ou des suintements, développées sur matériaux carbonatés mouillés, issus de dépôts actifs de calcaires donnant souvent des tufs. Il doit généralement son origine à une source ou à des résurgences d'eau souterraines. La composition floristique est souvent très variée et dominée par des bryophytes très spécialisés.

L'habitat élémentaire présent sur le site est :

- Communautés des sources et suintements carbonatés (7220-1).

❑ RANG PHYTOSOCIOLOGIQUE

➔ Alliance: *Riccardio pinguis-Eucladion verticillati*

❑ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : Habitat très peu présent sur la zone d'étude, localisé dans la zone de TOUREL BAS et du Vallon de Vergnote.
- ➔ Surface évaluée : 0,27 ha
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques

- ➔ Topographie : Les stations sont souvent en situation de pente assez forte le long de talwegs encaissés, de pentes rocheuses ou sur fond de talwegs.
- ➔ Géologie/Pédologie : La zone d'émergence est liée à des fissures dans un substratum globalement carbonaté ou bien sur des roches dures non calcaires supportant des couches riches en carbonates parcourues par des eaux intrinsèquement riches en carbonates de calcium ou s'enrichissant à leur contact.

Physionomie et structure spatiale

La couverture végétale peut être plus ou moins importante en fonction notamment de la vitesse d'écoulement des eaux, de sa dureté et de sa composition. Elle comporte une ou plusieurs strates de végétation bryophytique surmontées d'une strate herbacée plus ou moins clairsemée. Ces espèces herbacées sont surtout sténothermes (de part les conditions stationnelles, faibles variations hydrométriques et thermiques) avec trois familles qui se développent principalement sur ce type de milieu : Les saxifragacées, les Brassicacées et les cypéracées

Cortège floristique de l'habitat sur le site et potentialités

Guides	Compagnes	Potentielles
<i>Cardamina hirsuta</i>	<i>Algues vertes filamenteuses</i>	<i>Brachythecium rivulare</i>
<i>Cardamina pratensis</i>	<i>Apium nodiflorum</i>	<i>Bryum pseudotriquetrum</i>
<i>Cratoneuron filicinum</i>	<i>Asplenium trichomanes</i>	<i>Pallustriella commutata</i>
<i>Equisetum telmateia</i>	<i>Cerastium semidecandrum</i>	
<i>Mousse des suintements légers</i>	<i>Epiobium hirsutum</i>	
<i>Pellia endivaifoliae</i>	<i>Eupatorium cannabinum</i>	
	<i>Glyceria fluitans</i>	
	<i>Hepatique sp</i>	
	<i>Phyllitis Scolopendrium</i>	
	<i>Ranunculus ficaria</i>	
	<i>Tussilago sp</i>	
	<i>Veronica beccabunga</i>	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Présence de l'Ecrevisse à pattes blanches.	Faible diversité spécifique et présence d'espèces très spécialisées et rares avec des espèces animales qui leur sont strictement inféodées (ex : <i>Amblystegium tenax</i>).	34.3* (6210) 41.4* (9180) 44.3* (91EO) * : Habitat prioritaire	Intérêts cumulatifs apportés par les habitats associés (rôle de la mosaïque paysagère pour le maintien de la diversité fonctionnelle).
			Intérêt paysager

Etat de conservation

C'est un milieu faiblement représenté et très vulnérable car très ponctuel et très facilement destructible.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- RAMEAU J.-C., 1994.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».

Les grottes non exploitées par le tourisme

Code Natura 2000 : 8310

Code CORINE : 65

Intérêt communautaire

V-14 GROTTES NON EXPLOITÉES PAR LE TOURISME (65-8310)

□ PRESENTATION GENERALE



Ces grottes sont le plus souvent fossiles, mais peuvent posséder également des écoulements verticaux et des cours d'eau souterrains. C'est un habitat obscur, avec des températures oscillant entre 4°C et 15°C, une humidité relative de l'air proche de la saturation et le plus souvent peu ou pas ventilé. La présence de plafonds, voûtes, dômes, aspérités de parois ou de fissures permet l'installation des chauves-souris.

Un habitat élémentaire est présent sur le site :

- Les grottes à chauves-souris (8310-1).

□ OBSERVATIONS SUR LE SITE

Entités concernées

- ➔ Occurrence : .Présent sur deux sites : la grotte de Cassegoutas, grotte du Cordonnier.
- ➔ Surface évaluée : non évaluée.
- ➔ Statut de propriété : privée

Données écologiques : Les espèces inventoriées sur le site.

Guides	Potentielles
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand rhinophe ; hibernation)	
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit rhinolope ; hibernation)	
<i>Myotis myotis</i> (Grand murin, hibernation)	

Valeur patrimoniale (en gras, protection nationale)

Faune	Flore	Habitats de la Directive associés	Autre
Présence d'espèces de chiroptères protégées à l'échelle nationale et Européenne (DH annexe II et IV).	.	62.1 (8210)	Rôle informatif et de sensibilisation à l'intérêt patrimonial du site et du cortège faunistique présent
			Intérêt paysager

Etat de conservation

C'est un milieu faiblement représenté et bien conservé. Néanmoins, les sites de reproduction et d'hibernation doivent être protégés.

❑ BIBLIOGRAPHIE

- RAMEAU J.-C., 1994.
- CORINE Biotopes Manual, 1991.
- Manuel d'Interprétation des Habitats, 1996.
- RAMEAU, DRAPIER, GAUBERVILLE 2001 « Intégration de la diversité biologique dans la gestion des habitats forestiers ».